



Une Europe en évolution – Les flux migratoires au 20^e siècle



Council of Europe Publishing
Editions du Conseil de l'Europe

UNE EUROPE EN ÉVOLUTION – LES FLUX MIGRATOIRES AU 20^e SIÈCLE

Bülent Kaya

Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population,
Neuchâtel, Suisse

Projet «Apprendre et enseigner
l'histoire de l'Europe du 20^e siècle»

Convention culturelle européenne

Editions du Conseil de l'Europe

Edition anglaise:

The changing face of Europe – population flows in the 20th century

ISBN 92-871-4790-6

Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur; elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Direction générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des éditions, Direction de la communication et de la recherche.

Conception: Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe

Editions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

ISBN 92-871-4789-2

© Conseil de l'Europe, avril 2002

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Le **Conseil de l'Europe**, fondé en 1949 dans le but de réaliser une union plus étroite entre les démocraties parlementaires européennes, est la plus ancienne des institutions politiques européennes. Avec quarante-trois Etats membres¹, parmi lesquels les quinze pays de l'Union européenne, c'est la plus grande organisation intergouvernementale et interparlementaire d'Europe. Elle a son siège en France, à Strasbourg.

Seules les questions de défense nationale étant exclues de ses compétences, le Conseil de l'Europe déploie ses activités dans des domaines très divers: démocratie, droits de l'homme et libertés fondamentales; médias et communication; questions économiques et sociales; éducation, culture, patrimoine et sport; jeunesse; santé; environnement et aménagement du territoire; démocratie locale et coopération juridique.

La **Convention culturelle européenne** a été ouverte à la signature des Etats en 1954: des Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que des Etats européens non membres, ce qui permet à ces derniers de prendre part aux activités de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la culture, du patrimoine et du sport. A ce jour, quarante-huit Etats ont adhéré à la Convention culturelle européenne: les pays du Conseil de l'Europe, plus le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la République fédérale de Yougoslavie, le Saint-Siège et Monaco.

Quatre comités directeurs – le comité de l'éducation, le comité de l'enseignement supérieur et de la recherche, le comité de la culture et le comité du patrimoine culturel – mènent des activités relatives à l'éducation et à la culture dans le cadre de la Convention culturelle européenne. Ils entretiennent aussi des relations de travail étroites avec les conférences des ministres européens spécialisés dans les questions d'éducation, de culture et de patrimoine culturel.

Les programmes de ces quatre comités font partie intégrante des travaux du Conseil de l'Europe et contribuent, comme les programmes des autres secteurs, aux trois objectifs majeurs de l'Organisation, à savoir:

- protéger, renforcer et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la démocratie pluraliste;
- promouvoir la conscience de l'identité européenne;
- rechercher des solutions communes aux grands problèmes et enjeux de la société européenne.

1. Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

Le programme du Comité directeur de l'éducation et du Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le domaine de l'éducation couvre l'enseignement scolaire et extrascolaire ainsi que l'enseignement supérieur. Actuellement, des projets sont mis en œuvre sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'histoire, les langues vivantes, les liens et échanges scolaires, les politiques éducatives, la formation des personnels éducatifs, la réforme de la législation sur l'enseignement supérieur en Europe centrale et orientale; la reconnaissance des qualifications, l'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale, les études européennes pour la citoyenneté démocratique, et les sciences sociales et le défi de la transition, l'apprentissage et l'enseignement dans la société de communication, l'éducation des enfants roms/tziganes en Europe et l'enseignement de l'Holocauste.

Ces activités multilatérales sont complétées par une assistance ciblée visant à aider les nouveaux Etats membres à mettre leur système éducatif en conformité avec les normes et les meilleures pratiques européennes. Coordonnés dans le cadre de la stratégie des «partenariats pour le renouveau de l'éducation», des projets sont mis en œuvre, notamment sur la législation et les structures de l'éducation, la citoyenneté et l'enseignement de l'histoire. Les régions prioritaires sont l'Europe du Sud-Est et les pays issus de l'ex-Union soviétique.

PRÉFACE

Une Europe en évolution – Les flux migratoires au 20^e siècle a vu le jour dans le cadre du projet «Apprendre et enseigner l’histoire de l’Europe du 20^e siècle», une des activités que mène le Conseil de l’Europe dans le domaine de l’éducation. Ce projet devait générer des ressources novatrices pour l’enseignement dans le secondaire afin d’aider les enseignants et les étudiants à aborder plus facilement des éléments cruciaux de l’histoire, en l’occurrence les migrations, et ainsi à mieux comprendre la nature de l’Europe où ils vivent.

Le présent ouvrage étudie tous les aspects des migrations, leurs différents flux et types (migrations économiques, forcées ou ethniques), ainsi que leur impact sur l’économie, la démographie et la vie sociale et culturelle. Il examine aussi les politiques nationales d’intégration et de naturalisation, et les conditions dont elles sont assorties. Tout un éventail de sources (cartes, statistiques, récits personnels de la vie d’immigré – parfois humoristiques, parfois tragiques – romans, films et enquêtes) fait ressortir une constellation de causes et d’effets qui caractérisent la vie des immigrés d’aujourd’hui. Au fil des pages, le lecteur acquiert une vue d’ensemble et une meilleure compréhension de cette question complexe.

Malgré les progrès réalisés dans la perception des immigrés et de leur contribution à la société – bienfaits pour l’économie, pluralisme culturel, ragamuffin et raï – l’auteur n’hésite pas à dénoncer l’existence de «deux poids, deux mesures». Les «grands cerveaux nomades» qui ont des compétences à vendre passent librement les frontières au nom de la mondialisation, tandis que les migrants qui fuient la persécution politique ou ethnique ne passent pas toujours à travers les mailles de plus en plus serrées des dispositions mises en place par les pays d’immigration.

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Avant-propos	9
Guide pour le lecteur	11
Chapitre 1 – Historique des migrations	15
La migration pendant et après la première guerre mondiale	15
La migration après la seconde guerre mondiale et jusqu'en 1973.....	20
La migration depuis 1973	22
Pour en savoir plus.....	26
Chapitre 2 – Types de migration: pourquoi migre-t-on?	27
Introduction	27
La migration liée à la colonisation et à la décolonisation du tiers-monde	27
La migration «ethnique»	29
La migration économique	30
La migration forcée	32
La migration issue de la mondialisation: le nomadisme moderne	34
Pour en savoir plus	36
Chapitre 3 – L'Europe et ses immigrés	37
Introduction	37
L'intégration des immigrés: un défi majeur pour les sociétés d'accueil.....	38
La naturalisation en Europe	44
Le racisme et la discrimination	47
Pour en savoir plus	52
Chapitre 4 – Migration et pays d'accueil: richesses de la migration	55
Les apports démographiques	55
Les conséquences économiques de l'immigration	62
Les apports socioculturels: une société culturellement de plus en plus diversifiée	68
Les effets sur la vie scolaire: l'école face à la diversité culturelle et linguistique	70
Le plurilinguisme: un atout pour le profil d'élève dans la société actuelle	73
Pour en savoir plus	75

Chapitre 5 – Migration et pays d’origine	79
Introduction	79
Les immigrés et leur apport au développement socio-économique du pays d’origine	79
Pour en savoir plus	83
Annexes	85
Annexe 1: Glossaire et sites	85
Annexe 2: Activités et matériels pédagogiques	89

AVANT-PROPOS

L'Europe en construction depuis un demi-siècle est en train de transformer fondamentalement la conception des migrations. Avec le Traité de Maastricht de 1992, c'est non seulement un immense marché commun qui se réalise à l'intérieur de l'Union européenne, mais c'est aussi un projet de création d'un Etat qui émerge, tel qu'il n'a jamais existé: composé de citoyennes et de citoyens, avec un pouvoir plus symbolique que réel, et donc en quête continue d'une légitimation. Ce projet – qui ne semble pas se limiter aux pays composant l'Union, ni aux domaines des accords – a des conséquences sur la compréhension même du phénomène migratoire. En effaçant les frontières internes, en effet, on est en train d'abolir aussi les distinctions dans le traitement des personnes, rendant juridiquement de plus en plus équivalentes la migration d'un Bavarois ou celle d'un Sicilien à Hambourg. Cela signifie que le terme de «migrant» recevra probablement, à l'avenir, une connotation différente, s'appliquant non plus aux Européennes et Européens se déplaçant à l'intérieur de cet espace commun, mais aux personnes venant de territoires situés en dehors de l'Europe.

Tandis qu'un espace européen se formera en abattant les frontières internes, un mur se forgera inévitablement entre l'Europe et le reste du monde. Gérer, dans le respect des droits de l'homme, cette nouvelle frontière, constituera le premier grand défi migratoire des prochaines années.

Le second défi concerne plus particulièrement les Etats-nations confrontés à une mise en cause de leur identité nationale – fictive ou réelle – par ce processus de construction européenne. Cette fragilisation identitaire, qui va de pair avec un renouvellement des liens locaux (le régionalisme) et avec une modification des formes et des rapports de travail traditionnels (la «flexibilisation»), crée un terrain de conflit dans les démocraties occidentales opposant un conservatisme romantique – qui trouve des expressions politiques souvent populistes – à un pragmatisme de gestion de ces processus. Construire, dans ces conditions, une identité rassurante sans bouc émissaire – et les migrants sont une proie facile pour tout discours différenciant – est une tâche complexe et difficile. C'est dans ce domaine que la recherche d'entente avec les différentes composantes de notre société ainsi qu'un travail d'information, d'éducation et de clarification, exempt de soucis idéologiques, auront un rôle décisif face aux arguments nationalistes en matière de migration. Seule une compréhension approfondie de la transformation de nos sociétés vers des sociétés pluriculturelles permettra en même temps de reconnaître la spécificité du groupe d'appartenance – qu'il soit religieux, linguistique,

ethnique ou territorial – et de construire des ponts, créateurs d’unité au moins ponctuelle entre les groupes et les personnes composant notre société.

Le troisième défi se réfère à la reconnaissance de la différence. Qu’il s’agisse du pogrome, de la chasse aux homosexuels ou encore de la violence contre les Noirs, notre société a dû apprendre, dans un processus douloureux pour les victimes des persécutions, à vivre avec la différence. Les attaques racistes, partout en Europe, contre les centres d’accueil hébergeant des requérants d’asile nous montrent la fragilité de ce processus de reconnaissance et de tolérance de la diversité issue de la migration. Il ne sera pas seulement nécessaire, à l’avenir, de comprendre que le paysage humain dans nos sociétés se caractérise de plus en plus par la différence, mais il faudra aussi apprendre et utiliser des compétences propres pour résoudre les conflits liés à cette différence. Il s’agit, à cet égard, non seulement d’un renforcement de la démocratie – elle non plus n’est jamais à l’abri d’une instrumentalisation – mais aussi de la divulgation de mœurs démocratiques dans toutes les sphères de la société, afin de mieux vivre avec la diversité humaine.

Cet instrument didactique veut être un élément dans ce processus de conscientisation, d’information et d’apprentissage de la complexité sociétale. Les écoles ayant un rôle clé dans l’éducation à la différence et au civisme démocratique, nous espérons pouvoir y contribuer par ce travail sur les migrations.

Nous tenons à remercier nos collègues Gianni D’Amato, Hans Mahnig, Etienne Piguet et Philippe Wanner de leur contribution multidisciplinaire, et Sylvia Stoeckli de sa relecture effectuée avec beaucoup de patience. Un remerciement particulier va à M. Claude-Alain Clerc, président du groupe de projet «Apprendre et enseigner l’histoire de l’Europe du 20^e siècle» qui nous a soutenus tout au long de la réalisation de ce travail.

SANDRO CATTACIN,

directeur du Forum suisse pour l’étude des migrations et de la population

BÜLENT KAYA,

chercheur au Forum suisse pour l’étude des migrations et de la population

GUIDE POUR LE LECTEUR

L'auteur a ajouté plusieurs tableaux, graphiques et autres documents destinés au lecteur ou à la classe. Ce guide permet d'effectuer une recherche par titre. Le matériel est numéroté par ordre de présentation.

Chapitre 1 – Historique des migrations

- Tableau 1: Aperçu de la migration entre 1914 et 1945, p. 17
- Tableau 2: Déportations en Union soviétique, 1941-1952, p. 19
- Tableau 3: Le nombre et la part des étrangers dans certains pays d'accueil, 1954-1974, p. 21
- Tableau 4: Retours actuels de populations déportées, 1992-1996, p. 23
- Tableau 5: Effectif de la population étrangère dans les pays d'Europe centrale et orientale sélectionnés, 1987-1996 (en millier), p. 24
- Document 1: L'immigration en Europe centrale et orientale, p. 25

Chapitre 2 – Types de migration: pourquoi migre-t-on?

- Tableau 6: Les Européens rapatriés des colonies, 1945-1962, p. 28
- Tableau 7: Migration ethnique entre 1950 et 1992-1993, p. 29
- Tableau 8: Effectif des saisonniers dans certains pays sélectionnés, 1986-1997, p. 32
- Tableau 9: Demandes d'asile reçues en Europe, 1987-1994, p. 33

Chapitre 3 – L'Europe et ses immigrés

- Tableau 10: Effectif de la population étrangère (en millier) et pourcentage de la population totale dans les pays sélectionnés, 1980-1995, p. 38
- Tableau 11: Naturalisation dans certains pays occidentaux sélectionnés, 1997, p. 46

Chapitre 4 – Migration et pays d'accueil: richesse de la migration, p. 55

- Document 2: Etude de cas 1 – Migration polonaise en France, p. 57
- Document 3: Etude de cas 2 – L'apport des immigrations, p. 59
- Tableau 12: Croissance totale de la population et croissance due à l'apport migratoire dans quelques pays d'Europe après la seconde guerre mondiale, p. 60
- Graphique 1: Evolution de la population de la Suisse, avec ou sans migrations internationales, 1945-1998, p. 61

- Graphique 2: Comparaison de la structure par âge de la population suisse, fin 1998, avec (population observée) ou sans migration (simulation), p. 62
- Tableau 13: Effectif de la main-d'œuvre étrangère dans les pays de l'OCDE sélectionnés (en million et pourcentage), p. 64
- Graphique 3: Evolution de l'immigration selon l'activité en Suisse, 1960-1998, p. 65
- Tableau 14: Salariés étrangers selon l'activité économique en France, 1984, p. 66
- Document 4: Parabole 1, p. 67
- Document 5: Parabole 2, p. 67
- Tableau 15: Main-d'œuvre étrangère et taux de chômage dans certains pays sélectionnés, selon le sexe, 1995 (en millier et pourcentage), p. 68
- Document 6: L'enfant d'une famille immigrée à l'école, p. 70

Chapitre 5 – Migration et pays d'origine

- Tableau 16: Transfert de fonds de travailleurs immigrés et sa part dans l'exportation de certains pays sélectionnés, 1989 (en million de dollars et pourcentage), p. 80
- Document 7: Projets de développement des associations d'immigrés, p. 81

Annexe 2 – Activités et matériels pédagogiques

- Document 8: Zones de tension et exode de réfugiés aujourd'hui, p. 90
- Document 9: Migrants de l'URSS et des Etats socialistes d'Europe vers l'Ouest, 1948-1989, p. 91
- Document 10: Migrations dans la CEI (ex-URSS), 1989-1993, p. 92
- Document 11: Migrants d'Europe centrale vers l'Ouest, 1990-1993, p. 93
- Document 12: L'immigration économique vers l'Europe occidentale, 1960-1975, p. 95
- Tableau 17: Enquête sur les motifs et les profils des migrants potentiels en Ukraine, âgés entre 18 et 29 ans, p. 96
- Tableau 18: Enquête sur les motifs et les profils des migrants potentiels en Albanie, âgés entre 18 et 29 ans, p. 97
- Tableau 19: Intégration ou assimilation (par pays, en pourcentage, non-réponses exclues), p. 99
- Document 13: Problème d'intégration en Russie – Pour une politique d'intégration des étrangers, p. 100
- Tableau 20: L'acquisition de la nationalité suisse, selon l'origine, p. 103
- Document 14: Témoignage – Un passeport, quatre parcours, p. 104
- Tableau 21: Enquête sur le racisme, p. 107

- Document 15: Contre l'intolérance, p. 108
- Document 16: Musique et lutte contre le racisme – Un symbole de mélange et d'antiracisme, p. 109
- Document 17: La xénophobie est née avec le siècle, p. 110
- Document 18: La fécondité des femmes de nationalité turque, p. 114
- Tableau 22: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (la sécurité sociale), p. 116
- Tableau 23: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (le chômage), p. 117
- Document 19: Contribution des immigrés – Les étrangers donnent davantage à la Suisse qu'ils ne reçoivent, p. 118
- Document 20: Les ouvriers polonais en France et le projet de loi sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, p. 119
- Tableau 24: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (les habitudes), p. 122
- Document 21: Un point de vue personnel, p. 123
- Tableau 25: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (qualité de l'enseignement), p. 125
- Document 22: Les enfants immigrés dans les écoles danoises, p. 126
- Document 23: Difficultés des enfants immigrés, p. 127
- Document 24: Usage de la langue d'origine au travail, p. 128
- Tableau 26: Première langue utilisée au travail chez les personnes originaires d'Italie et de Turquie en Suisse romande, auprès de 840 personnes enquêtées, p. 128
- Tableau 27: Deuxième langue utilisée au travail chez les personnes originaires d'Italie et de Turquie en Suisse romande, auprès de 477 personnes répondants, p. 129
- Document 25: Importance de la langue d'origine – Perceptions, p. 130
- Tableau 28: Raison de l'importance de connaître et d'utiliser sa langue d'origine, p. 130
- Document 26: L'enseignement de la langue d'origine des enfants d'immigrés en Suède, p. 131

CHAPITRE 1

HISTORIQUE DES MIGRATIONS

Objectifs

- connaître les grandes périodes de la migration en Europe au 20^e siècle: migration pendant et après la première guerre mondiale, migration après la seconde guerre mondiale, et migration depuis 1973;
- reconnaître que, même si ses causes changent, le mouvement migratoire n'est pas un phénomène temporaire. L'histoire de la migration en Europe nous enseigne qu'il s'agit plutôt d'un phénomène continu et permanent;
- brosser un aperçu général des caractéristiques et des causes des mouvements migratoires du 20^e siècle en Europe;
- représenter sur les cartes les mouvements migratoires en Europe.

La migration pendant et après la première guerre mondiale

Les caractéristiques de la période

Le contexte politique européen durant cette période a été principalement caractérisé par l'idéologie nationaliste. L'effondrement des empires a engendré l'émergence de nouveaux Etats-nations. L'organisation politique sous cette forme de nouvelles nations a généré de nouvelles minorités ethniques au sein de la même nation, parfois non reconnues, voire opprimées, par les Etats auxquels elles appartenaient.

De plus, l'Etat-nation est devenu une force régulatrice en déterminant tout ce qui était lié à la migration, à savoir le droit de voyager, le passeport, le visa, le contrôle frontalier, etc. Contrairement à la période qui a précédé la première guerre mondiale, la migration durant cette époque a fait l'objet de restrictions majeures. Le contrôle frontalier et l'exigence d'un passeport pour le voyage sont devenus les principaux instruments du système de contrôle en matière de migration.

Les conflits politiques et la crise économique ont été également des facteurs importants caractérisant cette époque. A cela s'est ajoutée la Révolution russe dont les effets sur le mouvement migratoire ont été considérables, notamment en ce qui concerne la migration forcée (voir chapitre 2).

Les causes et les conséquences de la migration

La migration après la Grande Guerre, entraînant le déplacement de millions de personnes, a pris une nouvelle dimension en Europe.

L'effondrement des empires, notamment celui de l'Empire austro-hongrois et celui de l'Empire ottoman, a été un des facteurs déterminant les principales modifications territoriales et frontalières. Par ailleurs, les Etats-nations, succédant aux empires, se sont référés à l'unité nationale pour se consolider. Ces deux facteurs ont, chacun de leur côté, entraîné une migration ethnique et/ou forcée.

Au lendemain de la première guerre mondiale, la situation démographique dans la plupart des pays d'Europe était très préoccupante: la disparition des hommes en âge de travailler lors de la guerre a créé une pénurie de main-d'œuvre. Cela s'est fait sentir notamment dans un contexte caractérisé par le besoin de reconstruction et de croissance économique. Une telle situation inquiétait le milieu économique dont le besoin en main-d'œuvre était important. De ce fait, certains pays conclurent des accords favorisant l'immigration économique. La France, par exemple, a recruté pour son économie, dans les années 1920, des immigrés provenant d'Italie, de Pologne et de Tchécoslovaquie.

La crise économique des années 1930 a également eu des conséquences sur le mouvement migratoire, entraînant le retour, volontaire ou forcé, dans leurs pays d'origine des ouvriers immigrés. Montrés du doigt, les immigrés économiques furent les premiers à être touchés par cette crise, car ils étaient considérés par les ouvriers autochtones comme des «concurrents étrangers» sur le marché du travail. Des milliers d'immigrés polonais en France, par exemple, ont dû rejoindre leur pays d'origine au cours des années qui ont suivi la crise économique.

Cependant, l'Europe d'après la Grande Guerre n'a pas fait seulement appel à la force de travail immigrée pour la reconstruction économique, elle a également été confrontée, pendant une longue période, à une migration forcée affichant une diversité de causes.

Tout d'abord, l'instauration du gouvernement fasciste en Italie a engendré une première vague de migrations forcées des militants antifascistes, des communistes et des anarchistes. Vers 1926, ce furent plutôt les socialistes, les syndicalistes et les dirigeants politiques qui ont constitué une grande partie de l'émigration antifasciste. A cela, il faut aussi ajouter les réfugiés d'Europe centrale, fuyant le nazisme, dans les années 1930. De plus, l'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933 n'a pas seulement causé le départ d'une partie de l'élite intellectuelle d'origine juive ou allemande s'en allant chercher refuge dans un autre pays européen, mais elle a également préparé le terrain à la persécution raciale obligeant des milliers de Juifs allemands et autrichiens à fuir le Reich. Par ailleurs, il est également à noter que la guerre d'Espagne en 1936 a, elle aussi, causé une vague de migration forcée.

Enfin, il est important de mentionner que les années 1940 ont connu des déportations massives, notamment au sein de l'Union soviétique. Entre 1936 et 1952,

près de 3 millions de personnes de culture et d'origine étrangères, résidant près des frontières occidentales de l'Union soviétique, ont été déportées en Sibérie centrale ou orientale, voire dans les républiques d'Asie centrale. Il s'agissait en fait d'une déportation de grande envergure impliquant plus de vingt nationalités ainsi que de nombreuses minorités; les Allemands de la Volga, les Kalmouks et les minorités musulmanes (Tchéchènes, Ingouches, Karatchaïs, Balkars, Tatars de Crimée et Meskhètes) ont constitué les groupes les plus touchés par la politique de déportation de Staline, qui les accusait tous d'espionnage au profit de l'ennemi (voir tableau 1). La déportation effectuée pendant cette période a fortement reconstitué le paysage démographique de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) actuelle.

Le tableau 1 nous donne, sans être exhaustif, un aperçu général du mouvement migratoire caractérisant l'époque de la Grande Guerre et de l'entre-deux-guerres.

Tableau 1: Aperçu de la migration entre 1914 et 1945

Pays	Année	Description de la migration	Type de migration
Allemagne	1914-1918	L'Allemagne a recruté 100 000 personnes d'origine juive résidant en Pologne pour son économie de guerre.	économique
	1918	1,8 million d'Allemands quittent la Russie, la Pologne, l'Alsace et la Lorraine.	
Belgique	1914-1918	240000 ressortissants belges se trouvaient en Grande-Bretagne.	forcée
	1922	Les travailleurs polonais, yougoslaves, hongrois et tchèques travaillent dans les mines en Belgique.	économique
	1931	80000 ressortissants français se trouvaient en Belgique	économique
Bulgarie	Après 1918	Des milliers de personnes d'origine grecque, turque et pomakes ont quitté la Bulgarie. De même, les personnes d'origine bulgare de Turquie et de Grèce ont rejoint la Bulgarie.	ethnique
France	1917	La France a recruté des travailleurs dans d'autres pays d'Europe dont: 23000 Portugais, 24000 Italiens, 24000 Grecs, 33000 Tchèques, 67000 Russes, 67000 Arméniens, 86000 Algériens, 55000 Marocains et Tunisiens.	économique

France	1921 1926	Le nombre des travailleurs polonais était de 46000. La population étrangère en France passe de 1 500 000 en 1921 à 2 500 000 en 1926 avec l'arrivée des immigrés polonais, italiens et tchèques.	économique économique
Grande-Bretagne	1921	364747 Irlandais constituaient 1 % de la population anglaise.	économique
Italie	1922	Environ 30 000 Italiens sont partis pour la Belgique.	économique
Russie	1917	La guerre civile et la révolution bolchévique ont poussé des millions de personnes de la Biélorussie à fuir le pays.	forcée
Allemagne	1933-1940	Un million d'Allemands quittent l'Allemagne pour des raisons politiques, religieuses et raciales, plus particulièrement les Juifs qui étaient persécutés par le régime nazi.	forcée
Bulgarie	1936-1938	En vertu de l'accord conclu entre la Bulgarie et la Turquie, environ 12000 Turcs quittaient chaque année la Bulgarie.	ethnique
Espagne	1920-1930 1936-1939	50000 Basques et 20000 Catalans se réfugient en France. 200000 Espagnols quittent l'Espagne, dont 140000 vont en France.	forcée forcée
Italie	1920-1930	Les réfugiés italiens vont en France. à cause du régime fasciste	forcée
Pays-Bas	1940	L'invasion des Pays-Bas par l'Allemagne a engendré un flux de réfugiés vers l'Angleterre.	forcée
Pologne et Russie	1918-1933	Les Juifs de Pologne et de Russie fuient en raison de l'antisémitisme.	forcée
Russie	1933-1945	Des millions de personnes d'origine allemande, caucasienne, tatare, etc., étaient forcées de se déplacer dans l'Union soviétique, plus particulièrement vers la Sibérie, en raison de la politique de Staline.	forcée
Turquie	1926	65000 Arméniens sont partis pour la France.	forcée

Source: <http://www.let.leidenuniv.nl/history/migration/chapter71.html> (Ohliger, 1996, Temime, 1999).

Tableau 2: Déportations en Union soviétique, 1941-1952

Nationalités/minorités	Année de déportation	Nombre
Allemands de la Volga	1941	366 000
Karachaïs	1943	68 000
Kalmouks	1943	92 000
Tchéchènes	1944	362 000
Ingouches	1944	134 000
Balkars	1944	37 000
Tatars de Crimée	1944	183 000
Meskhètes	1944	200 000
Polonais Ukraine > Kazakhstan	1936	60 000
Coréens Vladivostok > Kazakhstan/Ouzbékistan	1937	172 000
Polonais/Juifs Ukraine et Bélarus > Nord Sibérie	1940-41	380 000
Autres Allemands soviétiques Saratov, Ukraine > Asie centrale	1941-52	843 000
Finlandais (région de Leningrad) Leningrad > Sibérie	1942	45 000
Autres peuples du Nord-Caucase Nord-Caucase > Asie centrale	1943-44	8 000
Autres peuples de Crimée Crimée > Asie centrale	1944	45 000
Moldaves Moldavie > centre et est de Sibérie	1949	36 000
Grecs de la mer Noire région de la mer Noire > Kazakhstan	1949	36 000
Autres peuples de la mer Noire région de la mer Noire > Kazakhstan	1949	22 000
Total		3,1 millions

Source: <http://www.unhcr.ch/french/issues/history/fcis9602.htm>

La migration après la seconde guerre mondiale et jusqu'en 1973

Les caractéristiques de la période

La seconde guerre mondiale n'a pas seulement causé la mort de millions de personnes et provoqué un mouvement migratoire issu de la répression raciale et politique des régimes fascistes et autoritaires; elle a aussi fortement modifié le paysage économique et politique de l'Europe d'après-guerre.

En premier lieu, il s'est produit, à la fin de la seconde guerre mondiale, un très grand mouvement migratoire de retour. Plus particulièrement, les Allemands exilés sont retournés dans leur pays. Les nouvelles délimitations territoriales (Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie) ont également provoqué une migration de retour pour la plupart des personnes d'origines allemande, polonaise et tchécoslovaque.

En second lieu, deux grandes orientations idéologiques et politiques ont émergé à la chute du régime nazi: alors que l'Europe de l'Ouest faisait son choix pour un régime démocratique et ouvert, les pays de l'Europe de l'Est ont vu s'installer des régimes autoritaires et fermés sous la tutelle du régime communiste soviétique. Cette division idéologique (camp démocratique contre camp socialiste) a été également gouvernée par une atmosphère de guerre entre les deux camps que l'on appelle la «guerre froide». Celle-ci est devenue un facteur non négligeable du mouvement migratoire d'après-guerre: d'abord en ce qui concerne le flux de réfugiés venant d'Europe de l'Est vers l'Ouest jusqu'à la chute du mur de Berlin, mais après la chute du mur en engendrant également un flux migratoire ethnique.

Par ailleurs, fortement touchée par la guerre, l'économie des pays d'Europe occidentale avait besoin d'être reconstruite. Les pays développés d'Europe occidentale ont opté pour une stratégie économique dont l'objectif a été la concentration de l'investissement et l'augmentation de la production (Castles et Miller, 1998). Cette politique, qui a considérablement marqué la période comprise entre 1945 et le début des années 1970, a favorisé l'immigration économique en provenance de pays sous-développés ou en voie de développement vers l'Europe de l'Ouest.

Enfin, l'Europe de l'Ouest d'après-guerre a été confrontée à un processus de décolonisation, notamment dans les années 1960 et 1970, dont les effets sur le mouvement migratoire ne sont pas négligeables. Alors que de nombreuses personnes, en particulier les Européens, ont participé au mouvement migratoire de retour, d'autres, surtout en provenance des pays colonisés, ont quitté leur pays d'origine pour des raisons principalement économiques afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Les causes et les conséquences de la migration

Les causes et les conséquences sont les suivantes:

- *le besoin en main-d'œuvre*: la reconstruction et le développement économique ont nécessité le recours à une main-d'œuvre étrangère. En effet, pendant la guerre, des millions de personnes ont perdu la vie, dont la majorité étaient en âge de travailler. A partir des années 1950, l'émigration de l'Europe vers les

- Etats-Unis s'est ainsi stabilisée et l'Europe de l'Ouest a commencé à recruter des immigrants «économiques»;
- *les disparités économiques entre les pays européens*: tout d'abord, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et, après les années 1960, la Turquie et la Yougoslavie sont devenus des pays exportateurs de main-d'œuvre. L'Allemagne, la Belgique, la France, la Suisse, les Pays-Bas et la Suède ont été les principaux pays importateurs de main-d'œuvre;
 - *la décolonisation*: les pays tels que la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas ont été confrontés aux mouvements migratoires issus de la décolonisation (voir chapitre 2, «La migration liée à la décolonisation et à la décolonisation du tiers-monde»);
 - *la violation des droits de l'homme et des libertés individuelles*: des milliers de personnes vivant sous les régimes communistes des pays d'Europe de l'Est ont fui la répression politique de leur pays d'origine (voir chapitre 2, «La migration forcée»);
 - l'Europe de l'Ouest s'est transformée en une véritable région d'immigration. Entre 1950 et 1973, près de 10 millions de personnes ont immigré dans les pays de cette région (voir tableau 3).

Tableau 3: Le nombre et la part des étrangers dans certains pays d'accueil, 1954-1974

Pays d'accueil	Années	Nombre d'étrangers	Part des étrangers (%)
France	1954	1 766 100	4,09
	1965	2 683 490	5,48
	1974	4 128 312	7,7
Suisse	1954	285 446	6,05
	1965	810 243	13,4
	1974	1 064 526	16,5
Belgique	1954	379 749	4,29
	1965	636 749	6,7
	1974	775 185	7,49
Allemagne	1954	484 819	9,92
	1965	2 318 100	3,96
	1974	4 127 400	6,65
Pays-Bas	1954	106 480	0,98
	1965	134 792	1,12
	1974	282 361	2,11
Suède	1954	111 111	1,54
	1965	320 580	4,04
	1974	401 158	4,91

Source: Gitmez, 1983, p. 50.

La migration depuis 1973

Les caractéristiques de la période

Depuis 1973, plusieurs phénomènes ont marqué les mouvements migratoires en Europe. Tout d'abord, à la suite de la crise pétrolière de 1973-1974, les pays industrialisés d'Europe de l'Ouest ont décidé de mettre fin au recrutement de main-d'œuvre étrangère. Cette décision est intervenue dans un contexte où les disparités économiques entre les pays riches industrialisés du Nord et les pays pauvres, ou en voie de développement, du Sud se sont accrues considérablement tout en produisant une pression migratoire vers les pays d'Europe occidentale.

De plus, l'arrivée au pouvoir de régimes militaires, non démocratiques et autoritaires, notamment dans les pays du tiers-monde, a considérablement aggravé la situation sur le plan des droits humains et des libertés individuelles. De nombreux individus et membres de mouvements politiques s'opposant aux régimes en place ont dû quitter leur pays d'origine pour trouver asile dans les pays démocratiques d'Europe de l'Ouest qui avaient affiché, par le passé, une certaine tradition humanitaire en matière d'asile. A partir des années 1980, l'Europe est devenue la région préférée des réfugiés du Sud. Outre la violation des droits humains et des libertés individuelles, la répression politique à l'égard des minorités, les catastrophes écologiques et naturelles survenues dans les pays pauvres, notamment de l'Asie et de l'Afrique, furent également des facteurs à l'origine d'un flux de réfugiés vers l'Europe de l'Ouest.

Enfin, le contexte créé par la chute du mur de Berlin en 1989 (la réunification allemande, les changements pacifiques survenus en Europe de l'Est, l'effondrement de l'Union soviétique et de la Yougoslavie) a fortement modifié le tableau géopolitique de l'Europe.

Les causes et les conséquences de la migration

Tous ces changements ont à l'évidence eu des conséquences importantes quant aux migrations vers l'Europe et au sein de l'Europe. Pour de multiples raisons (économiques, politiques, ethniques, etc.), le continent européen est de nouveau confronté à des mouvements migratoires. Les migrations qui ont suivi la réunification allemande et l'effondrement de l'Union soviétique en constituent l'exemple le plus représentatif. L'Allemagne est le pays le plus concerné par cette migration qui se propulse de l'Est vers l'Ouest.

Actuellement, en Allemagne, le flux migratoire le plus important se compose de ce qu'on appelle les «*Aussiedler*» (voir glossaire à l'annexe 1) en provenance des pays de l'Est (notamment de Pologne et de Roumanie) et de l'ex-Union soviétique. Jusqu'en 1992, les ressortissants des pays de l'Est d'origine allemande pouvaient encore faire valoir leur souche allemande pour immigrer légalement en Allemagne. Après une nouvelle réglementation, ce sont seulement ceux résidant dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) qui ont encore le droit de faire valoir leur appartenance à la souche allemande pour pouvoir

immigrer en Allemagne. A la fin de 1995, le nombre de ceux qui devaient immigrer en Allemagne était d'environ 1 307 000. Chaque année, près de 200 000 rapatriés regagnent l'Allemagne pour s'intégrer dans le «*Vaterland*».

Tableau 4: Retours actuels de populations déportées, 1992-1996

Populations	Provenance		Nombre
Allemandes	Tadjikistan	→ Allemagne	13 000
	Kirghizistan	→ Allemagne	46 000
	Kazakhstan	→ Allemagne	480 000
	Ouzbékistan	→ Allemagne	16 000
	Féd. de Russie	→ Allemagne	275 000
	Autres pays de la CEI	→ Allemagne	8 000
Tatars de Crimée	Ouzbékistan	→ Ukraine (Crimée)	164 000
	Féd. de Russie	→ Ukraine (Crimée)	45 000
	Kazakhstan	→ Ukraine (Crimée)	12 000
Meskhètes	Ouzbékistan	→ Azerbaïdjan	46 000
	Ouzbékistan	→ Féd. de Russie	25 000

Source: <http://www.unhcr.ch/french/issues/history/fcis9602.htm>

Dans les années 1990, l'Europe a connu un nouveau flux de réfugiés européens que l'on peut qualifier de réfugiés de guerre. A la suite de l'éclatement de la Yougoslavie en 1990-1991, la répression, la guerre et la «purification» ethnique dans le territoire de l'ex-Yougoslavie (la Croatie, la Bosnie-Herzégovine) ont provoqué un mouvement de réfugiés en Europe dans toutes les directions; environ 4,6 millions de personnes ont dû fuir leur pays pour trouver refuge ailleurs; près de 700 000 personnes se sont réfugiées dans les pays d'Europe de l'Ouest (Fassmann et Münz, 1995).

De plus, entre 1991 et 1993, l'Italie et la Grèce ont été confrontées à un flux de réfugiés venant d'Albanie. On estime le nombre des Albanais ayant quitté leur pays, pendant cette période, à 300 000 ou 400 000. Si certains d'entre eux ont pu régulariser leur situation dans les pays d'accueil, la plupart se sont retrouvés en situation illégale en Grèce et en Italie. De même, le récent conflit ethnique a poussé des milliers de personnes à quitter le Kosovo. La majorité d'entre elles ont obtenu une admission provisoire dans les pays de l'Europe.

Autant la construction européenne que le phénomène de mondialisation jouent un rôle considérable quant aux mouvements migratoires en Europe. Si les ressortissants des pays membres de l'Union européenne ont légalement le choix et le droit de se déplacer à l'intérieur de l'Union européenne, la migration liée à la mondialisation est en revanche strictement réglementée. Alors que le personnel (cadres,

techniciens, experts) des multinationales ainsi que les «cerveaux» sont facilement autorisés à se déplacer au sein de l'Europe, les personnes touchées par les effets négatifs (pauvreté, chômage, etc.) du phénomène de la mondialisation sont soumises à des restrictions de visas pour éviter leur immigration vers l'Europe. La misère au Sud et à l'Est, ainsi que le durcissement des législations en matière de migration en Europe, ont de ce fait créé une situation d'illégalité. Selon le Bureau international du travail (BIT), le nombre de migrants en situation illégale est estimé à 1,9 million en Europe occidentale.

Une des conséquences les plus importantes du mouvement migratoire des années post-1973 en Europe occidentale, après les flux de réfugiés du Sud et des migrants en situation irrégulière, est que les pays traditionnellement dits d'émigration tels que l'Italie, l'Espagne et le Portugal, voire la Grèce, sont devenus des pays d'immigration. Depuis la fin des années 1980, le nombre d'immigrés réguliers et de migrants irréguliers ne cesse d'augmenter dans ces pays: l'Italie a vu le nombre de ses immigrés légaux passer de 572 000 en 1990 à 1 095 600 en 1996; de même, l'Espagne, pays traditionnel d'émigration dans les années 1960-1970, a recensé, en 1996, 539 000 immigrés en situation régulière contre 200 000 en 1980; le Portugal est également touché par la migration en accueillant 172 900 immigrés en 1996 contre 95 000 en 1987. Bien qu'une grande partie des immigrés vienne d'Europe, notamment des pays de l'Union européenne, cette population affiche dans son ensemble une forte diversité de provenance, en comptant également les continents africain et asiatique (Wihtol de Wenden, 1999).

Tableau 5: Effectif de la population étrangère dans les pays d'Europe centrale et orientale sélectionnés, 1987-1996 (en millier)

Pays	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Bulgarie	-	-	24,1	23,4	28	-	31,4	34,4	-	36,3
Rép. tchèque	34,6	34,9	35,2	35,1	37,7	49,6	77,1	103,7	158,6	186,7
Estonie	-	-	602,4	-	-	-	-	-	533,7	-
Lettonie	-	-	1278,8	-	-	-	-	-	1144,5	-
Lituanie	-	-	750,5	-	-	-	-	-	695,3	-
Hongrie	-	-	-	-	73,9	88,2	-	138,1	140	138
Pologne	-	-	-	-	-	-	30	-	-	-
Roumanie	-	-	-	-	-	3,2	2,7	1,9	1,9	1,7
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	24,8	48	43

Source: Salt, 1997.

Document 1: L'immigration en Europe centrale et orientale

Pendant l'ère communiste, l'émigration en provenance d'Europe orientale vers les pays industrialisés d'Europe occidentale était très restreinte. Elle se réalisait plutôt sous la forme de flux de réfugiés. Les changements survenus après 1989 ont fait croire qu'il y aurait une vague d'émigration considérable vers l'Ouest. Bien que l'on puisse constater une certaine augmentation de l'émigration en provenance d'Europe centrale et orientale, la politique restrictive des pays occidentaux en matière de migration a certes empêché en partie une probable vague d'émigration vers l'Ouest, que l'on avait pourtant estimé inévitable.

Cependant, étant donné leur proximité avec les pays occidentaux d'accueil, certains pays d'Europe de l'Est, notamment la Hongrie et la République tchèque, sont devenus les pays de destination et de transit. Ce phénomène a contribué à une augmentation de la population étrangère dans ces pays, même si ceux-ci sont généralement des pays d'émigration (voir tableau 5).

En se transformant en un pays d'immigration, la Hongrie constitue un cas significatif: non seulement elle a accueilli 80 000 personnes, victimes de la guerre en ex-Yougoslavie, mais en raison de sa situation économique relativement bonne elle est confrontée à une migration économique, notamment en provenance de Roumanie et des pays de l'ex-Union soviétique. La Hongrie est même choisie comme futur pays de résidence par des migrants des pays asiatiques; entre 1989 et 1992, 25 000 Chinois, par exemple, ont cherché à obtenir un permis de travail en Hongrie. A cela, il faut également ajouter la volonté des personnes de souche hongroise et originaires d'autres pays (la Croatie, la Serbie, la Roumanie, par exemple) de rejoindre leur «mère patrie» (Falkenstein, 1997).

(Voir annexe 2 pour des activités et matériels pédagogiques relatifs à ce chapitre.)

Pour en savoir plus

Castles, Stephen et Miller, Mark, J.: *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, 2^e édition, Macmillan Press Ltd., Londres, 1988.

Falkenstein, Florian, «Südosteuropa», in Opitz, Peter, J. *Der Globale Marsch. Flucht und Migration als Weltproblem*, Beck, Munich, 1997.

Fassmann, Heinz et Münz, Rainer «La migration d'Est en Ouest en Europe (1918-1993)», in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 3, 1995.

Gitmez, S. Ali, *Yurtdisina işçi göçü ve geri dönüşler (L'émigration des travailleurs vers l'étranger et les retours)*, Alan Yayincılık, Istanbul, 1983.

Ohliger, Rainer, «Vom Vielvölkerstaat zum Nationalstaat – Migration aus und nach Rumänien im 20 Jahrhundert», in Fassmann, Heinz et Münz, Rainer, *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends und politische Reaktionen*, Campus Verlag, Francfort/New York, 1996, p. 285-302.

Salt, John, *Evolution actuelle des migrations internationales en Europe*, Conseil de l'Europe, 1997.

Temime, Emile, *France: terre d'immigration*, Gallimard, Paris, 1999.

Wihtol de Wenden, Catherine, *L'immigration en Europe*, La Documentation française, Paris, 1999.

CHAPITRE 2

TYPES DE MIGRATION: POURQUOI MIGRE-T-ON?

Objectifs

- connaître les différents motifs de migration auxquels l'Europe est confrontée;
- savoir que les causes et les raisons des mouvements migratoires sont multiples. Elles peuvent aussi bien coexister que caractériser séparément un flux migratoire à un moment donné;
- admettre que la migration n'est pas uniquement un phénomène découlant de la décision volontaire ou involontaire d'un individu de quitter son pays, mais qu'elle est parfois provoquée, voire encouragée, par des événements à caractère social, économique, politique, ethnique, etc.

Introduction

Les causes et les raisons du mouvement migratoire au 20^e siècle en Europe affichent une telle variété qu'aucune typologie de classification ne pourrait prétendre être exhaustive. La plupart du temps, c'est la coexistence de raisons multiples qui a déterminé la décision des migrants, prise volontairement ou involontairement, de quitter leur pays d'origine pour trouver un pays d'accueil. Des raisons économiques, politiques et ethniques en constituent les principaux facteurs. La typologie ci-dessous a pour objectif de ne tracer que les grandes tendances des causes dans l'histoire de la migration¹.

La migration liée à la colonisation et à la décolonisation du tiers-monde

Il s'agit d'un mouvement de population favorisé par le processus de colonisation et décolonisation. Nous savons que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest ont tissé des relations coloniales avec certains pays du tiers-monde. L'époque coloniale a entraîné le déplacement non seulement d'un grand nombre de personnes (soldats, fonctionnaires, hommes d'affaires, etc.) des pays colonisateurs vers les pays colonisés, mais aussi celui de milliers de personnes originaires des pays colonisés vers l'Europe de l'Ouest. Cette migration, commencée pendant l'époque de la colonisation, a continué d'exister, de manière encore plus intense, pendant et après le processus de décolonisation, notamment dans les années 1960 et 1970. Si, pendant ce processus, les «Blancs», «hommes en service», étaient les premiers

1. Pour cette partie, nous nous référons essentiellement à la classification de Fassmann et Münz, 1995 et 1996.

concernés par la migration du retour dans le pays d'origine, les années suivant l'indépendance des anciennes colonies ont été caractérisées par une migration massive de personnes de «couleur» en provenance des pays ex-colonisés vers les pays d'Europe de l'Ouest, particulièrement vers les pays ex-colonisateurs. Les liens linguistiques et historiques entre le pays de destination et le pays d'origine aussi bien que les difficultés économiques affectant les pays ex-colonisés ont fortement favorisé l'émigration de millions de personnes vers l'Europe.

Ainsi, la Grande-Bretagne a accueilli les Pakistanais et les Indiens; la France les Maghrébins; les Pays-Bas les Surinamiens d'Aruba; le Portugal les Angolais et les Mozambicains, etc. La présence des immigrés des pays ex-colonisés a considérablement influencé la composition démographique des pays d'accueil. Des groupes de minorités ethniques, culturellement très différentes de la population des pays d'accueil, se sont constitués. En 1995, en Grande-Bretagne, environ 3,2 millions de personnes appartenaient à un groupe ethnique formant 5,7 % de l'ensemble de la population. Avec 850 000 personnes, la communauté indienne constitue, par exemple, le plus grand groupe ethnique de Grande-Bretagne, soit 26 % de l'ensemble de la population immigrée¹. De même, les personnes d'origine surinamienne forment la plus grande minorité ethnique des Pays-Bas: en 1996, 282 000 personnes faisaient partie du groupe ethnique surinamien parmi 2,6 millions personnes qui constituaient la totalité de la population étrangère².

Tableau 6: Les Européens rapatriés des colonies, 1945-1962

Pays	Nombre	En provenance de
Français	75 000	Indochine
	138 000	Tunisie
	172 000	Maroc
	950 000	Algérie
	15 000	Egypte
	10 000	Guinée
Néerlandais	300 000	Indonésie
Portugais*	500 000	Angola
	300 000	Mozambique
Britanniques	150 000	Inde
	150 000	Rhodésie
	30 000	Kenya
Belges	100 000	Congo belge (ex-Zaire)
Italiens	200 000	Ethiopie, Erythrée, Libye et Somalie

Source: Chaliand, Jan et Rageau, 1994, © Seuil.

* La plupart sont retournés au Portugal, certains sont allés au Brésil ou en Afrique du Sud.

1. Withmarsh, Harris, Hill et Whyman, 1998.

2. Everaers, Pieter 1998.

La migration «ethnique»

La migration dite «ethnique» occupe une place considérable dans l'histoire du mouvement migratoire au 20^e siècle en Europe. La migration Est-Ouest européenne de la période d'après 1950 entre, en majeure partie, dans cette catégorie. Par migration «ethnique», on entend le déplacement des gens de leur pays d'origine où ils résident vers un pays étant de la même souche ethnique et/ou religieuse. Il est important de noter que, malgré l'appellation ethnique, la migration dite «ethnique» couvre très souvent aussi des motifs économiques et politiques.

La migration des personnes de souche allemande, ressortissantes de différents pays d'Europe centrale et orientale, vers la République fédérale d'Allemagne ainsi que l'émigration des Juifs vers Israël constituent les exemples les plus marquants de ce type de migration en Europe. Durant la période entre 1950 et 1993, environ 3 millions de migrants de souche allemande ont quitté leurs pays d'origine, notamment les pays d'Europe de l'Est (la Pologne, la Roumanie, etc.) pour s'installer dans la «mère patrie», soit l'Allemagne. La plupart du temps, la migration «ethnique» est favorisée par les accords entre les pays d'origine et d'accueil. Ces derniers offrent aux migrants de souche certains privilèges en matière d'intégration, plus particulièrement en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil. Les immigrés de souche allemande obtiennent immédiatement la nationalité allemande (pour l'octroi de cette dernière, on constate toutefois certaines restrictions légales dès 1992).

Par ailleurs, après la chute du mur de Berlin et à la suite des changements politiques en ex-Union soviétique, les «Juifs russes» pouvant profiter de l'autorisation qu'Israël leur a accordée pour émigrer légalement en Israël ont massivement quitté l'Union soviétique. Entre 1990 et 1996, le nombre de personnes d'origine juive qui se sont installées en Israël était d'environ 700 000, ce qui a augmenté de 11 % la population israélienne. Les nouveaux immigrants ont, en Israël, bénéficié de la politique d'intégration qui leur a permis de choisir leur lieu de résidence (Grynberg, 1998). Les immigrés juifs bénéficient immédiatement de la nationalité israélienne.

Le tableau 7 donne un aperçu de la migration «ethnique», survenue en Europe après les années 1950.

Tableau 7: Migration ethnique entre 1950 et 1992-1993

Pays d'origine	Pays d'accueil	Nombre	Période	Ethnie/religion
RDA	RFA	5 275 000	1950-1992	souche allemande (« <i>Uebersiedler</i> »)
Pologne	RFA	1 430 000	1950-1992	souche allemande (« <i>Aussiedler</i> »)
URSS/CEI	RFA	746 000	1950-1992	souche allemande (« <i>Aussiedler</i> »)
Roumanie	RFA	402 000	1950-1992	souche allemande (« <i>Aussiedler</i> »)

Ex-Tchécoslovaquie	RFA	105 000	1950-1992	souche allemande («Aussiedler»)
Ex-Yougoslavie	RFA	90 000	1950-1992	souche allemande («Aussiedler»)
Bulgarie	Turquie	630 000	1950-1992	souche turque et musulmans slaves
Ex-Yougoslavie	Turquie	300 000	1950-1992	souche turque et musulmans slaves
URSS/CEI	Israël, Etats-Unis	750 000	1950-1992	Juifs
URSS/CEI	Grèce, France Etats-Unis	170 000	1950-1992	Arméniens, souche grecque, Pentecôtistes
Roumanie	Israël, Etats-Unis	500 000	1950-1992	Juifs
Roumanie occidentale	Europe (principalement RFA)	240 000	1991-1993	surtout Tsiganes
Ex-Yougoslavie	Hongrie	124 000	1988-1993	surtout personnes de souche hongroise
Total		10762000		

Source: Fassmann et Münz, 1995, avec l'aimable autorisation de la *Revue européenne des migrations internationales*.

La migration économique

Plus particulièrement à partir du milieu des années 1950, le mouvement migratoire en Europe a connu un nouvel essor, dont le motif était principalement économique, cela aussi bien du point de vue des émigrants que des pays importateurs de main-d'œuvre. Pour l'émigrant, l'émigration signifiait une grande opportunité d'améliorer sa condition de vie, tandis que pour le pays d'accueil le migrant était considéré comme une main-d'œuvre indispensable pour produire la croissance économique, d'une part, et pour minimiser la pression inflationniste des salaires, d'autre part.

Aux besoins en main-d'œuvre des pays industrialisés du Nord répondait ainsi la forte offre de travail des chômeurs des pays d'Europe du Sud. Soucieux de trouver de la main-d'œuvre pour la reconstruction de leur économie, perturbée par la seconde guerre mondiale, les pays industrialisés ont conclu des accords d'émigration qui ont officiellement régularisé l'immigration vers les pays d'Europe de l'Ouest. Les accords que la Turquie a conclus, par exemple, avec des pays tels que l'Allemagne en 1961, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et la France en 1965,

ou encore la Suède en 1967, ont permis à des milliers de personnes de Turquie de travailler dans ces pays et d'y trouver de meilleures conditions de vie qu'en Turquie. De même, plusieurs accords d'émigration conclus entre les deux pays ont favorisé une vague d'émigration de main-d'œuvre en provenance d'Italie vers la Suisse. Les pays européens industrialisés ont ainsi recruté des travailleurs provenant d'abord d'Italie, d'Espagne, du Portugal ou de la Grèce, et ensuite du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Turquie et d'ex-Yougoslavie.

Un ouvrier turc s'exprime sur les raisons économiques qui l'ont poussé à émigrer vers l'Allemagne dans les années 1960.

«J'ai fait un apprentissage. Pendant un certain temps, j'ai travaillé dans une usine militaire. Je me suis rendu compte que les conditions de vie étaient très difficiles. Nous n'avions même pas une maison pour nous loger. Cela n'allait pas comme ça. De ce fait et pour garantir notre vie, j'ai été obligé de partir. Je me suis dit "je travaille au moins jusqu'à ce que je puisse construire une maison"» (Gitmez, 1983, p. 115)

La migration économique ne s'est toutefois pas uniquement réalisée dans le cadre des accords d'émigration. Le développement économique en Europe de l'Ouest a également absorbé la majorité des personnes qui ont, individuellement, pris l'initiative de partir pour trouver un travail sur place sans avoir de quelconque assurance d'emploi ou d'autorisation. La plupart d'entre elles ont pu régulariser leur situation par la suite, tandis que les autres gardaient l'espoir d'obtenir une autorisation de travail pour régulariser leur situation illégale.

V. A. est une de ces personnes qui sont parties pour l'Allemagne à l'âge de 17 ans en tant que, comme on dit en Turquie, «ouvrier-touriste» et en espérant y obtenir un permis de travail.

«Ici, je travaillais comme apprenti chez un menuisier [...] Mon salaire n'était pas suffisant. Je me suis dit "que faire?": j'étais à la charge de mon père. Il s'est endetté pour que je puisse partir. Je suis allé en Allemagne comme touriste. J'avais 17 ans. Il n'était pas facile de partir. La seule chose que je voulais, c'était devenir indépendant, travailler pour moi. Nous avons pensé qu'il y avait beaucoup d'argent en Allemagne. C'est mon père qui a voulu que j'émigre [...] J'ai toujours travaillé illégalement [...] Si je n'avais été dans l'illégalité je serais resté encore vingt ans.» (Gitmez, 1983, p. 117)

Certains pays appliquent toujours un système de recrutement spécifique dont la logique s'inscrit dans une migration économique. Ils accordent à certains immigrants, qu'on appelle «saisonniers», un permis de travail limité. Depuis 1990, la Suisse est en train d'abandonner graduellement cette catégorie, en raison du fait que ce statut ne permet pas aux saisonniers de s'intégrer dans la société suisse. Ces derniers n'ont pas le droit de faire venir leur famille en Suisse, ce qui fait l'objet de critiques de la part des pays d'origine des saisonniers. En revanche, le nombre de saisonniers en Allemagne a augmenté considérablement à partir de l'année 1994. Ce sont principalement des immigrants provenant d'Europe de l'Est.

Tableau 8: Effectif des saisonniers dans certains pays sélectionnés, 1986-1997 (en millier)

Pays	1986	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Allemagne	–	–	–	212,4	181	155,2	192,8	220,9	226,0
Autriche	–	38,0	17,6	20,4	15,8	–	–	–	–
France	81,7	58,2	54,2	13,6	11,3	10,3	9,4	8,8	8,2
Italie	–	–	–	1,7	2,8	5,8	–	8,9	–
Norvège	–	4,3	4,3	4,7	4,6	4,5	5	5,4	6,1
Pays-Bas	–	–	–	1,0	0,9	0,5	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	–	3,6	4,2	4,4	4,7	5,5	9,3
Suisse	142,8	153,6	147,5	126,1	93,5	83,9	72,3	62,7	46,7

Source: Sopemi, 1999, © OCDE.

La migration économique, encouragée aussi bien par les pays d'accueil que par les pays d'origine, a vécu ses années glorieuses avant l'éclatement de la crise économique en 1973-1974, appelée «crise pétrolière», qui a conduit les pays d'immigration industrialisés d'Europe occidentale à contrôler l'immigration. Bien que la décision de ces pays ait mis fin au recrutement officiel, elle n'a cependant pas pu stopper l'immigration de manière absolue. Cette dernière continue à exister sous diverses formes, notamment sous la forme d'une «migration forcée», dont les conséquences humaines ne sont pas négligeables.

La migration forcée

L'Europe du 20^e siècle est également confrontée à des mouvements de population pour des raisons, plus particulièrement, de persécutions et de violences. Des milliers de personnes ont été obligées de quitter leur pays d'origine pour fuir les persécutions et les violences qu'elles y subissaient. Il s'agit ici, en fait, de mouvements de réfugiés que l'on peut appeler «migration forcée».

Les raisons de la migration forcée sont bien évidemment multiples. En premier lieu, on peut mentionner les conflits religieux, raciaux et ethniques. La plupart de ces conflits, qui se transforment en guerre entre deux Etats ou en guerre civile, sont à l'origine de mouvements de réfugiés. En deuxième lieu, la tension sociale, accompagnée le plus souvent de crises politiques, donne lieu à des formations de groupes d'opposants aux régimes en place, souvent autoritaires et à caractère violent. La répression de ces groupes d'opposants par régime de leur propre pays a constitué et constitue toujours une des raisons principales générant une «migration forcée».

Pendant la première moitié du 20^e siècle, l'Europe a connu les réfugiés venant principalement des pays européens. Dans les années 1930, les Juifs faisant l'objet

des persécutions et des violences du régime nazi ont été réduits à une migration forcée. De même, la seconde guerre mondiale a provoqué un grand mouvement de réfugiés touchant pratiquement tous les pays d'Europe. A partir des années 1950, l'établissement des régimes communistes en Europe de l'Est a engendré un flux de réfugiés auquel a été confrontée l'Europe de l'Ouest: quelque 194 000 Hongrois se sont vu obligés de quitter leur pays entre 1956 et 1957; il en a été de même pour les événements du «Printemps de Prague» survenus en 1968 qui ont poussé, de leur côté, environ 160 000 Tchécoslovaques à fuir leur pays en direction de l'Ouest¹.

Contrairement aux années 1950, durant lesquelles les réfugiés venaient plutôt des pays de l'Est, les réfugiés des années 1980 étaient originaires principalement de Turquie, mais également d'Afrique et d'Asie, à l'exception des Polonais arrivés en Europe de l'Ouest entre 1980 et 1981 fuyant la répression politique du régime polonais de l'époque. Une des principales raisons ayant caractérisé le flux de réfugiés à partir des années 1980 a été la répression politique que subissaient les opposants aux régimes et certaines minorités ethniques. Les conflits inter-ethniques dans certains pays africains et asiatiques ont également engendré des flux vers l'Europe de l'Ouest. Le nombre de demandes d'asile déposées dans certains pays d'Europe (voir tableau 9) nous indique l'ampleur du flux de réfugiés, issus de la migration forcée.

Tableau 9: Demandes d'asile reçues en Europe, 1987-1994

Pays d'accueil	1987	1990	1997*
Autriche	11 400	22 800	6 700
Belgique	6 000	13 000	11 600
Danemark	2 800	5 300	5 100
Finlande	100	2 700	1 000
France	24 800	53 100	21 400
Allemagne	57 400	193 100	104 400
Grèce	7 000	6 200	4 200
Italie	11 100	3 200	1 400
Pays-Bas	13 500	21 200	34 400
Norvège	8 600	4 000	2 300
Portugal	500	100	400
Espagne	2 500	8 600	3 700
Suède	18 100	29 400	9 700
Suisse	10 900	35 800	23 900
Royaume-Uni	5 900	38 200	41 500
Total	180 600	436 700	271 700

Source: HCR.

* Sopemi, IGC, 1998; © OCDE.

1. Fassmann et Münz, 1995.

La migration issue de la mondialisation: le nomadisme moderne

Freinée auparavant par de nombreuses restrictions, la mobilité s'est de nos jours considérablement accélérée. L'une des causes principales en est la mondialisation des échanges de biens et de capitaux. Son effet sur la migration est que, non seulement la catégorie des personnes migrantes, mais aussi le nombre des pays concernés par la migration, se sont élargis. *«La multiplication des réseaux économiques, médiatiques et culturels a développé l'envie d'Europe et les imaginaires migratoires dans des régions jusque-là peu concernées et auprès de populations jusqu'alors sédentaires»* (Wihtol de Wenden, 1999, p. 11).

De nos jours, les gens se déplacent de plus en plus: environ 130 millions de personnes quittent leur pays chaque année. Le monde est en train de se transformer en une «planète nomade». Le développement technologique dans les domaines de l'information, de la communication et du transport a certainement contribué à cette accélération de la mobilité. Le déplacement fait désormais partie de valeurs universelles: *«Les entreprises se déplacent là où la main-d'œuvre est la moins chère; les travailleurs, du Nord comme du Sud, vont là où le travail est disponible; les objets devenus portables facilitent la mobilité des consommateurs, du Walkman au téléphone portable [...] Tout cela constitue un vaste mouvement vers un nomadisme planétaire¹.»*

Le déplacement des entreprises, favorisé par le phénomène de la mondialisation, fait en outre apparaître une nouvelle forme de migration que l'on peut appeler la «migration de cadres». Des milliers de personnes très qualifiées, des cadres de haut niveau, des dirigeants de sociétés, des managers, des spécialistes, etc., migrent dans le contexte d'une mobilité provoquée par le déploiement des investissements et des multinationales à l'échelle planétaire. Ils forment une catégorie de personnes issue de la migration, dont l'effectif ne cesse d'augmenter.

Ces étrangers de haut niveau social ne sont pas perçus comme des «immigrés», terme qui suppose implicitement une position socialement dominée. Eux sont «internationaux», ce qui est bien différent. Dans les classes supérieures, être étrangers, venir de l'étranger, parler les langues étrangères, avoir des amis de toutes nationalités ne sont pas des stigmates, mais des atouts, cultivés et mis en avant. Ces cadres expatriés sont des gagnants de la mondialisation (Wagner, 1998, p. 22).

Ces personnes ne sont certes pas les seules dont la mobilité est due à la mondialisation. L'ensemble de la main-d'œuvre suit la même tendance, comme le remarque Attali, en se dirigeant vers les endroits où il y a du travail. Cette forme de migration, provoquée par le besoin de trouver du travail, n'est sans doute pas un phénomène nouveau. Il s'agit en fait du type de migration économique que nous avons abordé plus haut. Ce qui est nouveau ici, c'est que le phénomène de la mondialisation dans la sphère culturelle et de la communication, articulante et diffusant les modèles culturels occidentaux, est devenu une incitation à la migration

1. Jacques Attali, <http://www.attali.com/art17.htm>

pour les gens des pays en voie de développement ou sous-développés. Des raisons non seulement purement économiques, mais découlant aussi de l'envie de profiter du mode de vie occidental, pourraient être, pour certaines personnes, des facteurs incitant à la migration. Cependant, il importe de souligner qu'en raison des politiques migratoires restrictives des pays industrialisés et occidentaux cette dernière catégorie de migrants n'a pas autant de possibilités que d'autres de bénéficier d'une migration réussie, c'est-à-dire autorisée, voire encouragée.

Quant à la mobilité des personnes au sein de l'Europe, elle est fortement favorisée par deux facteurs importants: si, en raison de l'abaissement considérable du prix des transports, les individus se permettent de voyager plus souvent, la construction européenne intervient, elle aussi, dans ce processus comme un facteur accélérateur en encourageant la mobilité au sein de l'Union européenne (ci-après UE). La libre circulation des personnes entre les pays membres de l'UE crée le cadre légal autorisant chaque année des milliers de personnes à se déplacer d'un pays à l'autre afin de s'y installer. Si on ajoute à cela le déplacement des jeunes générations, effectué dans le cadre des programmes d'échanges culturels et universitaires de l'UE, on peut facilement estimer l'ampleur de la mobilité qui s'effectue au sein de l'UE.

On ne peut conclure cette partie sans évoquer un nouveau type de nomadisme qui se forme actuellement à l'échelle planétaire et que l'on appelle «*nomadisme imaginaire*» (Attali). En fait, la haute technologie de la communication, plus particulièrement Internet, rend possible, et ce sans aucune restriction, les voyages imaginaires. Sans se déplacer en réalité, mais virtuellement sur Internet, des rencontres se font, des visites s'effectuent, des communications s'établissent entre deux personnes, voire plusieurs, éloignées les unes des autres par des distances géographiques très importantes. Dans ce type de déplacement virtuel, on est plus mobile que dans la vie quotidienne; la vitesse de ces échanges est beaucoup plus élevée qu'en réalité. Ainsi la haute technologie fait apparaître de nouveaux nomades caractérisés par la virtualité des déplacements.

(Voir annexe 2 pour des activités et matériels pédagogiques relatifs à ce chapitre.)

Pour en savoir plus

Chaliand, Gérard, Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *Atlas historique des migrations*, Editions du Seuil, Paris, 1994.

Everaers, Pieter, «Netherlands» in *Monitoring Multicultural Societies*. A Siena Group Report, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 1998, p. 243.

Fassmann, Heinz et Münz, Rainer, «La migration d'Est en Ouest en Europe (1918-1993)», in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 3, 1995, p. 51-65.

Fassmann, Heinz et Münz, Rainer, *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends und politische Reaktionen*, Campus Verlag, Francfort/New York, 1996.

Gitmez, S. Ali, *Yurtdisina işçi göçü ve geri dönüşler (L'émigration des travailleurs vers l'étranger et les retours)*, Alan Yayincılık, Istanbul, 1983.

Grynberg, Anne, *Vers la terre d'Israël*, Gallimard, Paris, 1998.

Hoffman-Nowotny, H. J., «European migrations after the second world war», Conference on migration, New Harmony, Indiana, 14 avril 1976.

Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *Atlas historique des migrations*, Editions du Seuil, 1994.

Sopemi, *Tendances des migrations internationales*, rapports annuels, OCDE, Paris, 1998 et 1999.

Wagner, Anne-Catherine, «Itinéraire au cœur des élites de la mondialisation», in *Pétition*, n° 2, été-automne, Editions Arléa, Paris, 1998, p. 21-23.

Whitmarsh, Alyson, Harris, Tim, Hill, Catherine et Whyman, Steve, «Great Britain», in *Monitoring Multicultural Societies*, a Siena Group Report, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 1998, p. 173-206.

Wihtol de Wenden, Catherine, *L'immigration en Europe*, La Documentation française, Paris, 1999.

CHAPITRE 3

L'EUROPE ET SES IMMIGRÉS

Objectifs

- rendre conscients les élèves de la problématique de l'intégration des populations issues de l'immigration;
- faire connaître aux élèves les différents aspects d'une politique d'intégration à l'égard des immigrés;
- exposer des caractéristiques de différents modèles d'intégration et les comparer;
- aborder le thème du racisme et de la discrimination dans le contexte de l'immigration, afin de sensibiliser les élèves au respect de la différence culturelle. Encourager les élèves à rejeter les stéréotypes et les préjugés racistes envers les autres, notamment les immigrés.

Introduction

Bien que la plupart des pays occidentaux accueillant un nombre très important d'immigrés (l'Allemagne, la France, la Suisse pour n'en citer que quelques-uns) ne se considèrent pas officiellement comme «pays d'immigration», le continent européen est *de facto* devenu un continent d'immigration (voir tableau 1). Cela n'est pas seulement observable sur le plan démographique, mais également dans l'évolution et la transformation du phénomène migratoire. Si le nombre des immigrés dans les villes, dans les quartiers, dans les écoles fait sentir son importance¹, c'est parce que le «caractère temporel», attribué à l'immigration jusqu'en 1973, a perdu sa validité, l'immigration gagnant un «caractère sédentaire»: en d'autres termes, la présence des immigrés s'est transformée de séjour temporel en établissement permanent. Même si le désir de retour est toujours présent, notamment chez la première génération, le retour «définitif» dans le pays d'origine est devenu un mythe; ils sont là et ils y resteront. La réunification familiale et des naissances dans le pays d'accueil sont deux facteurs importants qui expliquent la résidence permanente des immigrés dans les pays d'accueil.

Ce phénomène est également accompagné par un certain nombre d'autres phénomènes sociaux qui touchent directement les populations issues de l'immigration:

1. La part des immigrés dans la population totale de la ville d'Amsterdam, par exemple, était de 45 % en 1995.

tout d'abord, le problème de l'intégration des immigrés dans les sociétés d'accueil. Voulons-nous une société exclusive ou inclusive? Quels droits faut-il reconnaître aux immigrés afin qu'ils réussissent leur intégration? Ensuite, le racisme et la discrimination auxquels sont confrontés les populations d'immigrés, les demandeurs d'asile et les réfugiés en Europe. Dans cette partie, contrairement aux précédentes qui traitaient des flux migratoires, ce sont les problèmes sociaux apparaissant après l'établissement dans les sociétés d'accueil qui seront abordés.

Tableau 10: Effectif de la population étrangère (en millier) et pourcentage de la population totale dans les pays sélectionnés, 1980-1995

Pays	1980		1995		1997	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Autriche	282,7	3,7	723,0	9,0	732	9,1
Belgique	–	–	909,7	9,0	903,1	8,9
Danemark	101,6	2,0	197,0	3,8	237,7	4,5
Finlande	12,8	0,3	62,0	1,3	81	1,6
France	–	–	–	–	–	–
Allemagne	4453,3	7,2	7173,9	8,8	–	–
Grèce	213,0	2,2	153,0	1,5	–	–
Irlande	–	–	96,1	2,7	114,4	3,1
Italie	298,7	0,5	991,4	1,7	1240,7	2,2
Luxembourg	94,3	25,8	132,5	32,6	142,8	34,1
Pays-Bas	520,9	3,7	728,4	5,0	–	4,5
Norvège	82,6	2,0	460,8	3,7	–	3,6
Portugal	49,3	0,5	157,0	1,6	172,9	1,7
Espagne	182,0	0,5	499,8	1,2	609,8	1,5
Suède	421,7	5,1	531,8	6,0	522	5,9
Suisse	892,8	14,1	1363,6	19,3	1372,7	19,4
Royaume-Uni	–	–	2084,0	3,6	20666	3,5

Source: Salt, 1999.

L'intégration des immigrés: un défi majeur pour les sociétés d'accueil

La définition des termes: assimilation et/ou intégration?

Les termes dans le domaine de l'immigration ne sont pas figés. Ils sont, au contraire, relatifs et évolutifs. Jusqu'aux années 1970, on utilisait le terme *assimilation*

quand il s'agissait de désigner le processus d'incorporation des immigrés dans la société d'accueil. Depuis le milieu des années 1970, c'est-à-dire depuis que l'on ne considère plus la présence des immigrés comme «temporaire», on préfère utiliser le terme d'*intégration*. Ce changement a eu lieu, entre autres, en raison de la connotation péjorative que le terme assimilation a sur le plan culturel¹.

Assimilation: l'accent est mis sur la ressemblance. En fait, ce terme suggère que les immigrés et leurs descendants adoptent les normes culturelles de la société d'accueil, s'ils veulent faire partie à part entière de cette dernière. Une telle exigence suppose également que les immigrés renoncent à leurs particularités culturelles (langue, traditions, etc.) afin de s'adapter à la société d'accueil. Prenons pour exemple l'assimilation linguistique. Cette dernière suppose que l'immigré(e) renonce à préserver ses compétences dans sa langue maternelle pour mieux assimiler la langue du pays ou du lieu de résidence. Selon cette perspective, le fait de préserver la langue maternelle, notamment pour les enfants d'immigrés, pourrait créer des obstacles dans le processus d'apprentissage de la langue d'accueil (voir chapitre 4).

Intégration: contrairement à l'assimilation, le terme intégration met l'accent sur le respect des différences. La notion d'intégration suggère un processus d'adaptation pour devenir membre de la société d'accueil, qui ne suppose pas perte des particularités culturelles et identitaires. Si nous prenons de nouveau l'exemple de la langue, la notion d'intégration n'exige pas la perte de la langue maternelle pour apprendre la langue d'accueil: au contraire, la préservation de la langue maternelle est respectée, voire souhaitée, notamment dans la sphère privée. Actuellement, la plupart des pays d'immigration préfèrent parler d'intégration plutôt que d'assimilation des immigrés.

Politique d'intégration et modèles d'intégration

La question de l'intégration constitue l'un des objectifs les plus importants des politiques publiques des pays d'accueil. Cependant, la politique d'intégration, conçue comme un ensemble de mesures et de dispositions légales ayant pour objet, directement ou indirectement, l'amélioration de la situation des immigrés dans plusieurs sphères de la vie, change d'un pays à l'autre. Les motifs d'une telle diversification sont bien évidemment liés à plusieurs facteurs: le passé du pays, la configuration de l'Etat-nation, le système et la culture politique, la tradition institutionnelle, etc., peuvent y jouer un rôle important².

On distingue deux types de politiques d'intégration: la politique d'intégration *directe* ou *indirecte*. Selon cette distinction de Hammar, une politique d'intégration directe comprend des mesures spécifiques visant l'amélioration de la situation des immigrés; quant à celle dite indirecte, elle s'appuie sur des mesures générales

1. Pour une discussion détaillée sur ces termes, voir Schnapper, 1991, et Tribalat, 1995.

2. Pour une analyse comparative quant aux politiques de l'intégration dans les différents pays, voir Mahnig, 1998, et Vermeulen, 1997.

applicables à tout le monde sans distinction, mais qui engendrent également des effets positifs quant à la situation des immigrés (Hammar, 1985, p. 9).

De manière générale, on oppose trois modèles caractérisant les politiques de l'intégration en Europe: le modèle assimilationniste, le modèle différentialiste et le modèle multiculturel¹.

Modèle assimilationniste

Très souvent, on l'appelle aussi modèle républicain ou universaliste. La France représente le type idéal de ce modèle. De ce fait, la plupart des sociologues français l'appellent aussi le modèle français d'intégration.

C'est un modèle assimilationniste, parce qu'il prévoit la nécessité de construire un socle commun pour la cohésion sociale et nationale; il est également universaliste, car il met l'accent, en tout cas théoriquement, sur les droits individuels et l'égalité entre ceux-ci, considérés comme porteurs des valeurs communes qui dépassent leurs différences. Dans le cadre de ce modèle, pour reprendre l'expression de Brubaker (1992), l'incorporation politique et l'assimilation culturelle vont de pair.

Ce modèle présente les caractéristiques suivantes:

- la nation est considérée comme une communauté territoriale et politique. Elle n'est pas fondée sur des critères culturels ou ethniques. Elle est contractuelle. L'assimilation des valeurs républicaines sera suffisante pour conclure un contrat de citoyenneté avec l'Etat du pays d'accueil (voir la section portant sur la naturalisation);
- les institutions de la société et de l'Etat, telles que l'école ou l'armée, jouent un rôle assimilateur;
- la naturalisation (l'acquisition de la nationalité) est considérée comme un instrument de l'intégration. De ce fait, la naturalisation est encouragée. Les critères formels et les modalités d'acquisition ne sont comparativement pas restrictifs;
- quelle que soit la culture ou l'origine ethnique, l'individu s'intègre à la nation en tant qu'individu-citoyen et non en tant que membre d'une quelconque communauté ethnique ou culturelle;
- l'espace public se caractérisant par une culture commune et universelle est fermé à la diversité ethnique et culturelle. Les particularités culturelles et identitaires des individus ou des groupes sont cependant tolérées dans la sphère privée.

Modèle différentialiste

Il met l'accent sur la non-assimilabilité des particularités culturelles des immigrés dans la culture autochtone. L'assimilation de groupes différents sur le plan

1. Nous nous basons ici sur la typologie proposée par Castles et Miller, 1998.

culturel et ethnique dans une même nation n'est pas souhaitée, car celle-ci serait en contradiction avec la conception de la nation, définie selon les critères ethniques et culturels.

Les pays qui sont considérés comme représentatifs de ce modèle (l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche) refusent par ailleurs de se considérer comme des pays d'immigration. De ce fait, ils ont beaucoup de peine à accepter le caractère sédentaire de la présence des immigrés sur leur sol.

On peut le décrire ainsi:

- le modèle différentialiste se réfère à une conception de la nation ethnique et culturelle;
- la nationalité repose exclusivement sur les liens de sang. De ce fait, la naturalisation est traditionnellement très restrictive. Elle n'est ni facilitée, ni encouragée;
- l'intégration est avant tout une affaire socio-économique. L'instrument principal de l'intégration est le marché du travail, censé créer des conditions favorables à l'intégration sociale;
- sur le plan culturel, ce modèle défend l'idée du particularisme culturel et conçoit la communauté en tant qu'entité organique, définie par sa particularité culturelle et linguistique. La préservation de la langue et de la culture d'origine n'est considérée qu'en fonction d'une réintégration des immigrés dans leur pays d'origine en cas de retour. La promotion et la valorisation de la diversité culturelle des immigrés n'entrent pas en ligne de compte.

Modèle multiculturel

L'idée du multiculturalisme, en tant que concept de l'intégration, est lancée pour la première fois en 1971 au Canada, dans un programme gouvernemental. Le terme a également gagné du terrain en Europe à partir des années 1980. Actuellement, le concept est à la mode, car il comprend principalement le respect et la richesse de la diversité, engendrée notamment par l'immigration.

Cependant, le multiculturalisme peut avoir plusieurs significations. L'usage du terme peut désigner, d'une part, le caractère multiculturel d'une société, c'est-à-dire l'existence d'une forte diversité culturelle au sein d'une société. De ce point de vue, en Europe notamment, il n'existe aucune société qui soit culturellement homogène; c'est plutôt la diversité culturelle et identitaire qui caractérise les sociétés modernes. D'autre part, le terme exprime également un choix public quant à la gestion de ces diversités culturelles et identitaires dans une société. En d'autres termes, il s'agit d'une politique publique qui repose sur la reconnaissance des caractéristiques culturelles des immigrés dans la sphère publique, notamment dans la sphère scolaire, et garantit ainsi aux individus un enseignement dans leur langue. En Europe, la Suède applique un tel modèle.

Les caractéristiques peuvent être résumées en trois points:

- ce modèle se veut inclusionniste. Non seulement le principe du lieu de naissance est reconnu, mais aussi la naturalisation des immigrés est encouragée grâce à des conditions formelles et des modalités d'acquisition relativement allégées;
- l'intégration socio-économique et l'émancipation des minorités ethniques et culturelles se font à travers des mesures spécifiques que l'on appelle aussi «discrimination positive» (voir glossaire);
- une politique culturelle promotionnelle est mise en place quant à la langue et la culture d'origine. L'enseignement en langue d'origine ou de la langue d'origine est reconnu au sein de l'institution scolaire.

Convergences et divergences des modèles

Sur le plan théorique en tout cas, aussi bien le modèle assimilationniste que le modèle différentialiste se réfèrent à une homogénéité culturelle. Si pour le premier, c'est l'assimilation des valeurs républicaines, universelles, qui crée l'homogénéisation, pour le second, c'est la perception de la non-assimilabilité des diversités culturelles qui est à l'origine de l'homogénéisation d'une communauté qui se veut culturellement distincte.

Contrairement au modèle différentialiste, les modèles assimilationniste et multiculturel pratiquent une politique de naturalisation relativement libérale¹. De plus, bien que le modèle assimilationniste/universaliste opte, par sa définition, pour des mesures universalistes afin de combattre les inégalités socio-économiques entre les individus, il se peut que, comme en France, dans certaines conditions, des mesures spécifiques à caractère non universel, c'est-à-dire des mesures destinées seulement à un certain groupe précis, soient appliquées.

C'est notamment sur le plan culturel que l'on peut constater une forte divergence entre les modèles. De ce point de vue, le modèle multiculturel se distingue considérablement des autres en appliquant une politique de promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Comme toute modélisation, ces modèles ne sont ni exclusifs ni absolus. Même s'ils nous permettent de différencier les tendances sur le plan théorique, c'est la diversité de politiques et d'orientations qui caractérise la pratique.

1. En pratique, on observe une certaine remise en question des principes traditionnels quant à la naturalisation. Le Code de la nationalité française faisant l'objet de plusieurs réformes rendant restrictive la conception du droit du sol, alors que l'Allemagne, pays défenseur du modèle du droit du sang, s'est radicalement écartée de sa conception initiale en introduisant un article dans le Code de nationalité prévoyant le droit du sol pour les enfants d'immigrés nés en Allemagne.

Les différentes dimensions d'une politique d'intégration

Bien que le terme «intégration» fasse l'objet de plusieurs définitions distinctes sans engendrer un consensus quant à son usage, les politiques d'intégration, sous différentes formes qu'elles soient, englobent plus ou moins les mêmes dimensions.

Trois dimensions paraissent les plus importantes:

Intégration sociale: il s'agit de mesures visant, d'une part, l'amélioration des conditions sociales des immigrés dans le domaine du logement, de l'école, etc., et, d'autre part, la promotion des droits sociaux touchant l'assurance chômage, la vieillesse, etc. Alors que ces derniers sont plus ou moins garantis dans chaque pays d'accueil, des mesures spécifiques dans les différents domaines sociaux changent d'un pays à l'autre, voire même d'une ville à l'autre dans le même pays.

L'éducation joue un rôle considérable dans la lutte contre les inégalités sociales. De ce fait, elle est considérée, peut-être plus que tout autre domaine, comme un instrument efficace d'intégration des immigrés, notamment de celle des enfants d'immigrés (voir chapitre 4, «Les effets sur la vie scolaire: l'école face à la diversité culturelle et linguistique»);

Intégration économique: celle-ci met l'accent sur l'intégration des immigrés dans le marché du travail. Le taux de chômage, la distribution des activités dans les différents secteurs économiques, la faculté de mobilité, etc., sont des indicateurs importants pour estimer l'intégration économique (voir chapitre 4, «Les conséquences économiques de l'immigration»);

Intégration politique: il s'agit de la participation des immigrés aux décisions politiques. Les modalités de cette participation changent d'un pays à l'autre. En Europe, même si l'une n'exclut pas l'autre, deux tendances générales semblent s'être profilées comme mode de gestion de l'intégration politique des communautés immigrées: certains pays comme les Pays-Bas, la Suède, la Grande-Bretagne ont opté pour une solution se basant sur la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité, du moins sur le plan local, alors que d'autres, tout en s'opposant au droit de vote et d'éligibilité pour les immigrés (comme la France, l'Allemagne, la Belgique), ont mis en place des structures de conseils consultatifs dans le domaine de la participation des immigrés (Lapeyronnie, 1992).

L'intégration politique ne se résume cependant pas à la simple reconnaissance ou non du droit de vote. L'accès à la citoyenneté formelle par le biais de naturalisation constitue un instrument de grande importance en matière d'intégration politique. Contrairement au droit de vote, qui, souvent, est limité (au niveau local et sans le droit d'éligibilité), la naturalisation apparaît comme le seul instrument garantissant une intégration politique complète des non-citoyens. Or la naturalisation accorde à ceux-ci tous les droits civiques découlant de la citoyenneté formelle déterminant le lien juridique entre un Etat et un individu sur la base des droits et des obligations.

Depuis que l'intégration est devenue une priorité pour les pays d'accueil, l'accès à la nationalité, c'est-à-dire l'acquisition de la citoyenneté formelle par la naturalisation, occupe une place primordiale dans les politiques d'intégration. Etant donné son caractère et les débats qu'elle suscite pratiquement dans chaque pays, nous allons étudier cette problématique de manière un peu plus détaillée dans les paragraphes qui suivent.

La naturalisation en Europe¹

Introduction

Depuis le début des années 1990, l'Europe vit deux mouvements opposés qui se contrecarrent partiellement: en Europe occidentale, le processus d'unification économique, sociale et politique entre les Etats se renforce avec les Accords de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997). La libération des restrictions nationales a aussi des conséquences sur le principe de citoyenneté qui vont de pair avec le droit des citoyens et citoyennes de l'Union soit de vivre et de travailler là où ils le voudraient. Certains ressentent la modernisation politique de l'Europe comme une suite d'étapes des droits civiques, politiques et sociaux qui profitent à l'ensemble des habitants de l'UE (Meehan, 1993).

Cette opinion est cependant combattue, et des opposants de cette approche de l'unification européenne renvoient à la légitimité des nations qui continuent d'exister, à la dimension nationale qui serait en premier lieu ethnique et qui se référerait à un certain groupe de la société, qui aurait un droit exclusif à la souveraineté. Le droit à l'autodétermination des peuples continuerait à être le principe le plus important en Europe. Tant les nouveaux Etats nés après la chute des régimes communistes de l'Europe de l'Est que les régions nationalistes tentent de former une alternative à l'Etat-nation avec leur identité spécifique (Lübbe, 1994).

Deux types de construction de l'identité nationale

La question du lien émotionnel et du sens de l'appartenance ne doit cependant pas être limitée à une conception étroite de l'identité nationale. Ce sont plutôt des formes d'identité, régionale et nationale, voire même européenne, qui font preuve de la pluralité des notions d'appartenance à un Etat ou à une communauté. En général, on distingue deux formes d'appartenance à une nation, très importantes en ce qui concerne la naturalisation: la première considère l'identité nationale comme *demos* et la deuxième comme *ethnos* (voir glossaire) (Francis, 1965).

Selon le modèle *demos*, la nation est avant tout une communauté territoriale et politique. C'est un modèle politique de la nation qui permet le choix personnel d'appartenir à une communauté politique. Les critères ethniques et culturels n'affectent pas le principe de l'appartenance. Cependant, ce modèle d'appartenance

1. Par Gianni D'Amato (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population).

nécessite une certaine identification avec des principes démocratiques et la notion de justice commune, ainsi que le respect des droits humains.

Quant au modèle *ethnos*, il se veut principalement une conception de la nation qui repose sur des critères ethniques et culturels. Cette conception ne considère pas une unité des citoyens et citoyennes, mais met plutôt l'accent sur la supériorité de la nation, en tant que valeur commune, par rapport à l'individu. Ces deux modèles de nation ont des conséquences sur la manière dont les Etats intègrent les immigrés sur le plan politique.

La naturalisation comme moyen d'intégration

En matière d'intégration des immigrés, la naturalisation apparaît comme le moyen le plus approprié, car seule la possession des droits civiques permet à un individu étranger d'avoir les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs et responsabilités que les nationaux (D'Amato, 2000).

Il existe seulement deux possibilités d'accorder la nationalité aux immigrés: l'une est celle prévue par les pays traditionnels d'immigration qui reconnaissent la citoyenneté à l'ensemble des personnes nées sur leur territoire; ce principe juridique du droit du sol (*jus soli*) est également appliqué en France qui, pourtant, est un pays d'immigration moins traditionnel.

Les pays qui sont devenus récemment des pays d'immigration et qui ne se considèrent pas en tant que tels ne prévoient pas l'attribution de la citoyenneté aux enfants d'immigrés nés sur leur sol. La citoyenneté ne peut y être transmise que sur la base du principe du droit du sang (*jus sanguinis*).

Une autre possibilité d'acquérir la citoyenneté est la naturalisation, dont les conditions et modalités peuvent être plus au moins restrictives. La Suisse et l'Autriche ont une politique de naturalisation restrictive: l'Etat a le droit de décider si la naturalisation correspond à ses intérêts. Dans ces pays, la procédure est longue et complexe, et la naturalisation n'est pas encouragée. Au contraire, on tente de l'empêcher avec des taxes prohibitives.

La Suède et la France ont un autre principe puisque les candidats qui remplissent les conditions sont facilement naturalisés.

L'Allemagne, qui avait une loi sur la naturalisation très restrictive, reconnaît depuis peu le droit à la naturalisation et a introduit, dès le 1^{er} janvier 2000, le principe du droit du sol pour les enfants d'immigrés nés en Allemagne. Cette évolution montre qu'une nation *ethnos* classique peut changer sa législation en raison de son développement social interne et traduit la nécessité de s'adapter aux lignes de conduite européennes.

En Allemagne, on trouve, en fait, deux formes de naturalisation. La première se caractérise par le «droit à la naturalisation», tandis que la seconde accorde la nationalité par le biais d'une procédure d'appréciation au cours de laquelle l'autorité compétente examine le cas et détermine si les conditions formelles sont réunies.

Pour cette dernière, les critères les plus importants exigés par les autorités allemandes sont: être détenteur d'une autorisation de séjour depuis huit ans, avoir des connaissances suffisantes en allemand (être capable de mener un entretien), ne pas être dépendant d'une aide sociale, ne pas être au chômage, ne pas avoir commis de délit, reconnaître l'ordre libéral et démocratique prévu par la Constitution allemande, être prêt à renoncer à la nationalité d'origine (pour plus de détails, voir Die Ausländerbeauftragte der Bundesregierung, 2000) A ce propos, il importe de souligner que le Parlement allemand n'a pas pu trouver un consensus national concernant la reconnaissance de la double nationalité, et cela malgré le fait que la plupart des Etats européens acceptent la double nationalité au sens de la nouvelle convention européenne du 6 novembre 1997 (STE n° 166).

La non-reconnaissance de la double nationalité par l'Allemagne est en désaccord avec les formes de vie moderne qui se caractérisent par la mobilité et la nationalité transversale (voir glossaire), car la pluralité identitaire se forme par le biais de la mobilité et par l'acquisition de la citoyenneté lors de la naissance des enfants des couples binationaux (Kleger, 1997).

Tableau 11: Naturalisation dans certains pays occidentaux sélectionnés, 1997

Pays	Nombre de naturalisés
Allemagne*	37 534
Autriche	16 274
Belgique**	24 581
Danemark	5 482
Espagne	10 309
Finlande	1 439
France	83 676
Hongrie	8 658
Italie	9 237
Luxembourg	749
Norvège	12 037
Pays-Bas	59 830
Suède	28 867
Suisse	19 170

Source: Sopemi, 1999, © OCDE.

* Les naturalisations des personnes de souche allemande ne sont pas incluses.

** Chiffres pour 1996.

Dans les pays d'Europe de l'Est, la migration joue un rôle moins important, en termes d'effectifs. De ce fait, la question de la citoyenneté est plutôt influencée par les problèmes non résolus en matière de minorités. Un potentiel de conflit est lié à la volonté de réaliser l'autodétermination par le biais d'espaces nationaux homogènes (Münz et Ohliger, 2000). Certains Etats prévoient l'assimilation comme seule solution, ce qui n'est rien d'autre qu'une naturalisation forcée qui mène à l'abandon des anciennes et nouvelles cultures non nationales. Cependant, une diversification des tendances en la matière s'observe: tandis que la Slovaquie perçoit la nationalité de manière inclusive, en accordant le droit de naturalisation aux personnes d'origine ethnique hongroise, la politique de la République tchèque, par exemple, était exclusive durant ces dernières années, cela surtout en rapport avec l'égalité des Rom.

Pour terminer, il nous paraît important de souligner qu'en Europe occidentale on observe, en matière de naturalisation, une certaine convergence d'opinions pour accepter le principe du droit du sol (*jus soli*) et introduire une procédure facilitée de naturalisation, notamment pour les jeunes gens et jeunes filles issus de la migration et nés dans le pays d'accueil. Ce mouvement s'accompagne également d'une tendance à reconnaître le principe de la double nationalité. La plupart des pays d'accueil considèrent l'octroi de la citoyenneté aux immigrés comme une condition importante pour réussir l'intégration dans les sociétés modernes. De ce fait, depuis quelques années, l'eupérisation de la citoyenneté s'impose avant que la «citoyenneté européenne» ait vraiment un contenu républicain.

Le racisme et la discrimination

L'idée de race et du racisme

L'affirmation de la supériorité d'une race sur une autre est apparue au 16^e siècle, notamment à l'époque des colonisations, mais c'est au 19^e siècle que l'on assiste à l'apparition des premières tentatives prétendument théoriques et scientifiques visant à le confirmer. Le point de départ de ces démarches «scientifiques» est l'idée selon laquelle il existe une hiérarchie des races, donc des races supérieures et des races inférieures, ce qui tente de justifier la domination raciale par la «supériorité raciale» (D'appollonia, 1998; Wieviorka, 1991). L'auteur le plus connu, en tant qu'initiateur du racisme, est Arthur de Gobineau dont les idées ont eu un grand succès auprès des théoriciens du régime nazi en Allemagne. Dans son célèbre livre, intitulé *Essai sur l'inégalité des races humaines*, il s'exprime sur le mélange des races et conclut que celui-ci signifierait le déclin de l'humanité. De nos jours, ces affirmations racistes ne sont qu'une idéologie dépourvue de tout fondement scientifique. En effet, pour la science moderne, la notion de race n'a aucun sens (Wieviorka, 1991).

«Une race, ce serait un groupe homogène d'individus, du point de vue des gènes (la seule chose que l'on transmette à ses enfants du point de vue biologique). Or, quand on essaie de découvrir ces fameuses races, on ne peut y arriver: c'est un constat que

fait la science. Si on prend les 5 milliards et demi d'hommes qui sont sur la Terre et qu'on essaie de les classer en races, on ne peut y parvenir. Cela ne veut pas dire que nous sommes tous pareils. C'est bien clair qu'un Sénégalais ne ressemble pas à un Jurassien, ni un Breton à un Tahitien, etc. Nous sommes tous différents. Mais les différences ne sont pas là où on le croit. Les différences ne sont pas entre les groupes, mais à l'intérieur des groupes. Je ne suis pas comme un Sénégalais, bien sûr! Il n'y a qu'à me regarder: j'ai la peau blanche, il a la peau noire. Mais je ne suis pas non plus comme un autre Jurassien. Car cet autre Jurassien a la même couleur de peau, mais il n'a peut-être pas le même groupe sanguin, pas le même système immunologique, etc. Définir des races, c'est purement arbitraire. Pour tous les généticiens, le concept de race n'existe pas.

[...] L'évidence, c'est que ces gens qui ne sont pas comme nous, ne sont pas tellement plus différents que ceux que nous croyons appartenir à notre groupe. C'est vrai, la différence existe; c'est vrai, le racisme existe; mais justement, lutter contre le racisme, c'est reconnaître la différence, y voir réellement une richesse, ce qu'elle est! »

Les comportements et actes racistes face aux immigrés

Alors que sur le plan scientifique l'idée de race et de racisme n'a aucun sens, la vie sociale en Europe s'inquiète pourtant de la montée des actes racistes et de la discrimination. En fait, un certain type de perception de la différence constitue la source principale de ce que certains auteurs appellent le «nouveau racisme» (Balibar et Wallenstein, 1989; Taguieff, 1988). Ce sont les traits négatifs que l'on attribue à l'autre, jugé différent, qui accentuent le phénomène du racisme. Pour justifier le rejet de l'autre, la peur de l'autre, ces traits négatifs reposent sur des critères physiques (couleur de la peau, par exemple) et/ou culturelles (religion, coutumes, etc.), accompagnés le plus souvent de préjugés.

Pouvant être affiché par n'importe qui, indépendamment de son appartenance religieuse, culturelle, voire de la couleur de sa peau, ce nouveau type de racisme, découlant de la perception de la différence, basé sur la peur de l'autre, de l'étranger, menace la cohabitation pacifique entre les immigrés et les autochtones dans les sociétés occidentales.

Outre les attaques racistes et violentes visant les foyers de requérants d'asile, devenues très fréquentes dans pratiquement tous les pays d'Europe occidentale, deux événements qui se sont successivement produits en Allemagne et en Espagne constituent les exemples les plus dramatiques d'actes racistes auxquels sont confrontées les populations d'immigrés en Europe: le 29 mai 1993 dans la ville de Solingen (Allemagne) – 170 000 habitants, dont 7000 Turcs – une maison habitée par des immigrés turcs a été incendiée par des skinheads. Cinq ressortissants turcs ont perdu la vie dans les flammes.

1. Albert Jacquard, cité in Déclaration de Berne (Service école tiers-monde), *Regards pluriels. 38 activités pédagogiques sur les préjugés, la discrimination, le racisme et l'exclusion*, Lausanne, 1993.

Le deuxième événement, plus récent, s'est produit à El Ejido (Espagne) du 5 au 7 février 2000. La mort d'un Espagnol tué par un jeune Maghrébin a provoqué une série de violences racistes envers des immigrés d'Afrique du Nord.

«[...] Pendant trois jours, du 5 au 7 février, la violence raciste a déferlé sur la ville avec, pour cible, les immigrés. Pendant soixante-douze heures, des hordes d'agriculteurs armés de barres de fer et auxquelles se joignaient des adolescents des collèges ont frappé, poursuivi dans les rues et traqué leurs proies jusque dans les serres. Routes coupées, barricadées, flambantes. Dans le lieu clos qu'était devenu El Ejido, les boutiques des résidents maghrébins ont été dévastées, leurs logements détruits et brûlés, la mosquée saccagée, les textes sacrés profanés. Certains fuyaient sur le flanc de la montagne pour sauver leur vie. D'autres se terraient dans les serres ou tentaient de protéger leurs logements et d'empêcher que la fureur ne parvienne jusqu'à eux¹ [...]»

Si les actes racistes contre les immigrés sont alimentés d'affirmations issues de préjugés racistes tels que «nous avons perdu notre travail à cause d'eux», «ce sont des criminels», «ils coûtent plus cher qu'ils ne rapportent», «ils menacent notre sécurité sociale», etc., la situation sociale, dans certains quartiers, défavorisés, marginalisés, à forte domination d'immigrés, devient également pour les milieux racistes, notamment pour les partis d'extrême-droite et xénophobes, prétexte à articuler la menace et le danger afin de justifier leur haine et leurs rejets envers les immigrés.

Le rapport d'une association d'aide aux travailleurs immigrés (Almeria Acoje) signalait en juin 1999, déjà, le potentiel de conflit qu'une telle situation sociale aurait engendré dans la ville de El Ejido (Espagne):

«Sur 260 logements dans lesquels vivent 1 150 personnes, 33 % seulement peuvent être considérés comme étant aux normes, 42 % sont de simples magasins agricoles, 15 % des maisons semi-détruites non habitables et 10 % des *cortijos* en ruine. La majorité n'a pas l'eau courante; 60 % des logements sont situés dans des zones disséminées, en marge des noyaux de peuplement des villes [...] Cela signifie qu'il y a peu de possibilités, pour ne pas dire aucune, pour les immigrés d'avancer sur la voie de l'intégration dans la société d'Almeria... Une bonne partie de la population voit les immigrants comme des marginaux "parce qu'ils vivent dans des maisons que nous ne voulons pas pour nous". Si nous ne souhaitons pas que se produisent ici les affrontements que l'immigration a générés dans d'autres pays, il est encore temps de les prévenir. Mais nous n'en prenons pas le chemin².»

Les comportements racistes et discriminatoires envers les immigrés ne se manifestent pas seulement dans les groupes inspirés explicitement par l'idéologie raciste, tels que les partis d'extrême droite; on les trouve aussi dans la vie publique. La discrimination de personnes en raison de la couleur de leur peau, de leur appartenance ethnique ou culturelle se manifeste parfois au sein des institutions publiques (dans la police, dans la justice, dans l'éducation, dans l'armée par exemple). Le rapport du juge MacPherson, rendu public en février 1999, concernant

1. Victor Angel Lluch, «Ratonades à El Ejido. En Espagne, un apartheid sous plastique», in *Le Monde diplomatique*, mars 2000, p. 6.

2. *Ibid.*

l'enquête autour de la mort de Stephen Lawrence, un jeune Britannique d'origine jamaïcaine tué à Londres en 1993, illustre bien l'existence du racisme dans l'institution de la police en Grande-Bretagne, laquelle avait montré de grandes négligences lors de l'enquête.

La vie quotidienne des immigrés, de groupes ethniques et minoritaires, témoigne de nombreux actes racistes et discriminatoires. On peut trouver autant d'exemples qu'on veut. Les deux récits ci-dessous sont significatifs.

Une jeune fille témoigne des actes racistes auxquels on doit faire face dans la vie quotidienne:

«Tout à l'heure, dans la file du supermarché, j'ai écouté une conversation entre deux femmes. Le sujet: les immigrés. Elles disaient qu'elles en avaient marre de tous les étrangers, qu'ils prenaient le travail des autres, qu'ils n'étaient pas propres, enfin toutes les platitudes que l'on entend fréquemment sur nous. Tous ces gens discutent sans réfléchir: ils citent des cas particuliers, mais ne voient pas le vrai problème de l'immigration. A partir d'un exemple de "mauvais" immigré, ils les font tous mauvais. Tous les pères marocains ne sont pas comme le mien: j'en connais qui se dévouent pour leur famille, qui ne méprisent pas leur femme, qui dialoguent avec leurs enfants.

Pourquoi la plupart des gens suivent-ils des meneurs racistes, des politiciens sans humanité. Pourquoi se laissent-ils embobiner par ces salopards qui profitent des difficultés économiques du moment pour se faire élire sur le dos des immigrés? Si les immigrés et les autres avaient du travail, il n'y aurait aucun problème. Si la crise n'existait pas, ces politiciens ne pourraient pas ainsi s'acharner sur nous. Ça me rend malade de voir "Arabes dehors", "Merde aux Arabes" sur les murs de la ville. Les insultes et la méchanceté ne mènent jamais à rien. J'ai peur de la violence que cet état d'esprit pourrait engendrer¹.»

Un jeune homme explique comment le changement d'un prénom lui a permis de décrocher un poste de directeur de marketing qu'il n'aurait probablement pas eu s'il avait gardé son ancien prénom «Abdelatif».

«C'est triste à dire, mais il a suffi que je change de prénom pour que, subitement, on me propose enfin des entretiens. Comme je ne suis pas très typé et que mon nom de famille ne fait pas trop arabe, les rendez-vous se passent assez bien. Mais après, quand je rentre chez moi, j'ai honte, car j'ai l'impression d'avoir renié ma véritable identité pour exister socialement².»

La lutte contre le racisme

La discrimination raciale préoccupe de nombreux pays européens. Celle-ci, en effet, non seulement affecte le processus d'intégration et la paix sociale, mais elle

1. Extraits de Andriat, Franck, *Journal de Jamila*, Editions Le Cri, Bruxelles, 1986, tiré de Libouton, Chantal, «Immigration et intégration», *Dossier Presse Actualquarto*, n° 87, Marciennelle (Belgique), 1993, p. 32.

2. Tiré de Negrouche, Nasser, «Changer de prénom pour trouver un emploi. Discrimination raciale à la française», *Le Monde diplomatique*, mars 2000, p. 7.

discrédite également le principe d'égalité entre les êtres humains. De ce fait, elle présente un grand danger pour la démocratie des pays d'accueil.

C'est pourquoi certains pays européens ont mis en place des législations contre la discrimination raciale, afin de protéger les personnes issues de l'immigration. Ces législations visent à réprimer, sur le plan juridique, des actes inspirés par le racisme.

La lutte contre la discrimination raciale ne peut toutefois être limitée au seul domaine juridique. Sans nier l'efficacité des mesures législatives, ces dernières doivent être accompagnées par d'autres initiatives individuelles et collectives. Sur le plan individuel, le fait d'être conscient et de veiller à ne pas se laisser inspirer par des préjugés, des stéréotypes et des propos discriminants est primordial. Quant au niveau collectif, c'est le domaine de l'éducation qui devrait jouer un rôle considérable contre la discrimination raciale. La reconnaissance et la gestion non discriminante de la diversité raciale, culturelle et ethnique par le système scolaire restent les meilleures garanties collectives en matière de lutte contre le racisme.

(Voir annexe 2 pour des activités et matériels pédagogiques relatifs à ce chapitre.)

Pour en savoir plus

Balibar, Etienne et Wallenstein, Emmanuel, *Race, nation, classe*, La Découverte, Paris, 1989.

Brubaker, Rogers, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Harward University Press, Cambridge (Massachusetts), 1992.

Castles, Stephen et Miller, Mark J., *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, 2^e édition, Macmillan Press Ltd., Londres, 1988.

D'Amato, Gianni, *Vom Ausländer zum Bürger. Der Streit um die politische Integration von Einwanderern in Deutschland, Frankreich und der Schweiz*, Gordon and Breach Fakultas Verlag, Amsterdam, 2000.

D'Appollonia, Ariane Chebel, *Les racismes ordinaires*, coll. «La Bibliothèque du citoyen», Presses de Sciences-Po, Paris, 1998.

Die Ausländerbeauftragte der Bundesregierung, *Wie werde ich Deutsche?!*, Bonn, 2000.

Francis, Emerich, *Ethnos und Demos*, Duncker & Humblodt, Berlin, 1965.

Hammar, Tomas, *European Immigration Policy. A Comparative Study*, Cambridge University Press, Cambridge, 1985.

Kleger, Heinz, *Transnationale Staatsbürgerschaft*, Campus Verlag, Francfort, 1997.

Lapeyronnie, Didier, *Immigrés en Europe, politiques locales d'intégration*, Notes et études documentaires, n° 4952, La Documentation française, Paris, 1992.

Lübbe, Hermann, *Abschied vom Superstaat. Vereinigte Staaten von Europa wird es nicht geben*, Siedler Verlag, Berlin, 1994.

Mahnig, Hans, *Integrationspolitik in Grossbritannien, Frankreich, Deutschland und den Niederlanden: Eine vergleichende Analyse*, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Neuchâtel, 1998.

Meehan, Elizabeth, «Citizenship and the European Community», in *The Political Quarterly*, 1993, p. 172-186.

Münz, Rainer et Ohliger, Rainer, *Diasporas and Ethnic Migrants: Germany, Israel and Russia in Comparative Perspective*, Frank Cass, Oxford, 2000.

Rea, Andrea, *Immigration et racisme en Europe*, coll. «Interventions», Editions Complexes, Bruxelles, 1998.

Salt, John, *Evolution actuelle des migrations internationales en Europe* (CD-MG (99) 29), Conseil de l'Europe, 1999.

Schnapper, Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris, 1991.

Sopemi, *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, OCDE, 1999.

Taguieff, Pierre-André, *La force du préjugé*, La Découverte, Paris, 1988.

Tribalat, Michèle, *Faire France*, La Découverte, Paris, 1995.

Vermeulen, Hans, *Immigrant Policy for a Multicultural Society, A Comparative Study of Integration, Language and Religious Policy in Five Western European Countries*, Migration Policy Group, Bruxelles, 1997.

Wieviorka, Michel, *L'espace du racisme*, Editions du Seuil, Paris, 1991.

CHAPITRE 4

MIGRATION ET PAYS D'ACCUEIL: RICHESSES DE LA MIGRATION

Les apports démographiques¹

Objectifs

- connaître les principaux flux migratoires caractérisant l'Europe sur la base des questions suivantes: de quelles régions proviennent les étrangers européens? quelles sont les caractéristiques des flux migratoires? quelles sont les caractéristiques des immigrés?
- comprendre le rôle des migrations sur la taille et la structure de la population d'un pays par l'apport numérique des migrations et l'apport des migrations sur la structure par âge;
- appréhender les comportements démographiques spécifiques des étrangers dans une population d'accueil, tels que la fécondité des femmes de nationalité étrangère.

Les flux migratoires caractérisant l'Europe – Historique

On estime que, entre 1945 et 1970, 4 millions de personnes dans le monde ont quitté chaque année leur pays; elles étaient 6 millions chaque année entre 1970 et 1990. Au total, le nombre de personnes ayant quitté leur pays d'origine pour vivre dans un autre pays est passé de 65 millions en 1965 à 125 millions en l'an 2000. En d'autres termes, une personne sur cinquante vit dans un autre pays que celui d'où elle est originaire. Les taux d'immigration et les taux d'émigration (voir glossaire) varient cependant énormément d'un pays à l'autre.

Concernant les pays de l'Union européenne, entre 1960 et 1994, les soldes migratoires cumulés sont estimés à 11 millions de personnes (Eurostat, 1996). Ce chiffre se réfère à une migration nette: il s'agit de la différence entre immigrations et émigrations (voir glossaire). Les flux migratoires qui dominent actuellement proviennent d'une part des pays du Maghreb, d'autre part de la Turquie et de l'ex-Yougoslavie.

1. Par Philippe Wanner (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population).

Les motivations des migrants sont diverses: économiques, politiques, familiales. La migration peut être provisoire ou définitive. Il n'y a donc pas un schéma de migration, mais une multitude de situations. Il n'y a pas non plus un système mondial de flux migratoire, mais des flux limités dans le temps, par exemple:

- la migration européenne en direction de l'Amérique avait marqué le début du 20^e siècle;
- une migration de l'Est à l'Ouest a été observée dans les années 1920, motivée par le développement des activités économiques, notamment minières (nord de la France, Allemagne);
- dans les années 1930, on a assisté à une migration de retour, provoquée par la crise économique mondiale;
- à la fin de la seconde guerre mondiale, les travaux de reconstruction et la reprise économique ont donné naissance à une immigration de proximité, en provenance du sud de l'Europe et en direction de l'Europe occidentale;
- plus récemment, les flux migratoires se sont diversifiés, impliquant de plus en plus les continents asiatique et africain;
- durant l'ensemble du siècle, on a assisté à des flux migratoires de type politique (Espagnols en France durant la guerre d'Espagne, pieds-noirs en France durant la guerre d'Algérie, réfugiés de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie et du Viêt-nam par exemple).

L'immigration de populations d'origine étrangère n'a pas concerné tous les pays européens avec la même intensité: à la fin de la seconde guerre mondiale et jusque dans les années 1980, on pouvait distinguer en Europe les pays fournisseurs de main-d'œuvre (Italie, Espagne, Portugal) à soldes migratoires souvent négatifs, des pays demandeurs de main-d'œuvre, en reconstruction ou à économie de croissance, présentant des soldes migratoires positifs. Au milieu des années 1990, tous les pays de l'Union européenne – à l'exception de l'Irlande – présentent des soldes migratoires positifs. Ils sont les plus élevés en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne.

La diversité des flux migratoires actuels

Différents éléments peuvent contribuer à expliquer l'organisation des flux migratoires observés aujourd'hui en Europe, notamment:

- la situation sur le marché du travail (immigration de main-d'œuvre plus ou moins qualifiée): de plus en plus, les pays européens observent, voire encouragent, l'arrivée d'une main-d'œuvre fortement qualifiée;
- les liens historico-politiques entre pays d'origine et pays d'accueil: ces liens expliquent les flux migratoires entre d'anciennes colonies et les pays européens (Algériens en France, ressortissants hollandais du Surinam aux Pays-Bas, Indiens et ressortissants des Antilles britanniques au Royaume-Uni);

- la situation politique dans le pays d'origine (immigration de réfugiés): elle explique en partie les flux migratoires en provenance des pays de l'est européen, après la chute du mur de Berlin et pendant la guerre en ex-Yougoslavie;
- les choix politiques concernant l'immigration dans le pays d'accueil (remarquons à ce propos que 64 % des pays européens déclarent avoir une politique migratoire visant à diminuer l'immigration). Notamment, des accords bilatéraux ont été signés depuis la fin de la seconde guerre mondiale dans de nombreux pays dans le but de gérer les flux migratoires;
- la proximité géographique peut également jouer un rôle (immigration d'Irlandais au Royaume-Uni, par exemple);
- des réseaux migratoires officiels (organisés par le biais de bureaux de migrations) ou familiaux (effectuer le même parcours migratoire que les jeunes de la région d'origine, rejoindre de la famille en Europe par exemple).

Document 2: Etude de cas 1 – Migration polonaise en France

En 1919, le Traité de Versailles rend son indépendance à la Pologne, qui retrouve ses frontières. La situation économique va inciter ou contraindre les Polonais à l'exil. Au même moment, le déclin démographique entraîne une surchauffe économique en France. La demande de main-d'œuvre augmente rapidement. Le 3 septembre 1919, l'Office d'émigration polonais signe une première convention avec des comités français de mineurs ou d'agriculteurs. Dès 1924, un organisme français privé contrôlé par le patronat, la Société générale d'immigration, organise l'immigration de la Pologne vers la France.

Entre 1920 et 1931, le nombre de Polonais en France est passé de 45 000 à 500 000 approximativement. Ils résident et travaillent dans le nord de la France, dans des mines du Nord ou de la Lorraine, ou plus rarement dans des exploitations agricoles.

Dans les années 1930, la crise économique se fait ressentir en France. Les ouvriers polonais sont alors montrés du doigt, certains seront expulsés du jour au lendemain, et au total près de 130 000 d'entre eux quitteront la France avant la seconde guerre mondiale, et près de 100 000 immédiatement après la fin de la guerre. Les autres s'intégreront au pays d'accueil, la seconde génération obtiendra par le biais du «droit du sol» la nationalité française.

En raison de leur structure socioprofessionnelle, les Polonais ont payé au prix fort leur activité minière en France: en 1980, le risque de décéder d'une maladie respiratoire était 2,5 fois plus élevée pour les Polonais, par rapport aux Français. Il était de plus de 12 % plus élevés pour les maladies du poumon dues aux produits externes.

Les caractéristiques de la migration polonaise:

- elle a concerné près d'un demi-million de personnes (ce qui représentait à l'époque près de 20 % de la population étrangère en France);
- elle a été limitée dans le temps, puisqu'elle a débuté dans les années 1920 et s'est terminée en 1930 approximativement;
- elle a été motivée par une «demande de main-d'œuvre» clairement exprimée par le patronat et quasiment limitée à une activité professionnelle, l'industrie minière;
- elle a été organisée par les entreprises, qui ont pris en charge cette immigration et regroupé les immigrants dans les coronas du Nord;
- elle a été sélective, ouverte d'abord aux jeunes actifs – la plupart du temps des petits paysans – présentant une santé suffisante pour les travaux exigés;
- elle a été accompagnée de migration secondaire (familles, prêtres, instituteurs), les colonies polonaises tentant de reconstituer la vie et les activités de leur pays d'origine par le biais de clubs, de chorales, d'associations sportives, de journaux;
- elle a été accompagnée d'une grande proportion de retours avant la seconde guerre mondiale.

La population polonaise en France est en voie d'extinction en raison notamment de naturalisation. Selon le recensement de 1968, plus de 200 000 Polonais avaient été naturalisés français (ce chiffre inclut les enfants d'immigrants).

L'apport des migrations sur la population européenne

Depuis 1987, pour la plupart des pays d'Europe occidentale, les soldes migratoires sont supérieurs aux excédents naturels (différence entre nombres de naissances et décès). Autrement dit, si la population des pays européens augmente, c'est avant tout dû aux apports migratoires.

Les relations entre migration et démographie sont complexes. La population d'un pays «incite» à l'émigration notamment lorsque le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail est trop élevé par rapport aux opportunités existantes sur ce même marché; il y a ainsi une relation entre la natalité observée il y a vingt ans et l'immigration nette: l'économie n'est pas toujours apte à «intégrer» les jeunes arrivant à l'âge de travailler.

Exemples

Pays d'Afrique du Nord: fécondité vers 1975-1980: 6 enfants par femme;
nombre annuel net de départs vers 1995-2000: 126 000.

Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh, etc.): fécondité vers 1975-1980:
5,2 enfants par femme; nombre annuel net de départs vers 1995-2000:
924 000.

La population d'un pays «incite» au contraire à l'immigration lorsqu'une demande de main-d'œuvre d'origine étrangère se crée dans un pays; c'est le cas notamment des pays en fort développement économique, pour lesquels le nombre de jeunes adultes arrivant à l'âge de travailler ne suffit pas pour répondre à la demande de main-d'œuvre.

La migration modifie parfois très profondément le visage d'une population nationale; les migrants ne présentent pas une structure par sexe ou par âge similaire à la population de départ ou à la population d'accueil; pour cette raison, les migrations peuvent entraîner des déséquilibres importants: au Qatar par exemple, on compte deux personnes de sexe masculin pour une personne de sexe féminin. La migration peut aussi équilibrer une population présentant une structure par âge aux conséquences importantes sur la société; par exemple, elle peut équilibrer en partie une population vieillissante par l'apport de personnes jeunes.

Elle peut aussi modifier les comportements démographiques de la population (notamment en matière de mariage, de naissance), en apportant des normes de référence alternatives aux normes existantes.

Document 3: Etude de cas 2 – L'apport des migrations

L'importance des migrations pour un pays peut être imaginée en considérant une population fermée, par exemple une classe d'élèves, et en identifiant:

- les élèves nés à l'étranger (immigrés), quelle que soit leur nationalité;
- les élèves dont l'un ou les parents sont nés à l'étranger (immigrés de deuxième génération), quelle que soit leur nationalité;
- les élèves dont les grands-parents sont nés à l'étranger (immigrés de troisième génération).

L'apport de l'immigration sera alors égale à la proportion des élèves nés à l'étranger, ou dont les parents ou grands-parents sont nés à l'étranger:

- l'apport direct des migrations est constitué des immigrés au sens strict (immigrés de première génération);
- l'apport indirect est constitué des immigrés de deuxième ou troisième générations.

L'immigration, facteur d'équilibre démographique

La migration agit de deux manières sur le dynamisme démographique du pays d'accueil:

- directement, en raison de l'arrivée d'une population généralement jeune et en bonne santé qui contribue notamment à la réduction du vieillissement

démographique, par un meilleur équilibre numérique entre personnes jeunes et personnes âgées;

- indirectement, en raison des naissances survenant dans la population étrangère; les immigrants présentent d'ailleurs souvent des caractéristiques de fécondité différentes de celles du pays d'accueil, dans le sens où les normes importées en matière de descendance sont supérieures à celles prévalant en Europe.

Au niveau démographique, la migration en Europe ne joue donc pas uniquement un rôle numérique; même dans le cas où le solde migratoire est nul (autrement dit chaque entrée est compensée par un retour), la migration a généralement dans les pays d'immigration un effet de rajeunissement: les personnes qui quittent le pays sont en effet plus âgées que celles qui y entrent. Dans les pays d'émigration, le phénomène inverse s'observe: les rentrants sont plus âgés que ceux qui quittent le pays.

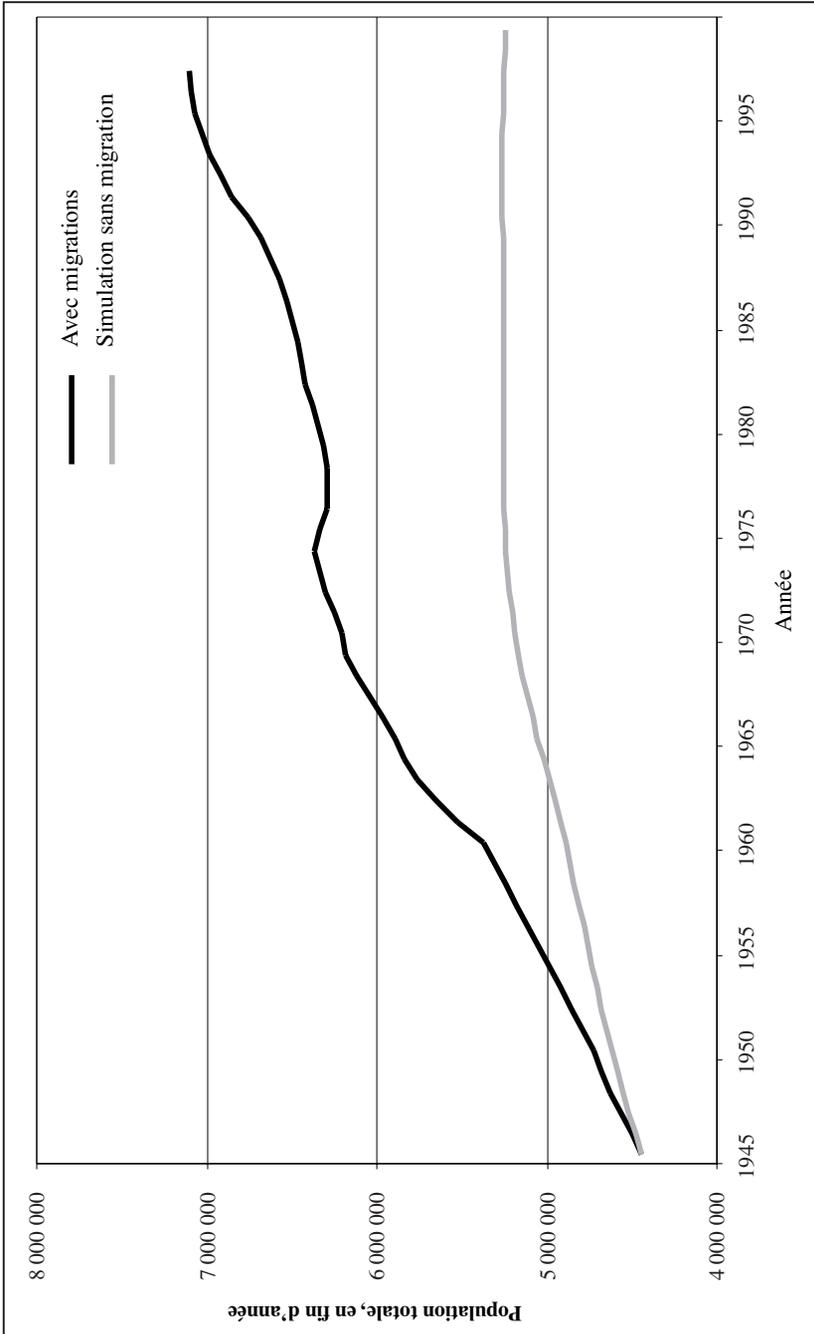
On estime ainsi que les migrations ayant eu lieu depuis la seconde guerre mondiale ont contribué – directement ou indirectement – aux deux tiers de la croissance démographique des pays d'immigration (Belgique, France, Allemagne, Suisse, par exemple) et ont permis de limiter de moitié le rythme d'augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population. Cet apport migratoire ne concerne cependant pas tous les pays d'Europe. L'Italie, par exemple, a enregistré pour les trois décennies suivant la seconde guerre mondiale un solde migratoire négatif (voir tableau 12). En définitive, une population d'accueil présente des caractéristiques démographiques très différentes de celles qui aurait été observées sans l'apport des migrations (voir graphiques 1 et 2).

Tableau 12: Croissance totale de la population et croissance due à l'apport migratoire dans quelques pays d'Europe après la seconde guerre mondiale

		Accroissement (en million)		Taux de croissance annuelle	
Pays	Période	Total	Dû aux migrations	Avec migrations	Sans migration
Belgique	1950-1984	1,4	0,6	0,45	0,26
France	1946-1983	14,5	5,1	0,84	0,57
Allemagne	1951-1984	11,2	7,8	0,62	0,2
Italie	1951-1981	9,4	-1,9	0,61	0,72
Suède	1950-1984	1,3	0,6	0,5	0,28

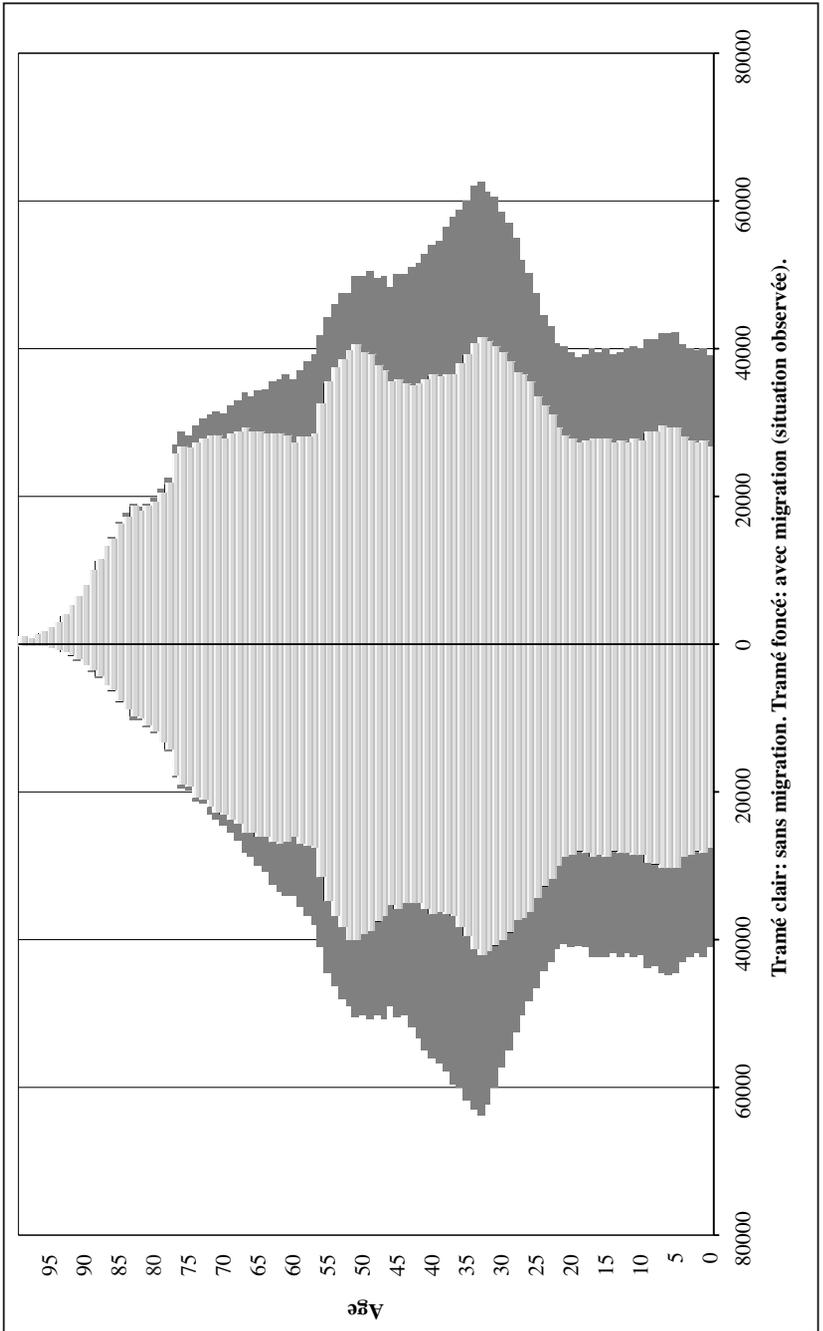
Source: Le Bras, 1991.

Graphique 1: Evolution de la population de la Suisse, avec ou sans migrations internationales, 1945-1998



Source: Wanner (en cours de publication). Données: Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

Graphique 2: Comparaison de la structure par âge de la population suisse, fin 1998, avec (population observée) ou sans migration (simulation)



Source: Wanner (en cours de publication). Données: Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

Les comportements démographiques des étrangers – La fécondité des femmes de nationalité étrangère

La migration internationale plonge l'immigré dans une société nouvelle et conduit parfois à l'opposition de normes différentes en matière de comportements démographiques. Pour donner un exemple, des femmes d'origine africaine ayant grandi en Europe, ou y arrivant avant de débiter leur vie reproductive, se trouvent confrontées à deux normes de fécondité: celle du pays d'accueil (il naît en Europe moins de deux enfants par femme, en moyenne) et celle du pays d'origine (ces femmes proviennent de pays où il est d'usage d'avoir cinq enfants, voire plus).

Différentes stratégies peuvent être adoptées par la femme et le couple:

- le maintien des comportements de fécondité importés du pays de naissance;
- une adaptation progressive du comportement de fécondité à celui du pays d'accueil;
- une adaptation partielle (par exemple le calendrier des naissances reste celui du pays d'origine, tandis que le nombre de naissances s'adapte);
- des comportements de fécondité qui s'écartent à la fois de ceux du pays d'accueil et de ceux du pays d'origine.

La fécondité des femmes de nationalité étrangère donne lieu à de nombreuses études, car celles-ci permettent de mieux comprendre les facteurs sociaux, culturels ou économiques expliquant l'évolution des niveaux de fécondité en Europe (voir document 18 sur la fécondité des femmes de nationalité turque).

Les conséquences économiques de l'immigration¹

La perspective d'un meilleur salaire est l'un des facteurs pouvant décider une personne à quitter son pays d'origine. De la même manière, le besoin de travailleurs supplémentaires pour faire tourner les usines et les entreprises est une des raisons principales qui incitent un pays à ouvrir ses frontières et à accueillir des immigrants. Après la seconde guerre mondiale, de nombreux pays d'Europe de l'Ouest ont ainsi trouvé sans beaucoup de difficultés des immigrants prêts à contribuer à la reconstruction et au développement économique. Ainsi que le montre la partie «Les apports démographiques», le nombre d'immigrants venus offrir leurs bras et leur intelligence à des employeurs potentiels a été considérable. Il est dès lors intéressant de s'interroger sur l'effet de ces migrations sur l'économie des pays d'accueil.

La proportion d'étrangers dans la population active varie beaucoup entre les pays; les petits pays (Suisse, Autriche, Luxembourg) ont souvent dû recruter de nombreux travailleurs à l'étranger car la main-d'œuvre locale ne leur suffisait pas. Les grands pays ont en revanche souvent pu recruter de la main-d'œuvre dans leurs propres campagnes ou zones périphériques; ils ont donc moins eu recours à

1. Par Etienne Piguet (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population).

l'immigration. Dans certains cas, des travailleurs ont été recrutés dans les anciens pays colonisés (l'Algérie pour la France, les pays du Commonwealth pour la Grande-Bretagne); de ce fait, bien qu'il se soit agi de personnes issues de la migration, celles-ci n'ont souvent pas été comptées comme étrangères car elles possédaient la nationalité du pays d'accueil. Même si les ralentissements conjoncturels tels que la crise pétrolière du début des années 1970 ont freiné l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers et parfois conduit au départ d'un grand nombre d'entre eux, on constate aujourd'hui que la main-d'œuvre étrangère ou née à l'étranger représente une proportion importante des travailleurs et joue donc un rôle important pour l'économie de nombreux pays.

Tableau 13: Effectif de la main-d'œuvre étrangère dans les pays de l'OCDE sélectionnés (en million et pourcentage)

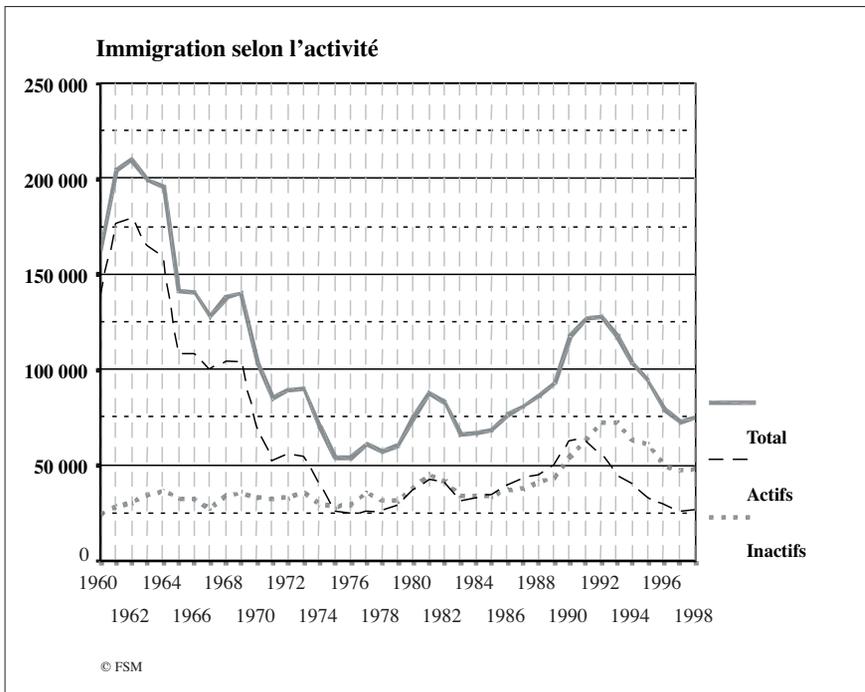
Pays	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Allemagne	2025,1	2179,1	2360,1	2575,9	2559,6	2569,2	2559,3	2521,9
% de la totale	7,1	7,5	8	8,9	8,9	9	9,1	–
Autriche	229,5	277,2	295,9	304,6	316,5	352,2	328	326,3
% de la totale	7,4	8,7	9,1	9,3	9,7	9,9	10	9,9
Belgique	–	–	–	–	–	328,3	341,7	333
% de la totale	–	–	–	–	–	7,8	8,2	7,9
Danemark	68,8	71,2	74	77,7	80,3	83,3	88	–
% de la totale	2,4	2,4	2,6	2,7	2,9	3	3,1	–
Espagne	85,4	171	139,4	117,4	121,8	139	166,5	176
% de la totale	0,6	1,1	0,9	0,8	0,8	0,9	1	1,1
France	1549,5	1506	1517,8	1541,5	1593,9	1573,3	1604,7	1569,8
% de la totale	6,2	6	6	6,1	6,3	6,2	6,3	6,1
Hongrie	31,7	33,4	15,7	17,6	20,1	21	18,8	20,4
% de la totale	–	–	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Italie	–	285,3	296,8	304,8	307,1	332,2	–	–
% de la totale	–	1,3	1,4	1,5	1,5	1,7	–	–
Irlande	34	39,3	40,4	37,3	34,5	42,1	52,4	51,7
% de la totale	2,6	2,9	3	2,7	2,5	2,9	3,5	3,4
Japon	–	–	85,5	95,4	105,6	88	98,3	107,3
% de la totale	–	–	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
Luxembourg	84,7	92,6	98,2	101	106,3	111,8	117,8	124,8
% de la totale	45,2	47,5	49,2	49,7	51	52,4	53,8	55,1
Norvège	46,3	46,3	46,6	47,9	50,3	52,6	54,8	59,9
% de la totale	2,3	2,3	2,3	2,4	2,5	2,5	2,6	2,8
Pays-Bas	197	214	229	219	216	221	218	208
% de la totale	3,1	3,3	3,5	3,3	3,3	3,2	3,1	2,9
Portugal	51,8	54,9	59,2	63,1	77,6	84,3	86,8	87,9
% de la totale	1	1,1	1,3	1,4	1,6	1,8	1,8	1,8

Suède	246	241	233	221	213	220	218	220
% de la totale	5,4	5,3	5,3	5,1	5	5,1	5,1	5,2
Suisse	669,8	702,5	716,7	725,8	740,3	728,7	709,1	692,8
% de la totale	18,9	17,8	18,3	18,5	18,9	18,6	17,9	17,5
Royaume-Uni	882	828	902	862	847	899	878	949
% de la totale	3,3	3	3,6	3,4	3,4	3,5	3,4	3,6

Source: Sopemi, 1999, © OCDE.

La proportion des personnes qui quittent leur pays avec pour objectif de trouver un emploi ailleurs a varié au cours du temps. Dans les années 1960, l'Europe occidentale recevait en majorité des travailleurs. A l'heure actuelle, elle reçoit aussi de nombreux réfugiés fuyant leur pays d'origine. Elle accueille également des membres de la famille d'anciens migrants: le mari ou, plus souvent, la femme et les enfants, rejoignent le conjoint qui a migré avant eux. Dans le cas des réfugiés et des membres de la famille, la migration n'a pas en premier lieu un objectif économique. De manière indirecte cependant, elle a aussi des conséquences économiques: ces personnes vont souvent s'intégrer sur le marché du travail. Toutes les formes d'immigration, même celles qui ne concernent pas des travailleurs, ont par ailleurs des conséquences économiques car les migrants vont consommer des produits, louer des logements, etc.

Graphique 3: Evolution de l'immigration selon l'activité en Suisse, 1960-1998



Les activités des travailleurs migrants: cas de la Suisse

Au début du siècle, beaucoup de travailleurs migrants étaient des indépendants ou des petits patrons. En 1910, en Suisse, la moitié des 3 691 tailleurs de Zurich étaient des étrangers, la proportion était de 50 % à Saint-Gall et 60 % à Bâle. Les indépendants étrangers étaient aussi actifs dans le commerce, principalement dans la bijouterie, la librairie, les bazars et le commerce de seconde main. On comptait aussi 26 % d'étrangers parmi les dentistes et 31 % parmi les pharmaciens. Au cours des migrations de l'après-guerre, c'est en revanche surtout comme employés que les étrangers ont exercé leurs activités. Souvent, ils ont été recrutés pour exécuter les activités que les nationaux ne souhaitaient pas effectuer: travaux pénibles, de nuit ou peu payés. La concentration des étrangers dans certains types d'activités continue à se vérifier actuellement dans de nombreux pays (voir le tableau 14). On constate cependant aussi de plus en plus de cas où des étrangers sont recrutés pour exécuter des activités demandant de très hautes qualifications: haut dirigeant d'entreprise, informaticien, etc.

Tableau 14: Salariés étrangers selon l'activité économique en France, 1984

Activité économique regroupée	Effectifs	Indicateurs		
		a	b	c
Agriculture, sylviculture, pêche	29 120	2,7	17,1	9,8
Industrie agricole et alimentaire	20 824	2	29,5	3,8
Industrie des biens de consommation	46 280	4,3	38,5	6,2
Industrie automobile	27 018	2,5	4,4	9,5
Industrie des biens d'équipement	29 816	2,8	10,7	3,9
Industrie des biens intermédiaires	98 738	9,2	15,3	6,8
Energie	3 448	0,3	8,1	1,5
Construction	163 593	15,3	2,7	15,2
Commerce	107 449	10,1	43,7	4,4
Transports	31 783	3	17,6	3,6
Activités financières	15 946	1,5	44,1	2,4
Activités immobilières	39 075	3,7	71,5	15,6
Services aux entreprises	143 752	13,5	41,2	6,1
Services aux particuliers	173 134	16,2	69,8	11,4
Education, santé, action sociale	91 309	8,5	66,5	2,4
Administration	47 333	4,4	47,4	2
Total (y c. Activités indéterminées)	1 069 239	100	37,8	5,4

a: poids relatif de chaque secteur.

b: taux de féminisation du salariat étranger.

c: proportion de salariés étrangers dans l'effectif salarié total.

Source: Lebon, 1998.

Les conséquences de l'arrivée de travailleurs issus de l'immigration

En imaginant le cas d'une seule personne qui viendrait, par exemple, travailler dans un pays peuplé de fermiers, on peut mieux comprendre quelles sont les conséquences possibles de l'immigration de travail.

Document 4: Parabole 1

Dans un pays de cultivateurs arrive un jour un étranger; ce dernier s'arrête devant une ferme et remarque la barrière d'entrée dont la peinture part en lambeaux. Il sonne, salue le fermier et lui propose de peindre la barrière pour un prix modique; dans son pays d'origine, les salaires sont en effet fort bas. Le fermier réfléchit quelques instants et accepte. Il avait de toute manière l'intention de demander le lendemain à un employé de peindre cette barrière; à la place, son employé fabriquera des fromages qu'il ira vendre au marché. Cela rapportera certainement plus d'argent que n'en demande l'étranger comme salaire! Il restera en plus quelques fromages à se partager...

Cette parabole est inspirée de Simon, 1989.

Cette parabole illustre un premier phénomène important: l'arrivée d'un travailleur supplémentaire permet presque toujours d'augmenter la production (ici des fromages en plus de la peinture de la barrière). Elle est donc un gain pour l'économie du pays d'accueil dans son ensemble. Dans le cas ci-dessus, ce gain est réparti entre le fermier, son employé et l'immigrant. Tout le monde est donc gagnant. Dans d'autres cas cependant, les effets sont moins bien répartis.

Document 5: Parabole 2

Dans un pays voisin se rejoue la même scène à une différence près: voyant le bas salaire demandé par les étrangers, le fermier décide de congédier son employé et d'embaucher l'étranger à sa place. Pour retrouver du travail, l'employé est obligé, lui aussi, d'accepter un salaire plus bas chez un autre fermier.

Dans cette seconde parabole, l'immigration permet aussi de produire plus de biens: la barrière sera peinte, comme en l'absence d'immigration, et, l'employé congédié va produire autre chose chez un fermier voisin. La répartition du gain n'est cependant pas uniforme: les fermiers sont gagnants car l'un paie moins pour peindre sa barrière et l'autre trouve un employé bon marché. L'immigrant y gagne

aussi: son salaire est sans doute plus élevé qu'au pays d'origine. L'employé du pays, lui, voit son salaire baisser... On pourrait même imaginer un cas pire encore: qu'il ne retrouve pas d'emploi et soit au chômage...

De ces deux paraboles nous pouvons tirer une règle: ce n'est que si l'immigrant remplace un travailleur national sans que ce dernier puisse trouver un autre emploi à salaire égal que l'immigration a un effet négatif. Tant que l'immigrant exerce un nouvel emploi (car il permet par exemple une activité nouvelle de vente de fromage) ou qu'il remplace le travailleur national qui va faire autre chose (si c'est l'immigrant qui peint la barrière et l'employé qui vend les fromages par exemple), alors l'immigration représente un gain pour tout le monde, employeurs comme employés...

En pratique, la plupart des recherches menées par les économistes montrent que c'est le deuxième cas de figure qui a été le plus fréquent en Europe et aux Etats-Unis au cours des dernières décennies. Les gouvernements des pays d'immigration n'ont en effet généralement pas laissé entrer d'immigrants risquant de concurrencer la population nationale. En Suisse, durant les années 1960, le fait que des immigrants soient venus occuper des emplois peu qualifiés a permis aux travailleurs suisses de changer d'emploi vers des activités plus qualifiées qui leur ont ouvert des perspectives de carrières plus attractives et de meilleurs salaires.

Un constat simple confirme le résultat ci-dessus: en Europe, les pays qui ont les populations d'origine étrangère les plus nombreuses ne sont nullement ceux où le chômage est le plus élevé. Malgré l'importance de l'immigration, les emplois n'ont donc pas été volés aux nationaux.

Tableau 15: Main-d'œuvre étrangère et taux de chômage dans certains pays sélectionnés, selon le sexe, 1995 (en millier et pourcentage)

Main-d'œuvre étrangère			Taux de chômage			
			Femmes		Hommes	
Pays	Effectif	% de total	Etrangers	Nationaux	Etrangers	Nationaux
Autriche	352,2	9,9	7,8	4,6	6,2	3,7
Belgique	328,3	7,8	31,5	11	–	–
Danemark	83,8	3,0	–	8,4	16,2	5,4
France	1573,3	6,2	24,4	13,6	20,2	9,2
Allemagne	2569,2	9,0	14,8	9,2	15,1	6,1
Italie	322,2	1,7	22,6	16,2	–	9,2
Pays-Bas	221,0	3,2	24,3	8,2	23,1	5,3
Portugal	84,3	1,8	–	7,7	–	6,5
Espagne	139,0	0,9	27	30,3	20,7	18
Suède	220,0	5,1	15,6	7	23,5	8,1
Royaume-Uni	899,0	3,5	11,7	6,7	16,4	9,8

Source: Sopemi, 1999, © OCDE.

Les apports socioculturels: une société culturellement de plus en plus diversifiée¹

Objectifs

- donner aux élèves une idée des effets culturels de l'immigration sur les sociétés européennes;
- insister également sur les tensions et problèmes auxquels l'immigration peut donner lieu, et encourager la réflexion sur les moyens de les résoudre.

Le développement économique rapide que l'Europe occidentale a connu dans l'après-guerre (et qui s'exprime dans des notions comme «les Trente glorieuses» ou le «*Wirtschaftswunder*») n'aurait pas été possible sans l'immigration. Facteur clé de l'enrichissement des pays de l'Europe de l'Ouest, l'immigration a aussi contribué à rendre les sociétés européennes plus diversifiées sur le plan culturel. C'est dans les grandes villes que ce phénomène est le plus visible: la coexistence de personnes de différentes origines et les diverses modes vestimentaires indiquent l'avènement de la société multiculturelle en Europe, tout comme les commerces et les restaurants qui font aujourd'hui des villes européennes des endroits où l'on peut acheter des produits et goûter des repas pour lesquels on aurait dû voyager des milliers de kilomètres il y a quelques décennies encore.

Or, à part ces signes facilement repérables, on constate d'autres évolutions encore plus profondes: la culture populaire d'aujourd'hui, avant tout la musique, est fortement marquée par l'apport d'artistes immigrés. Le reggae (qui s'est aujourd'hui transformé en ragamuffin) a été importé en Grande-Bretagne par les Jamaïcains; le raï en France et en Belgique par les Algériens et le rap américain a été repris et transformé partout en Europe par de jeunes musiciens, dont une grande partie sont des enfants d'immigrés. Un autre domaine où l'immigration a eu une influence importante est la danse: l'influence des traditions africaines et asiatiques sur la danse contemporaine est incontestable. Des cinéastes et des écrivains enfants d'immigrés jouent aussi un rôle de plus en plus important dans la vie culturelle européenne.

De manière plus générale, l'immigration n'est pas seulement un mouvement d'êtres humains, mais aussi un transfert d'histoire et d'expériences. Les personnes issues de l'immigration ont une façon différente de penser et d'interpréter les choses. De nouvelles religions sont ainsi arrivées en Europe dans les dernières décennies, comme l'islam, le bouddhisme ou l'hindouisme, dont les adeptes regardent la vie autrement que les Européens chrétiens. Sans s'en rendre compte, les sociétés européennes sont devenues plus diversifiées et pluralistes.

Si l'immigration peut donc être considérée comme un enrichissement de nos sociétés, elle a cependant aussi créé des conflits. Dans la plupart des pays européens, à un moment ou à un autre, les autochtones ont eu des réactions hostiles à

1. Par Hans Mahnig (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population).

l'égard des nouveaux arrivés, réactions qui se sont le plus souvent exprimées par des attitudes discriminatoires, mais parfois par des actes de violence (voir chapitre 3).

Avec l'arrivée de personnes d'autres cultures et d'autres religions, les institutions des pays européens sont aussi confrontées à de nouvelles questions: comment réagir lors de comportements et de convictions religieuses différents? est-il par exemple toléré que les filles musulmanes portent le foulard à l'école? est-il admissible que les membres de certaines religions ne portent pas de casque lorsqu'ils sont à moto parce que leur religion les oblige à porter le turban? A toutes ces questions, il faut trouver une réponse qui soit le plus près possible à la fois des principes des sociétés européennes et des convictions des personnes immigrées.

Souvent, les processus migratoires mènent aussi à des problèmes d'orientation: venant d'autres milieux et de contextes culturels différents, les personnes migrantes doivent retrouver des repères dans le pays d'accueil. La maîtrise de la langue constitue certainement le facteur clé pour pouvoir s'orienter dans une nouvelle société. Si, pour les immigrés de la première génération, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil constitue souvent une difficulté importante, leurs enfants ont généralement moins de problèmes, surtout s'ils sont nés dans le nouveau pays et y fréquentent l'école. Pour eux, cependant, la question de l'orientation peut prendre une autre dimension. Leurs parents sont très souvent convaincus qu'ils rentreront un jour avec toute la famille dans leur pays d'origine. Or, très souvent aussi, ces projets se révèlent irréalistes puisque les enfants se sont implantés dans le pays d'accueil et ne peuvent s'imaginer retourner au pays d'origine. Cette perspective différente, entre parents et enfants, peut entraîner des tensions et conflits au sein des familles immigrées. Souvent, c'est à l'école, lieu privilégié de la confrontation avec la nouvelle société pour les enfants d'immigrés, que ces tensions sont vécues avec le plus d'acuité.

Document 6: L'enfant d'une famille immigrée à l'école

«En rang par deux, nous pénétrons dans la salle de cours. Le maître s'installe à son bureau. Ce matin, leçon de morale, annonce-t-il après avoir fait l'appel et trébuché sur tous les noms arabes. Il se met à parler de morale comme tous les matins depuis que je fréquente la grande école. Et comme tous les matins, je rougis à l'écoute de ses propos. Entre ce qu'il raconte et ce que je fais dans la rue, il peut couler un oued tout entier! Je suis indigné de la bonne morale. Une discussion s'engage entre les élèves français et le maître. Ils lèvent tous le doigt pour prendre la parole, pour raconter leur expérience, pour montrer leur concordance morale avec la leçon d'aujourd'hui. Nous, les Arabes de la classe, on n'a rien à dire. Les yeux, les oreilles grands ouverts, j'écoute le débat. Je sais bien que j'habite dans un bidonville de baraques en planches et en tôles ondulées, et que ce sont les pauvres qui vivent de cette manière. Je suis allé plusieurs fois chez Alain, dont

les parents habitent au milieu de l'avenue Monin, dans une maison. J'ai compris que c'était beaucoup plus beau que dans nos huttes. Et l'espace! Sa maison à lui, elle est aussi grande que notre Chaâba tout entier. Il a une chambre pour lui tout seul, un bureau avec des livres, une armoire pour son linge. Moi, j'ai honte de lui dire où j'habite. C'est pour ça qu'Alain n'est jamais venu au Chaâba.»

Tiré de Azouz Begag, *Le gone du Chaâba*, Editions du Seuil, Paris, 1986, p. 58-59.

C'est à cause de ce genre de problèmes que l'école est une des institutions centrales pour le soutien des enfants d'immigrés dans leur intégration dans la société d'accueil. Et c'est aussi pour cette raison que l'on trouve dans différents pays européens des institutions d'information et de médiation qui veulent soutenir les populations immigrées dans le processus de sédentarisation et faciliter ainsi leur intégration.

Les effets sur la vie scolaire: l'école face à la diversité culturelle et linguistique

Objectifs

- œuvrer à une meilleure insertion des élèves immigrés;
- valoriser et légitimer dans la classe la langue et la culture des élèves immigrés;
- sensibiliser les élèves à la diversité culturelle et à la tolérance culturelle;
- sensibiliser les élèves aux droits de l'enfant.

La place des élèves d'immigrés dans la classe

L'immigration a engendré des effets importants sur les systèmes scolaires des pays d'accueil, dus à la scolarisation des enfants d'immigrés. Un premier effet du phénomène migratoire peut être observé: la proportion des enfants d'immigrés dans les classes. Dans pratiquement tous les pays d'immigration européens, la part des enfants d'immigrés devient considérable. En Allemagne, par exemple, la part des élèves étrangers était de 11 % en 1992. Elle atteint aujourd'hui parfois plus de 50 %, notamment dans les écoles situées dans les régions à forte concentration d'immigrés des grandes villes urbaines. Dans certaines écoles, à Berlin ou dans la Ruhr, la part des élèves étrangers dépasse même 75 %¹. Dans un petit pays comme la Suisse, les élèves étrangers représentaient 22 % de l'ensemble des élèves de l'école obligatoire en 1995, alors que ce taux était de 16 % en 1980. A Genève, par exemple, ville réputée très internationale, la part des élèves étrangers dans l'école obligatoire atteint 45 %².

1. Voir Flitner-Merle, «Scolarité des enfants immigrés en RFA. Débats et recherche», in *Revue française de sociologie*, vol. XXXIII-1, 1992, p. 38-48.

2. Voir Lischer, Rolf, 1997.

Il ne s'agit pas ici d'un simple effet démographique sur la composition des classes, mais bien d'un phénomène social complexe qui concerne plusieurs aspects de la vie scolaire et sociale. Prenons par exemple la diversité culturelle et linguistique que les enfants d'immigrés apportent avec eux à l'école. Composées majoritairement d'élèves autochtones, culturellement et linguistiquement homogènes, les classes, notamment dans les pays qui ont connu une forte immigration, sont devenues de plus en plus hétérogènes culturellement et linguistiquement¹, en accueillant des élèves de différentes origines. Cette hétérogénéité met l'école devant un grand défi, celui de réussir l'insertion de ces élèves dans le système scolaire, afin de jouer son rôle d'intégrateur dans la société du pays d'accueil.

La tâche n'est pas toujours facile pour l'école qui a été et demeure confrontée au problème de l'échec scolaire des enfants d'immigrés. Ces derniers, eux aussi, rencontrent des difficultés d'adaptation au système scolaire du pays dans lequel ils séjournent. Le milieu pédagogique et éducatif a dû se poser la question de savoir sortir de cet engrenage que sont l'échec scolaire qui touche les enfants d'immigrés plus que les élèves autochtones et les difficultés d'intégration auxquelles sont confrontés les enfants d'immigrés.

La question qui se pose ici est de déterminer s'il y a un lien de cause à effet entre l'échec scolaire et l'appartenance culturelle et linguistique. De manière générale, deux tendances opposées ont abordé cette problématique.

Dans le contexte assimilationniste des années 1960-1970, les caractères culturels et linguistiques des enfants d'immigrés ont été considérés comme des handicaps au succès scolaire. La première scolarisation des enfants d'immigrés, effectuée dans la culture d'origine, a été estimée insuffisante pour leur intégration au système scolaire du pays d'accueil. Quant à leurs compétences dans la langue d'origine, elles ont été considérées comme un «instrument» ralentissant l'apprentissage de la langue d'accueil, jugée indispensable pour la réussite scolaire. Le «déficit» culturel, social et linguistique, attribué à l'échec scolaire des enfants d'immigrés, a conduit certains milieux pédagogiques et éducatifs à développer une «pédagogie spécifique» pour permettre l'intégration et combattre l'échec scolaire des enfants d'immigrés. Cette nouvelle pédagogie, appelée «*Ausländerpädagogik*», avait pour but de remédier aux handicaps dus à leur socialisation dans la langue et culture d'origine. Concept doté d'outils spécifiques, cette pédagogie entendait assimiler les enfants d'immigrés au système scolaire.

A partir des années 1980, la «*Ausländerpädagogik*» a été confrontée à de vives critiques et remise en question. La critique la plus importante adressée à cette forme de pédagogie concernait le fait qu'elle reniait le contexte hétérogène, la diversité

1. Il serait faux de penser qu'avant les migrations les classes étaient complètement homogènes sur le plan linguistique et culturel. La plupart des sociétés européennes comprennent en leur sein des minorités culturelles et linguistiques, dont la scolarisation des enfants rendait déjà les classes hétérogènes. La migration a renforcé la diversité culturelle et linguistique au sein de l'école.

culturelle et linguistique des enfants d'immigrés. Les particularités culturelles et linguistiques de ces derniers étaient, en fait, considérées comme la cause de leur échec scolaire.

Contrairement à l'«*Ausländerpädagogik*» fondée sur un concept assimilationniste, la «pédagogie interculturelle», très largement pratiquée actuellement dans le milieu éducatif, privilégie une approche intégrationniste. Celle-ci n'exprime pas le «déficit» culturel et linguistique des enfants d'immigrés, mais se réfère plutôt à des concepts tels que l'égalité des cultures, la richesse des cultures et des langues. La distance culturelle et linguistique d'un enfant d'immigrés n'est dès lors plus vue comme un obstacle à l'intégration scolaire et ne pourrait pas, selon cette approche, être la cause d'un éventuel échec scolaire. Au contraire, la diversité culturelle et linguistique est, selon les vues de la pédagogie interculturelle, une richesse en soi, et l'institution scolaire devrait tenir compte de sa portée.

La pédagogie interculturelle évoque principalement le lien complexe existant entre la langue, l'identité culturelle et l'appartenance (Perregaux, 1997) dans la perspective du contact culturel des uns avec les autres. Il s'agit ici, comme le remarque Abdallah-Preteceille (1994), de «la relation, des interactions entre les individus et les groupes plutôt que de la définition culturelle de ces groupes». L'individu se trouvant en face de plusieurs références culturelles vivra un conflit culturel constant (Abdallah-Preteceille, 1994). Dans un tel contexte, marqué par une interculturalité permanente, l'objectif principal reste, pour le pédagogue, de développer des concepts permettant aux élèves de mieux s'orienter et de trouver leur place dans une société caractérisée par une forte diversité culturelle et linguistique (Krüger-Potratz, 1994).

De ce fait, la pédagogie interculturelle favorise l'enseignement de la langue d'origine. Cette dernière est considérée tout d'abord comme «une source d'échanges, d'intercompréhension, d'évolution mutuelle et de changements de représentation entre groupes linguistiques et culturels» (Perregaux, 1991, p. 132). L'enseignement de la langue d'origine est également considéré comme un instrument permettant aux élèves d'autres cultures d'appréhender la divergence culturelle et linguistique, afin de surmonter les difficultés et malentendus dans les relations avec des individus de cultures différentes.

Malgré l'apport considérable procuré par l'enseignement de la langue d'origine, aussi bien pour garantir l'égalité entre les cultures que pour reconnaître la culture des élèves d'immigrés dans le système scolaire, la question qui se pose est de savoir si le seul enseignement de la langue et de la culture d'origine serait suffisant pour combattre l'échec scolaire. Cela dit, les études scientifiques mettent l'accent sur le rôle de la catégorie sociale en matière de performance scolaire des enfants, y compris ceux d'immigrés. Elles démontrent pratiquement toutes qu'à catégorie sociale égale les enfants d'immigrés réussissent aussi bien que les autochtones.

Pour conclure, il convient de préciser que, sans nier l'importance des politiques scolaires et de la pédagogie appliquée, un accueil compréhensif et humain des

élèves immigrés par les enseignants et les élèves autochtones est d'une grande importance pour que leur intégration dans l'environnement scolaire soit réussie.

Le plurilinguisme: un atout pour le profil d'élève dans la société actuelle

Les classes devenues linguistiquement hétérogènes représentent également une richesse à exploiter. L'intérêt de l'exploitation de cette richesse apportée par les enfants d'immigrés réside dans le fait que les monolingues eux aussi bénéficient de ces échanges linguistiques. L'échange de ces différentes expériences langagières peut promouvoir également la compréhension et la tolérance de la diversité culturelle (Hawkins, 1987). Une telle pratique pourrait non seulement encourager les élèves à apprendre d'autres langues, mais aussi leur permettre de s'ouvrir à la diversité des expressions.

Il est sous-entendu que, dans les sociétés actuelles, les individus sont de plus en plus confrontés à une mobilité accrue. Dans un tel contexte, le plurilingue possède de réels avantages par rapport au monolingue (Hawkins, 1987). Sur le plan de la communication, le bilingue appartient à un environnement linguistique beaucoup plus large et riche que le monolingue. Par ailleurs, le plurilinguisme est devenu un atout incontestable sur le marché du travail. La vie professionnelle exige de plus en plus la connaissance de plusieurs langues. La connaissance et l'usage de plusieurs langues présentent également une certaine valeur économique pour l'individu qui les parle. Il ne s'agit pas forcément des connaissances en anglais ou de son utilisation professionnelle qui devient une *«lingua franca»* (voir glossaire) sur le plan international.

Les langues issues de la migration commencent à gagner, elles aussi, du terrain dans la vie professionnelle. Comme l'a démontré une étude récente sur les langues de l'immigration dans le domaine du travail, les immigrés turcs et italiens, résidant en Suisse, ont fortement tendance à utiliser leur langue d'origine dans leurs activités professionnelles. Grin, Rossiaud et Kaya cite dans leur étude un témoignage d'un immigré travaillant dans la chimie en Suisse: «La préservation de la langue d'origine est très importante. Je ne peux pas m'imaginer y renoncer. Toute ma vie professionnelle dépend aujourd'hui du turc.» De plus, l'étude démontre ceci: «Le fait de conserver sa langue d'origine n'a donc à ses yeux aucune influence négative sur l'intégration. Au contraire, une bonne utilisation du turc détermine l'intégration professionnelle en Suisse.» (Grin, Rossiaud, Kaya, 2000, p. 282)

Considéré pendant longtemps comme un handicap, le bilinguisme est fortement recommandé dans les sociétés d'aujourd'hui. Sur le plan scientifique, les travaux menés en psycholinguistique sur la relation entre le développement cognitif et le bilinguisme (Hamers et Blanc, 1995) concluent que le fait de passer par la langue maternelle favorise le développement cognitif de l'enfant bilingue. Quant aux recherches qui se penchent sur le bilinguisme des enfants d'immigrés, l'accent est mis sur le maintien de la langue et de la culture d'origine. L'enseignement de la

langue d'origine pourrait ainsi contribuer favorablement aux performances scolaires et à l'intégration sociale des enfants d'immigrés. Plusieurs directives du Conseil de l'Europe en soulignent l'importance et recommandent aux pays membres de favoriser ce plurilinguisme des enfants d'immigrés et de préserver leur langue d'origine.

(Voir annexe 2 pour des activités et matériels pédagogiques relatifs à ce chapitre.)

Pour en savoir plus

Abdallah-Pretceille, Martine, «L'interculturalisme comme mode de traitement de la pluralité», in Allemann-Ghionda, Cristina, *Multiculture et éducation en Europe*, Peter Lang, Berne, 1994, p. 197-206.

Allemann-Ghionda, Cristina, «Les langues de la migration à l'école: stratégies européennes en transition», in Mathey, Marinette, *Les langues et leurs images*, IRDP, LEP et AELPL, Neuchâtel, 1997, p. 177-183.

Auernheimer, Georg, «Die Antworten der Schule und Erziehungswissenschaft auf die Herausforderungen der Einwanderungsgesellschaft», in *Jahrbuch für Pädagogik: Öffentliche Pädagogik vor der Jahrhundertwende: Herausforderungen, Widersprüche, Perspektiven*, Francfort, 1993, p. 159-176.

Borjas, George, «L'impact des immigrés sur les possibilités d'emploi des nationaux», in *Migration internationale, le tournant*, OCDE, Paris, 1993, p. 215-221.

Cesari, Jocelyne, *Etre musulman en France aujourd'hui*, Hachette, Paris, 1997.

Czock, Heidrun, *Der Fall Ausländerpädagogik. Erziehungswissenschaftliche und bildungspolitische Codierung der Arbeitsmigration*, Francfort Cooperative, Francfort, 1993.

Doudin, Pierre-André, «Les difficultés d'intégration scolaire des élèves migrants», in *InterDialogos*, n° 1, 1996, p. 16-19.

Eurostat, *Migration statistics*, Eurostat, Luxembourg, 1996.

Grin, François, Rossiaud, Jean et Kaya, Bülent, *Les langues de l'immigration au travail: vers l'intégration différentielle?*, rapport au Fonds national suisse de la recherche scientifique, département d'Economie politique, université de Genève, 2000.

Hamers, Josiane F. et Blanc, Michel H. A., *Bilinguality & Bilingualisme*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995.

Hawkins, E., *Awareness of language: an introduction*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987.

Heine, Peter, *Halbmond über deutschen Dächern – Muslimisches Leben in unserem Land*, List-Verlag, Munich, 1997.

Krüger-Potratz, Marianne, «Interkulturelle Pädagogik in der Bundesrepublik: Fünf Skizzen», in Allemann-Ghionda, Cristina, *Multiculture et éducation en Europe*, Peter Lang, Berne, 1994.

Lebon, André, *Immigration et présence étrangère en France 1997-1998*, La Documentation française, Paris, 1998.

Le Bras, H., «L'impact démographique des migrations d'après-guerre dans quelques pays de l'OCDE», in *Les migrations. Aspects démographiques*, OCDE, Paris, 1991.

Leclercq, Danielle, *Les mouvements de populations en Europe au 20^e siècle et leur impact sur la vie scolaire*, rapport soumis au 80^e Séminaire du Conseil de l'Europe pour enseignants, Donaueschingen (Allemagne), 15-19 juin 1998, programme Formation continue pour enseignants, Conseil de la coopération culturelle, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1999.

Leggewie, Claus, *Multikulti*, Rotbuchverlag, Berlin, 1993.

Lischer, Rolf, *Intégration: une histoire d'échecs?*, Office fédéral de la statistique, Berne, 1997.

Malherbe, M., *Les langages de l'humanité. Une encyclopédie de 3000 langues parlées dans le monde*, Seghers, Paris, 1983.

Niekrawitz, Clemens, *Interkulturelle Pädagogik im Überblick. Von der Sonderpädagogik für Ausländer zur interkulturellen Pädagogik für Alle*, 2^e édition, Verlag für interkulturelle Kommunikation, Francfort, 1991.

Perregaux, Christiane, «L'école et les langues: vers de nouvelles articulations et de nouvelles libertés», in *InterDialogos*, n° 2, 1997, p. 20-23.

Perregaux, Christiane, «Vers une approche interculturelle du multilinguisme», atelier 4 du symposium, in Favre, Pierre-Marcel et Ludi, Georges, *L'avenir de l'écrit et du multilinguisme*, Edipresse Publication, Lausanne, 1991, p. 131-150.

Schnapper, Dominique, *L'Europe des immigrés*, Editions François Bourin, Paris, 1992.

Simon, Julian L., *The Economic Consequences of Immigration*, University of Michigan Press, 1989.

Sopemi, *Tendances des migrations internationales*, rapport annuel, OCDE, Paris, 1999.

Tapinos, Georges Photios, *L'Economie des migrations internationales*, FNSP, Armand Colin, Paris, 1975.

Vermeulen, Hans, *Immigrant Policy for a Multicultural Society*, Migration Policy Group, Bruxelles, 1997.

Wanner, P., *Les caractéristiques démographiques des populations immigrées en Suisse*, Conseil de l'Europe (en cours de publication).

Wattelar, C. et Roumans, G., «L'immigration, facteur d'équilibre démographique?», in *Futuribles*, juillet-août 1990.

Werner, H., «Migration movements in the perspective of the single European market», International Conference on Migration, OCDE, Rome, 13-15 mars 1991.

CHAPITRE 5

MIGRATION ET PAYS D'ORIGINE

Objectifs

- comprendre, de manière générale, les effets de l'émigration sur les pays d'origine et plus spécifiquement le rôle d'acteur que peuvent jouer les immigrés pour le développement économique dans leur société d'origine.

Introduction

Dans le chapitre 4, nous avons plutôt abordé les apports économiques et culturels des immigrés dans le pays d'accueil. Le pays d'accueil n'est toutefois pas le seul qui profite de la migration. L'impact de l'émigration sur les pays d'origine est aussi multiple et varié que celui qu'on constate dans les pays d'accueil. Cet impact est souvent considéré sous deux angles: d'une part, selon le fait que l'émigration engendre la fuite des cerveaux, ce qui est bien évidemment un grand inconvénient pour la société d'origine¹; d'autre part, en soulignant plutôt les effets positifs de l'émigration sur les pays de provenance: les immigrés contribuent en effet au changement et à l'évolution de leur société d'origine. Cette contribution ne peut être attribuée aux immigrés de la première génération seulement. Plus lents, plus difficiles, les liens familiaux, culturels et économiques continuent à se tisser avec le pays d'origine, même après plusieurs générations d'immigration. La génération future, issue de la migration, peut éprouver un certain intérêt pour la situation socio-économique et culturelle des pays où elle a des racines.

Les immigrés et leur apport au développement socio-économique du pays d'origine

Dans la littérature sur la migration, l'apport des immigrés à leur pays d'origine a été étudié sous l'angle économique et social (Conseil de Europe, 1975). Mentionnons quelques aspects de cet apport qui nous paraissent importants.

L'émigration réduit le chômage auquel sont confrontés les pays d'origine. Le point de départ de cette observation est que ceux qui ont émigré pour des raisons économiques étaient soit des chômeurs, soit des travailleurs en butte au risque du

1. Entre 1961 et 1983, environ 700 000 personnes ayant une qualification très élevée (scientifiques, ingénieurs, médecins, etc.) ont émigré des pays en voie de développement aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni (voir, pour plus de détails, Stalker, 1994).

chômage. Le non-départ d'une telle «armée de chômeurs» aurait probablement été une source de troubles sociaux dans le pays d'origine, économiquement faible.

Par transfert d'épargne et d'investissements, les immigrés contribuent directement au développement économique dans leur société d'origine. Le phénomène de transfert financier est considéré comme l'apport le plus important des immigrés à leur société d'origine. *«Remittances (are a) form of international «trade» second only to crude oil and significantly larger than coffee, the next most important primary commodity.»* (Stalker, 1994, cité par Fibbi et Piguet, 1995)

Les pays d'émigration reconnaissent le rôle positif du transfert d'épargne des émigrés dans l'équilibre de leur balance commerciale. Selon l'estimation de la Banque mondiale, l'envoi de fonds des immigrés vers leur pays d'origine, par des canaux officiels, s'élevait, en 1999, à 71 milliards de dollars; il était plus élevé encore si on y ajoute les envois effectués par des canaux non officiels, tel que par le biais de proches. En 1990, les pays comme la Tunisie et le Maroc ont couvert leur déficit commercial par les transferts financiers venus de leurs immigrés. De même, les immigrés maliens résidant en France ont effectué des transferts d'un montant de 21 millions de dollars et les Zaïrois, en Belgique, de 1,8 million de dollars (Niessen et Mochel, 1999).

Tableau 16: Transfert de fonds de travailleurs immigrés et sa part dans l'exportation de certains pays sélectionnés, 1989 (en million de dollars et pourcentage)

Pays	Transferts	% de l'exportation
Europe		
Chypre	93	13
Grèce	1387	23,1
Italie	3926	2,8
Portugal	3706	29,1
Espagne	1861	4,3
Turquie	3040	26,1
Yougoslavie	6290	46,4
Autres		
Algérie	306	4
Bangladesh	771	59,1
Inde	2750	23,1
Maroc	1454	43,9
Pakistan	1897	38,7
Tunisie	488	16,6

Source: Stalker, 1994, tableau 8.2 © ILO.

Document 7: Projets de développement des associations d'immigrés

Certaines communautés pratiquent des transferts collectifs destinés au financement d'un projet intégré. Les immigrés cotisent alors au sein d'une association qui ensuite financera des projets de développement dans un village du pays d'origine. Ce type de transferts est essentiellement pratiqué par la communauté malienne en France et a eu un impact décisif sur le développement de la région de Kaye, d'où sont principalement originaires les immigrés. Ceux-ci consacrent plus de 20% de leur salaire mensuel au développement de leur pays.

Les émigrés de la région de Kaye au Mali sont les premiers acteurs du développement local par le biais des associations villageoises; on leur attribue 60% des infrastructures de la région. La communauté malienne a parfaitement su se structurer sur le modèle d'organisation des villages; le chef du village a son représentant parmi les émigrés et chaque association créée en France reprend la structure hiérarchique et l'ordre social du village. En fait, l'émigration est un véritable contrat signé entre la communauté d'origine et l'individu décidé à partir; aussi existe-t-il pour ces émigrés un devoir d'aider au développement de leur village, ce qu'ils réussissent parfaitement. Ils ont ainsi financé 146 réalisations diverses à Kaye pour un budget total de 19,4 millions de francs français. Ils ont notamment contribué à la mise en valeur du réseau hydraulique en vue d'améliorer la production agricole. Au-delà des progrès matériels induits par ces projets, les migrants ont eu une large responsabilité dans l'évolution des mentalités et la diffusion de valeurs démocratiques (...)

Tiré de Niessen et Mochel, 1999, p. 65-66.

En cas de retour dans le pays d'origine, les immigrés apportent avec eux le savoir-faire et les compétences techniques qu'ils ont acquises dans les pays d'immigration. Ils pourront les mettre au bénéfice de leur société d'origine. Sur le plan individuel, ces connaissances et ce savoir-faire permettront parfois de mieux valoriser des épargnes réalisées dans le pays d'immigration. En investissant leurs épargnes, certains immigrés retournés au pays deviennent entrepreneurs, à l'exemple d'un immigré frioulan, rentré dans son pays après avoir travaillé pendant un certain temps en Suisse:

«Orlando, aujourd'hui âgé de 45 ans, a quitté sa région avec un CAP d'électricien (certificat de capacité) en poche pour aller travailler en Suisse où il est resté treize ans. Travaillant toujours dans la même entreprise de métallurgie, il utilisa son épargne tant pour la maison que pour acquérir à peu de frais les machines-outils présentant quelques défauts qu'il parvint à réparer grâce à ses compétences techniques. Lorsque ses enfants atteignent l'âge scolaire, il décide de rentrer au pays et propose à son entreprise de s'occuper de l'assistance technique pour les machines vendues dans sa

région. Une fois rentré, il intègre cette activité avec la production proprement dite, grâce au parc de machines qu'il a accumulé. Bientôt, après avoir en quelque sorte automatisé son cycle de production pour le confier à la surveillance de la famille, il parcourt la région pour aller rencontrer personnellement ses clients actuels et potentiels, dans l'intuition que sa fonction d'entrepreneur doit se focaliser autour des rapports avec le marché, tant en amont de la production, avec les fournisseurs, qu'en aval en accord avec les besoins des clients.» (extrait de Fibbi et Piguet, 1995, p. 36)

Sur le plan social, les immigrés retournés dans leur pays d'origine peuvent également jouer un rôle positif dans la modernisation sociale de leur pays en apportant des valeurs socioculturelles des pays industrialisés et modernes (Hoffman-Nowotny, 1970).

«Grâce au va-et-vient de ces milliers de travailleurs, la culture européenne pénètre dans les cellules de la structure sociale du pays [...] Apportée par ces gens, la culture de l'Ouest pénètre également dans les villages, districts, par le biais de contacts humains.» (Tuna, cité par Gitmez, 1983)

(Voir annexe 2 pour des activités et matériels pédagogiques relatifs à ce chapitre.)

Pour en savoir plus

Conseil de l'Europe, *Action Taken by the Council of Europe in Connection with the Return of Migrant Workers to their Home Countries*, rapport, 1975.

Fibbi, Rosita et Piguet, Etienne, *La contribution des immigrés au développement de leur pays d'origine: le cas de la migration italienne en Suisse*, document préparé pour le Centre de développement de l'OCDE, OCDE, Paris, 1995.

Gitmez, S. Ali, *Yurtdisina işçi göçü ve geri dönüşler (L'émigration des travailleurs vers l'étranger et les retours)*, Alan Yayincılık, Istanbul, 1983.

Hoffman-Nowotny, H. J., *Migration: Ein Beitrag zu einer Soziologischen Erklärungen*, Enke, Stuttgart, 1970.

Niessen, Jan et Mochel, France, *Les relations extérieures de l'Union européenne et les migrations internationales*, Migration Policy Group, Bruxelles, 1999.

Stalker, Peter, *The Work of Strangers: A Survey of international labour migration*, ILO, Genève, 1994.

ANNEXE 1

GLOSSAIRE ET SITES

Glossaire

*****Asile:** C'est un lieu où on se met en sûreté contre un danger. Offrir l'asile signifie assurer une protection dans un pays sûr à des personnes qui sont en danger dans leur propre pays.

Assimilation: Processus d'incorporation d'individus au sein d'une société qui suppose que l'individu devient similaire aux membres de la société en renonçant à ses différences significatives sur le plan culturel, social et moral.

Aussiedler: Immigrés d'origine allemande, originaire d'un pays ex-socialiste de l'Est, qui ont fait valoir leur «souche allemande» pour émigrer en Allemagne.

Citoyenneté: Qualité de citoyen qui permet de participer activement à la vie politique du pays d'accueil. Pour les immigrants de nationalité étrangère, l'acquisition de la citoyenneté se réalise à la suite d'un processus de naturalisation.

***Décolonisation:** Au cours du 20^e siècle, on a assisté au démantèlement des empires coloniaux constitués précédemment par les puissances européennes. Ce processus a abouti à l'indépendance des pays colonisés.

Deuxième génération: Catégorie d'enfants d'immigrés qui sont nés dans le pays d'accueil ou qui ont accompli une grande partie de leur scolarité obligatoire dans le pays d'accueil.

Demos: Forme d'appartenance à la nation qui se base sur la volonté politique des individus de vivre ensemble et de déterminer l'avenir commun.

***Discrimination:** Résultat d'actes volontaires ou involontaires qui aboutissent à des inégalités entre groupes sociaux telles que certains d'entre eux se trouvent rejetés. La discrimination peut être d'ordre économique; elle peut être le résultat de l'intolérance et du racisme.

Discrimination positive: L'ensemble des mesures spécifiques et concrètes en faveur d'une communauté afin de l'intégrer à la société. L'exemple le plus connu est le système de quotas en faveur des Noirs aux Etats-Unis.

Envoi de fonds: Envoi par les immigrants des épargnes dans leur pays d'origine.

Ethnos: Forme d'appartenance à la nation qui se base sur des particularités culturelles et historiques communes d'un groupe qui exclut les autres.

Emigration: Signifie un mouvement de migration qui se réalise à partir d'un pays vers l'extérieur.

Etranger: Celui qui n'a pas la nationalité du pays où il réside. Terme juridique pour désigner la différence entre les nationaux et les non-nationaux.

Immigré: Celui qui a quitté son pays d'origine et qui s'installe dans un pays d'accueil.

****Immigration:** Fait d'arriver dans un pays pour y résider.

Intégration: Processus d'incorporation d'individus qui suppose une participation active à la société d'accueil tout en tolérant la subsistance des différences significatives (culturelles, sociales, morales, etc.) propres à l'individu. Ce terme est utilisé en opposition à l'assimilation.

***Intolérance:** Tendance à rejeter l'autre, à ne pas admettre ses opinions, à ne pas respecter sa manière de vivre, voire à ne pas reconnaître ses droits. L'intolérance aboutit à l'exclusion.

Lingua franca: Langue auxiliaire ou acceptée par divers groupes qui n'ont pas une langue commune entre eux. L'usage de l'anglais ou du français comme langue de la diplomatie, par exemple.

Naturalisation: Acte d'octroi de la nationalité à une personne d'une autre nationalité. C'est aussi un instrument d'intégration des communautés d'immigrés à la nation du pays d'accueil. La loi sur la naturalisation peut prévoir, selon le pays, des allègements procéduraux facilitant l'acquisition de la nationalité pour certains groupes d'immigrés (les enfants d'immigrés, par exemple).

Nationalité: Notion juridique qui définit l'appartenance juridique d'un individu à une nation.

Migrant: Un individu qui migre soit à l'intérieur d'un pays soit d'un pays à un autre. (voir «La migration économique», chapitre 2).

Migration: Déplacement d'un individu qui passe d'un lieu à un autre ou d'un pays à un autre pour s'y installer.

Migration: (Définition démographique) Mouvement de personnes traversant une certaine limite afin d'établir ailleurs une nouvelle résidence permanente. Subdivisée en migration internationale (entre pays) et migration interne (à l'intérieur d'un pays).

****Migration interne:** Fait de quitter une subdivision administrative d'un pays (par exemple département ou arrondissement) pour venir établir sa résidence dans une autre subdivision.

****Migration nette:** Effet de l'immigration et de l'émigration sur la population d'une région, exprimé par un accroissement ou une diminution durant une année donnée.

Migration forcée: Migration qui se réalise pour des raisons involontaires, liée à divers types de persécutions, de guerre, etc. (voir «La migration forcée», chapitre 2)

******Préjugés:** Les préjugés, comme le mot le dit, sont fondés sur des idées préconçues. Bien que les lois ne puissent pas éliminer les préjugés, elles peuvent interdire les comportements et les pratiques discriminatoires basés sur des préjugés.

***Racisme:** Le racisme est une théorie qui affirme que l'espèce humaine est subdivisée en races, certaines étant considérées comme inférieures aux autres. Cette théorie, dont la science moderne démontre qu'elle est fautive, reste cependant le fondement de graves phénomènes d'intolérance à l'égard de l'autre, notamment lorsque celui-ci est un étranger.

Réfugie: Individu de nationalité étrangère qui, pour de multiples raisons, a dû fuir son lieu où il habitait pour chercher refuge ailleurs et à qui, en vertu de la loi sur l'asile d'un quelconque pays, le statut de réfugié a été attribué.

Requérant d'asile: Individu de nationalité étrangère, qui, pour de multiples raisons, a dû fuir le lieu où il habitait pour chercher refuge ailleurs, et dont la demande d'asile n'a pas encore été traitée par le pays d'accueil.

****Solde migratoire:** Différence entre le nombre d'immigrations et le nombre d'émigrations.

******Stéréotype:** Ce terme signifie une image toute faite et figée d'un groupe de personnes. Cette image est habituellement basée sur des renseignements faux ou incomplets. Les stéréotypes sont généralement négatifs.

****Taux d'émigration:** Nombre d'émigrants qui quittent leur région d'origine pour 1 000 habitants de cette région durant une année donnée.

****Taux d'immigration:** Nombre d'immigrants arrivant à une destination pour 1 000 habitants de cette destination durant une année donnée.

Nationalité transversale: Dans un contexte de migration, la nationalité transversale signifie un processus dans lequel les immigrés constituent une réalité sociale qui les lie aussi bien au pays d'origine qu'au pays d'accueil.

Übersiedler: Les citoyens de la République démocratique allemande qui, jusqu'à la réunification des deux États allemands (3 octobre 1990), ont émigré vers la République fédérale.

***Xénophobie:** Sentiment ou comportement hostile envers des étrangers

*Définitions tirées de Renoud-Lyat, Henri, *L'immigration en France*, publication de l'École moderne française, Éditions Périscope, Mouans-Sartoux (France), 1994.

** Population Reference Bureau, *Guide de démographie* (conçu pour des étudiants), Washington, 1980.

<http://www.unhcr.ch/french/teach/faims.htm>

*** <http://www.unhcr.ch/french/teach/faims.htm>

**** <http://www.gov.nb.ca/hrc-cdp/f/ditesnon.htm#racisme>

Sites web

Amnesty International

<http://www.amnesty.org>

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

<http://www.antiracisme.be>

Conseil européen sur les réfugiés et les exilés

<http://www.ecre.org>

Histoire des migrations internationales

<http://www.let.leidenuniv.nl/history/migration/>

Le Conseil de l'Europe et la lutte contre le racisme et l'intolérance

www.ecri.coe.int

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

<http://www.unhcr.ch/french/fwelcome.htm>

Organisation internationale pour les migrations

<http://www.iom.int>

Un atlas de l'histoire de l'immigration

<http://barthes.ens.fr/atlasclio>

ANNEXE 2

ACTIVITÉS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Chapitre 1 - Historiques des migrations

Atelier 1

Organiser trois groupes de travail. Chaque groupe est prié de décrire les caractéristiques (causes et conséquences) de la migration que leur pays/région a connue lors des périodes suivantes: pendant et après la première guerre mondiale, après la seconde guerre mondiale, depuis 1973.

Provoquer une réflexion comparative sur les caractéristiques de la migration entre diverses périodes dans votre pays/région: en quoi se distinguent ces périodes?

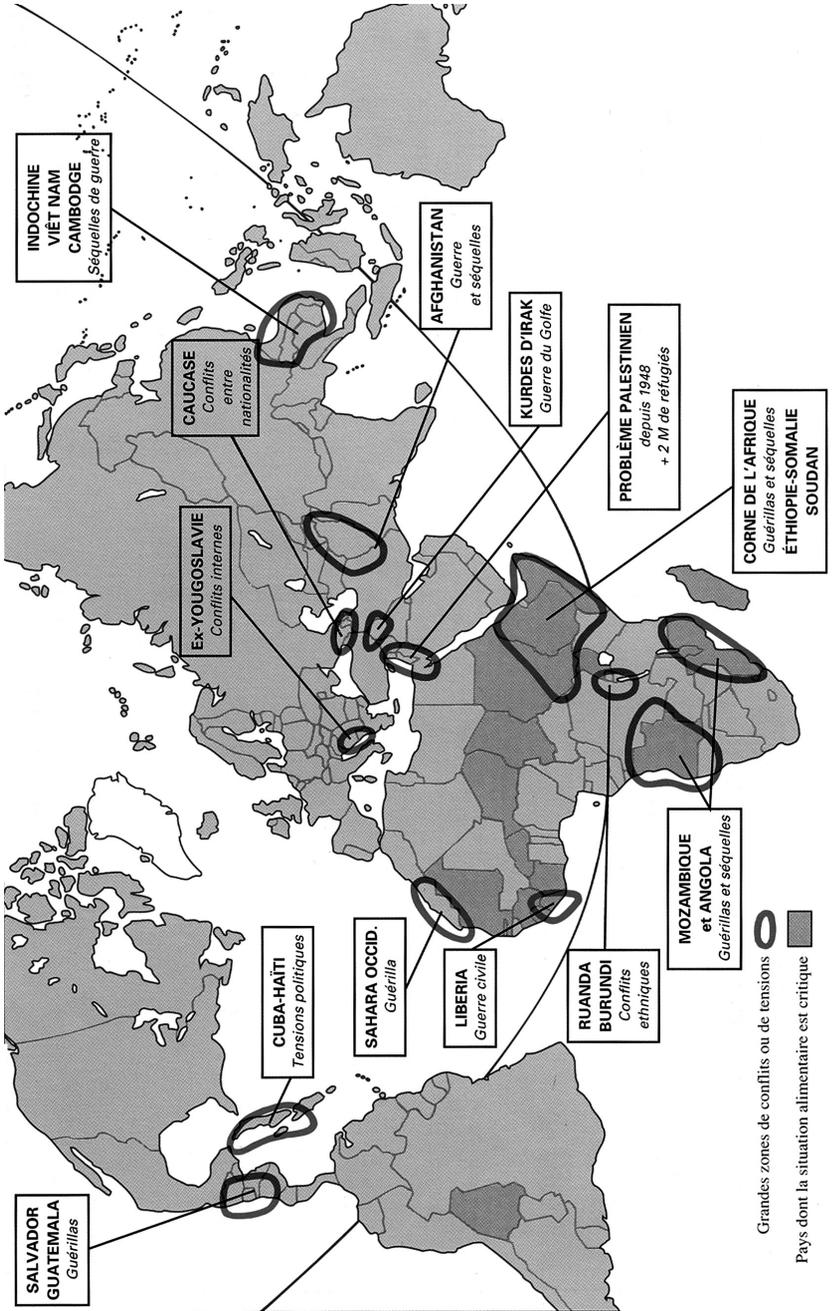
Atelier 2

Quelle est la part des immigrés au sein de la population de votre pays/région/quartier? D'où sont-ils venus? Quand sont-ils venus? Pour quelles raisons sont-ils venus?

Votre région est-elle une région d'immigration ou plutôt d'émigration? Interviewer les responsables des services de la migration ou de la population de votre région sur les caractéristiques de la population immigrée ou émigrée dans votre région.

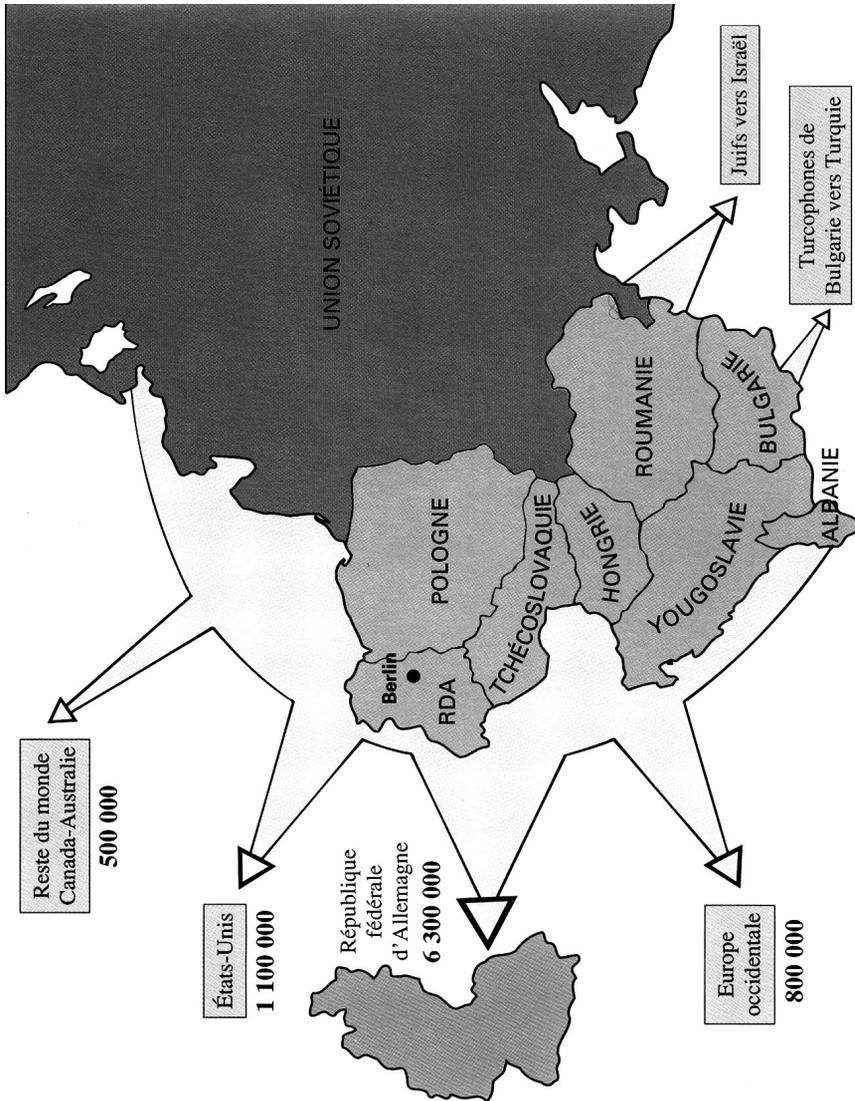
Rassembler des documents illustrés sur l'immigration ou l'émigration actuelle dans votre pays/région et aborder ce thème en classe.

Document 8: Zones de tension et exode de réfugiés aujourd'hui



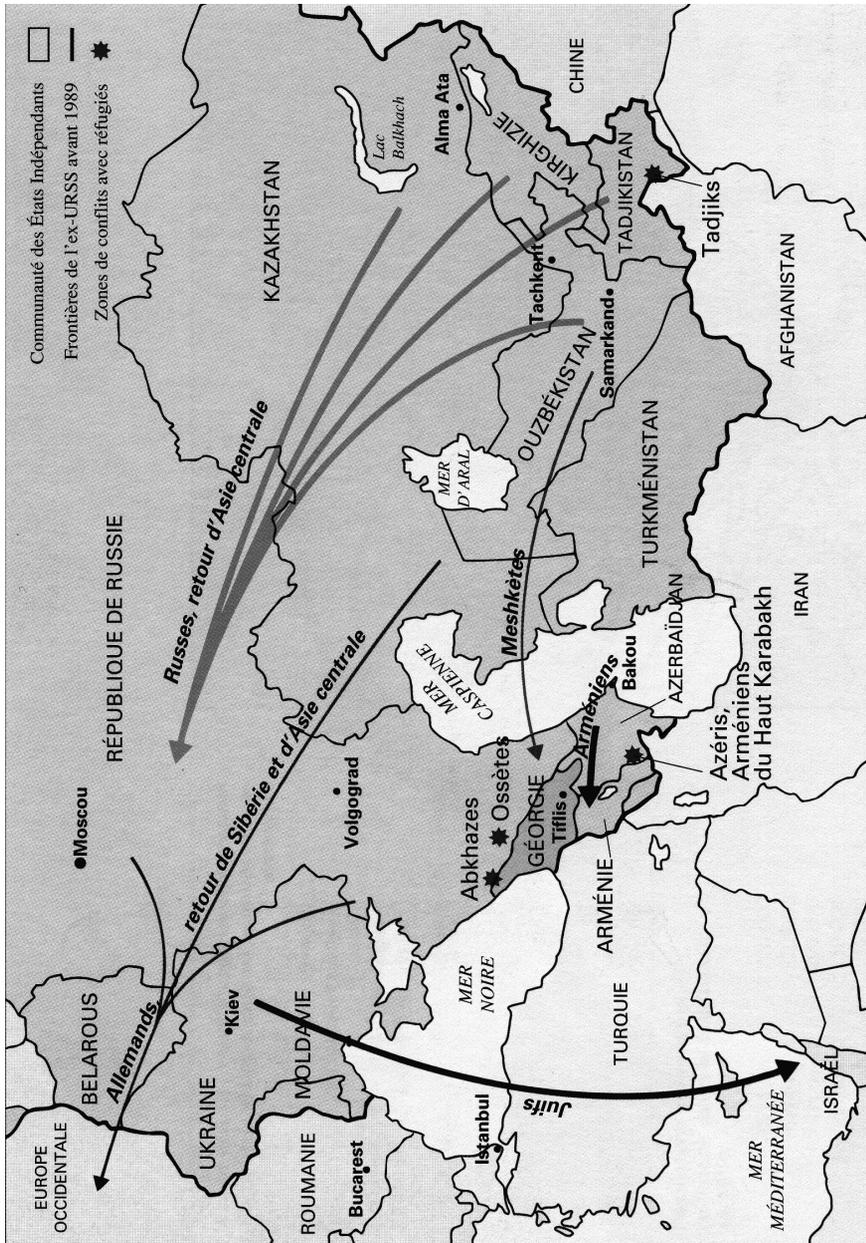
Source: Chaliand, Gérard, Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *Atlas historique des migrations*, Editions du Seuil, Paris, 1994, p. 123, © Seuil.

Document 9: Migrants de l'URSS et des Etats socialistes d'Europe vers l'Ouest, 1948-1989



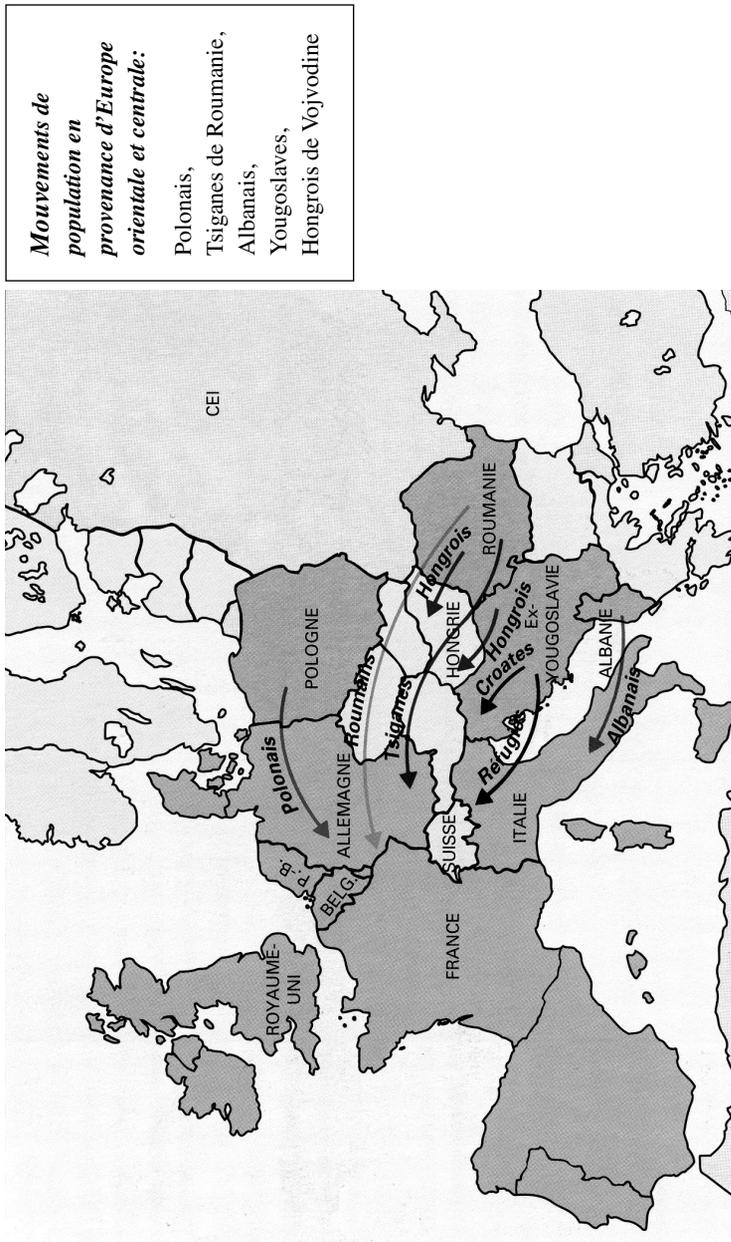
Source: Chaliand, Gérard, Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 124, © Seuil.

Document 10: Migrations dans la CEI (ex-URSS), 1989-1993



Source: Chaliand, Gérard, Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 125, © Seuil.

Document 11: Migrants d'Europe centrale vers l'Ouest, 1990-1993



Source: Chaliand, Gérard, Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 126, © Seuil.

Chapitre 2 – Types de migration: pourquoi migre-t-on?

Atelier 1

Chaque élève interroge ses parents/grands-parents ou voisins pour savoir s'ils ont déjà vécu une quelconque immigration/émigration, et pour quels motifs.

Classer ces motifs afin d'établir une typologie des motifs de migration.

Documenter les événements survenus dans votre région qui ont provoqué/encouragé un flux migratoire.

Essayer d'établir une relation de cause à effet entre ces événements et les caractéristiques du flux migratoire qui l'ont engendré.

Quel type de migration décrit dans le chapitre 2 votre région connaît-elle actuellement?

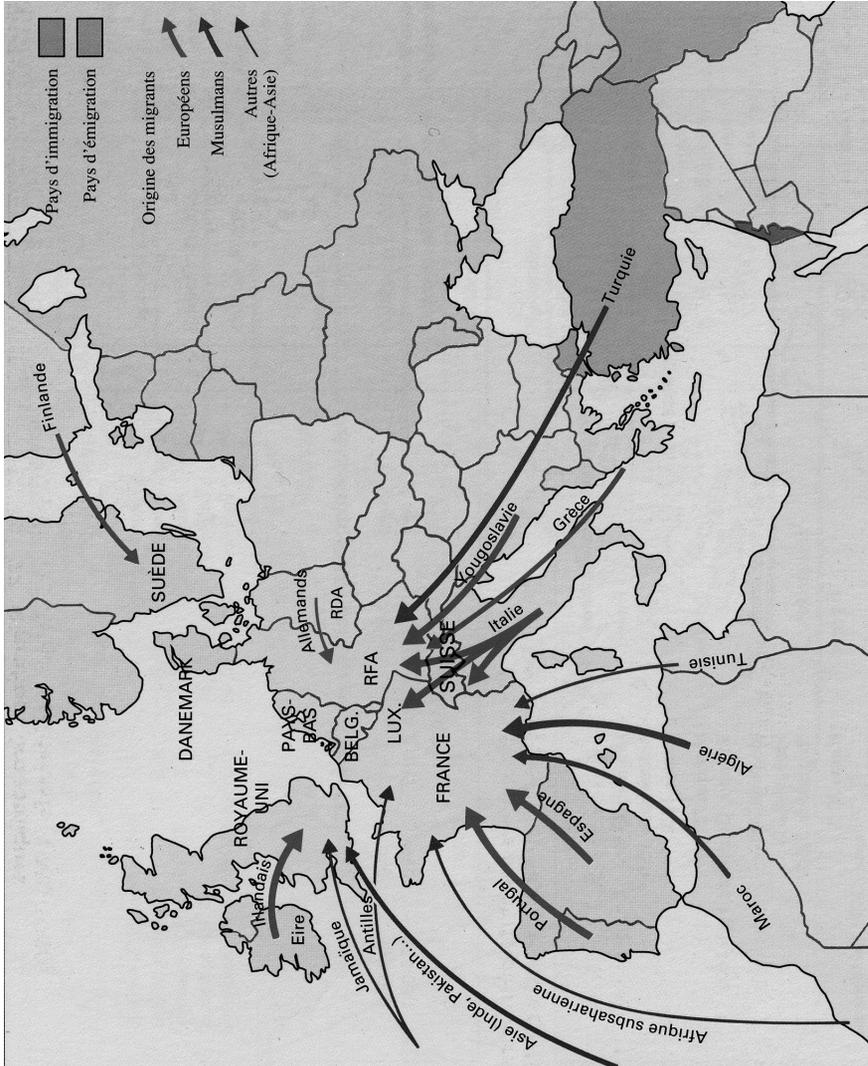
Atelier 2

Inviter en classe un(e) immigré(e) pour écouter les raisons de sa présence dans votre région.

Interviewer un cadre travaillant dans une société internationale qui s'est déplacé pour des raisons professionnelles. En quoi se distingue-t-il des autres immigrés «économiques»?

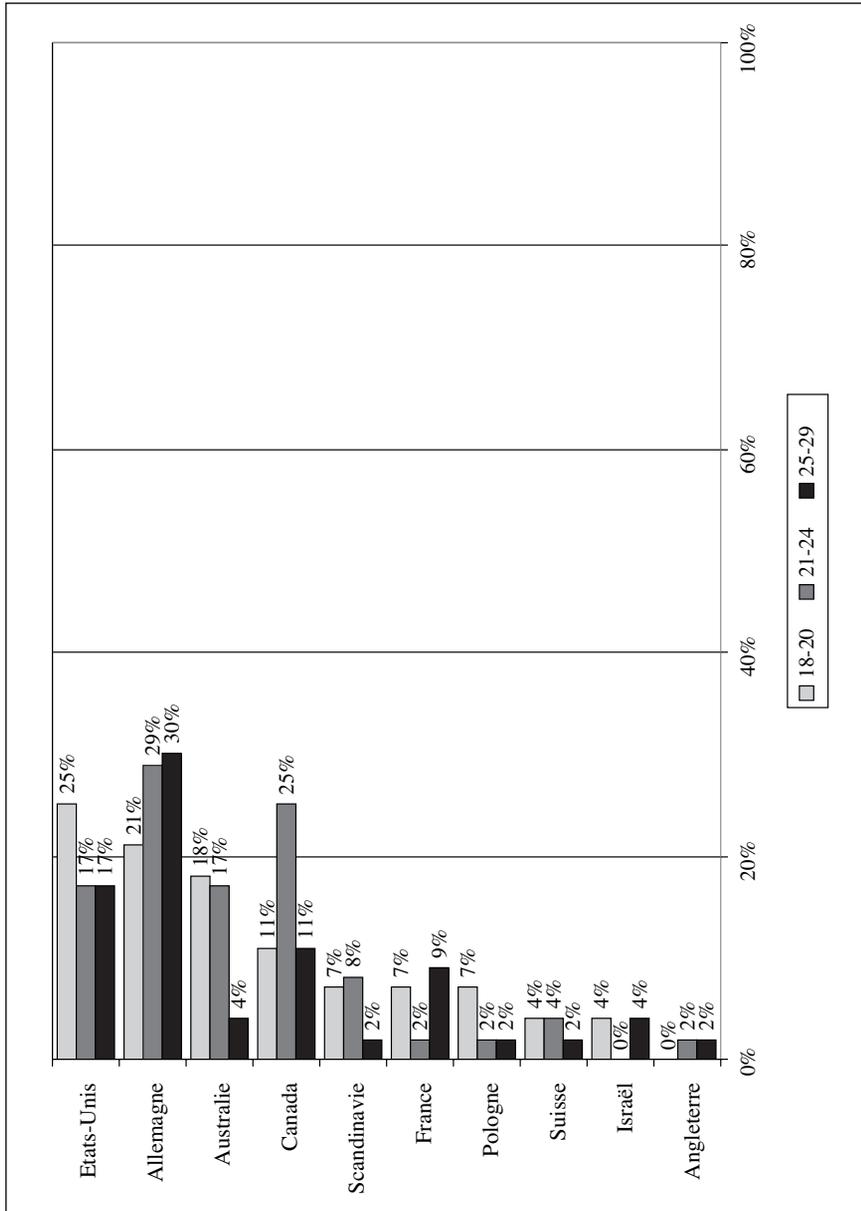
Discuter en classe des avantages et des inconvénients du «nomadisme virtuel»? Ce dernier peut-il être considéré comme un phénomène susceptible de réduire le désir de déplacement réel?

Document 12: L'immigration économique vers l'Europe occidentale, 1960-1975



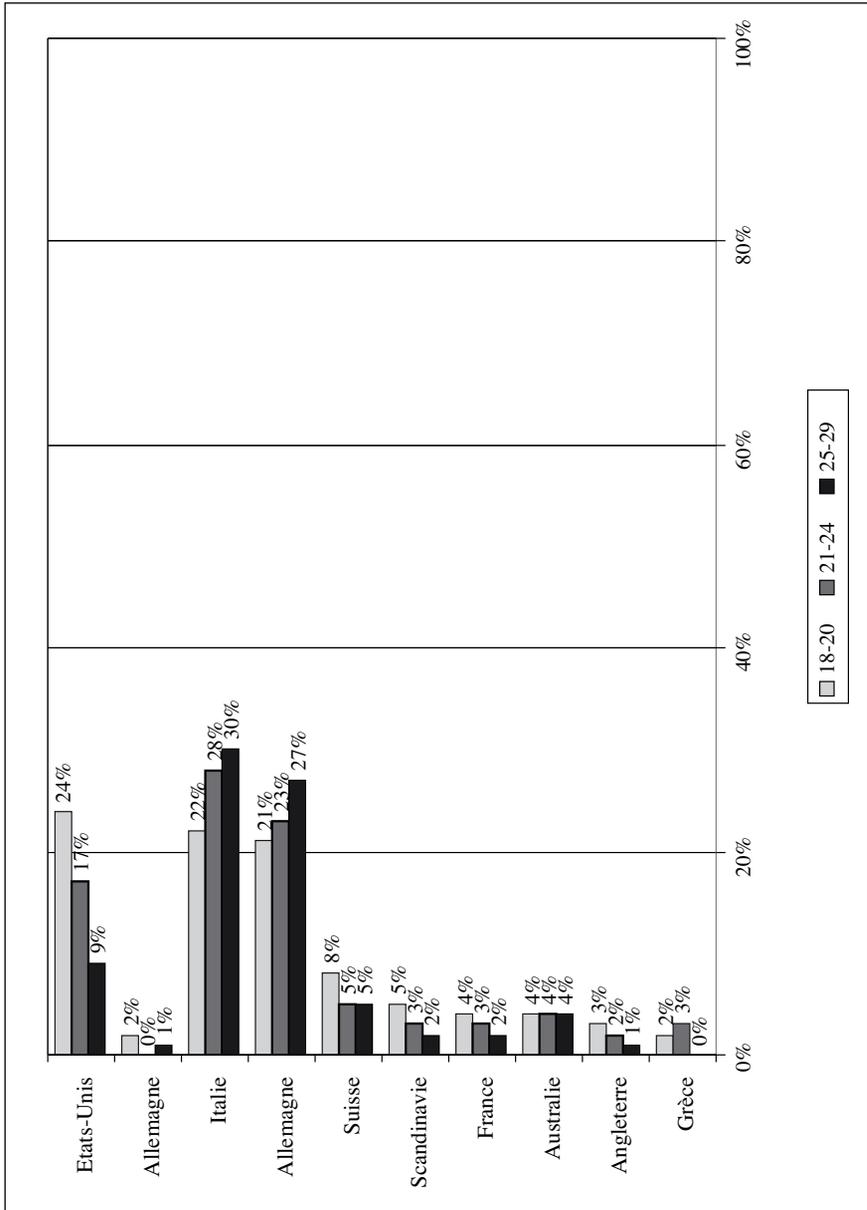
Source: Chaliand, Gérard, Jan, Michel et Rageau, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 132, © Seuil.

Tableau 17: Enquête sur les motifs et les profils des migrants potentiels en Ukraine, âgés entre 18 et 29 ans
 «Dans quel pays préféreriez-vous aller?»



Source: International Organization for Migration, *Profiles and motives of potential migrants*, 1993.

Tableau 18: Enquête sur les motifs et les profils des migrants potentiels en Albanie, âgés entre 18 et 29 ans
 «Dans quel pays préféreriez-vous aller?»



Source: International Organization for Migration, *Pop. cit.*

Chapitre 3 – L'Europe et ses immigrés

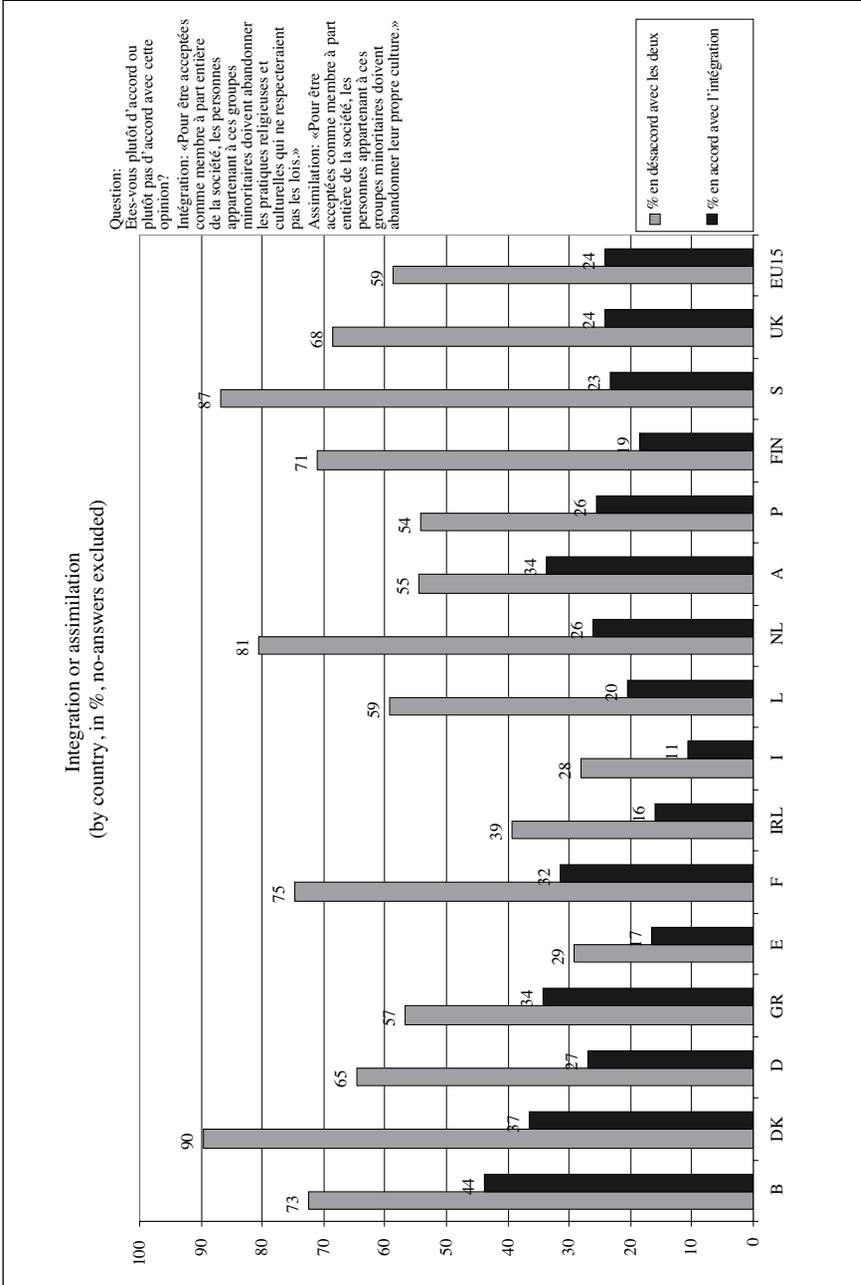
L'intégration des immigrés: un défi majeur pour les sociétés d'accueil (p. 38)

Atelier

Former deux groupes en classe. L'un interviewera quelques immigrés/étrangers ou membres d'une communauté minoritaire dans votre région afin de déterminer le niveau de leur intégration dans la société. Quels droits sociaux ont-ils? Y a-t-il des restrictions pour eux sur le marché du travail? Peuvent-ils participer à la vie publique? Quels sont les moyens de cette participation?

Quant au deuxième groupe, il interrogera une personne responsable de l'intégration sur les mesures appliquées dans ce domaine à l'égard de ces populations. Discuter dans la classe des résultats de ces deux enquêtes en tenant compte des différents modèles d'intégration.

Tableau 19: Intégration ou assimilation (par pays, en pourcentage, non-réponses exclues)



Source: Eurobaromètre, *Racisme et xénophobie en Europe*, décembre 1997, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Document 13: Problème d'intégration en Russie – Pour une politique d'intégration des étrangers

par Boris Zhukov

La Russie accueille de nombreux immigrants issus des ex-républiques soviétiques. Reste à changer les mentalités.

D'après les prévisions des experts, la population active de la Russie diminuera de 500 000 personnes par an au cours des dix prochaines années. Tôt ou tard, il faudra se demander qui nourrira la fédération au cours du 21^e siècle. Face à une telle menace refont surface les projets utopiques de «stimulation de la natalité», parfois assaisonnés de réflexions sur «l'extinction du peuple russe». Certains économistes proposent de régler le problème de manque de main-d'œuvre en repoussant l'âge de la retraite et en assouplissant la législation sur l'emploi des mineurs. Quand les pays dont nous voulons aujourd'hui suivre le modèle jetaient encore les bases de leur économie, ils bénéficiaient d'une productivité exponentielle et d'un taux de natalité élevé. Mais tous ou presque ont également encouragé l'immigration.

Sur ce plan, la Russie peut conserver l'espoir: dès le milieu des années 1970, l'immigration a commencé à surpasser l'émigration. Bien entendu, à cette époque, il n'était question que d'immigration en provenance des autres républiques soviétiques. Cependant, ni la possibilité de partir pour «l'étranger lointain», ni l'effondrement de l'URSS n'ont fondamentalement changé le tableau: ces dernières années, les entrants légaux ont été, par an, plus nombreux de 350 000 à 400 000 que les sortants. Les pays d'émigration vers la Russie sont essentiellement les ex-républiques soviétiques. La Chine et le Viêt-nam font partie des pays de «l'étranger lointain» d'où arrivent également un grand nombre d'immigrants.

La majorité des migrants viennent chercher aujourd'hui une source de revenus, comme commerçants, comme employés, ou dans les organisations criminelles. Les réfugiés représentent également une proportion non négligeable des immigrants. En règle générale, les jeunes constituent le gros des flux migratoires. En seconde position, mais en moindres proportions, arrivent les personnes âgées. Mais la Russie accueille aussi des personnes d'âge moyen accompagnées de leurs enfants à scolariser. Ce groupe de population est considéré comme le moins mobile, et il faut à ces gens, pour émigrer vers un nouveau pays, des raisons exceptionnelles. Visiblement, chez nos voisins, il n'en manque pas. Parmi les immigrants, la part de diplômés de l'éducation

supérieure est une fois et demie supérieure à la moyenne de la population russe. *«C'est un des indices directs qui montrent que les gens qui partent sont les plus dynamiques, les plus entreprenants, les plus sûrs d'eux»*, explique Janna Zaïontchkovskaïa, présidente du Centre d'études des problèmes de migration forcée dans la CEI. *«Les statistiques ne peuvent pas le démontrer, mais il apparaît que les immigrés qui ont réussi leur insertion finissent souvent par dépasser les autochtones dans leur carrière professionnelle, alors que leurs conditions de départ sont beaucoup plus difficiles.»* Ce phénomène ne concerne pas seulement les immigrés diplômés – un haut niveau d'activité économique est caractéristique de toutes les catégories d'immigrants. Dans la commune de Novo-Vassilevskoe (région de Moscou), un terrain destiné à devenir un village de résidences secondaires, mais dont la construction a été abandonnée, a été attribué à des réfugiés du Caucase. Ce lotissement est très vite devenu la principale source d'approvisionnement en lait et en légumes pour les habitants de la commune: tandis que les hommes font les «navettes» (sorte d'import-export individuel), les femmes s'occupent des potagers.

La politique russe qui consiste à diriger les immigrants vers la campagne est caractéristique d'un manque d'humanisme et de sens pratique. D'un côté on se proclame prêt à accueillir non seulement les réfugiés, mais aussi les 25 millions de Russes répartis dans les pays de la CEI (la majorité, heureusement, ne se presse pas de répondre à cet appel); de l'autre, les immigrants se heurtent à une masse d'obstacles totalement artificiels pour l'obtention de papiers, la recherche d'un emploi ou d'un logement, la scolarisation des enfants. *«L'expérience montre, poursuit M^{me} Zaïontchkovskaïa, que, dans une grande ville, l'immigré touche un peu à tout pendant deux ans, puis trouve une place stable, ou la crée lui-même, fournissant aussi du travail aux autochtones. A la campagne ou dans une petite ville, il ne parvient pas à se trouver de niche sociale.»* Il n'en reste pas moins que l'Etat s'entête à parquer les réfugiés (quant aux autres immigrants, il ne les voit même pas) loin des grandes villes, et si possible en masse. On en arrive à des situations absurdes: dans un des villages de réfugiés, on conduit chaque jour l'instituteur en autobus depuis la ville. C'est une exception, mais elle reflète bien l'attitude générale à l'égard des «étrangers»: on n'en attend que des ennuis, on n'aspire qu'à les reléguer le plus loin possible des centres urbains et à les priver de ressources propres. Ils créent, dit-on, un climat criminel.

Certes, les gens arrachés à leur milieu social d'origine sont toujours plus susceptibles de former des communautés mafieuses. Mais ces dernières

se constituent avant tout pour faire face à la xénophobie et à la discrimination, et il n'est pas rare que les immigrants soient contraints aux activités criminelles par des obstacles artificiels. Quand les autorités du Primorié [Extrême-Orient russe] limitent le visa d'entrée «touristique» d'un Chinois commerçant à trois jours tout en sachant qu'il a besoin d'au moins deux semaines pour écouler sa marchandise, on peut difficilement y voir autre chose qu'une provocation à la corruption massive des policiers.

Le seul moyen de lutte contre ces dérives, c'est l'intégration des étrangers dans la société russe, ce qui en outre servirait les intérêts économiques de l'Etat. Après tout, la nation n'est pas la résultante d'un système biologique: au cours de leur histoire, les Russes ont assimilé un nombre considérable de Finno-Ougriens et de Turcs.

Il n'est pas trop tôt pour commencer à travailler à une législation concernant les conditions d'entrée dans le pays, l'obtention d'une carte de séjour, de la citoyenneté, etc., selon les principes d'une société ouverte. Pour cela, aucune ressource matérielle particulière n'est nécessaire. Il suffit d'un peu de bonne volonté et de moins de préjugés. Voilà ce qu'on pourrait appeler s'occuper du destin du peuple russe.

Tiré du *Courrier international*, n° 505, 6 au 12 juillet 2000.

La naturalisation en Europe (p. 44)

Quelle est la situation dans votre pays? Quelles sont les conditions formelles pour faire une demande de naturalisation? Y a-t-il une procédure dite facilitée pour certaines personnes en matière de naturalisation?

Interviewer une personne qui s'est récemment naturalisée dans votre pays en lui posant des questions sur les raisons de sa naturalisation, ses expériences et la procédure. Organiser un débat autour de la question suivante: est-il possible pour un individu d'appartenir à deux nations sans pour autant nier son origine culturelle?

Pouvez-vous imaginer des formes d'appartenance à une nation autres que celle de l'appartenance à communauté historique et culturelle?

Tableau 20: L'acquisition de la nationalité suisse, selon l'origine

Ensemble	Période		Sexe		
	1981-91	1992-98	Hommes	Femmes	Total
	129 875	114 165	121 961	122 079	244 040
Europe	110 521	84 709	96 378	98 852	195 230
<i>Dont:</i>					
Italie	30 759	28 051	29 409	29 401	58 810
Allemagne	21 918	5 251	13 184	13 985	27 169
France	10 881	6 631	8 885	8 627	17 512
Ex-Yougoslavie	5 685	10 627	8 234	8 078	16 312
Ex-Tchécoslovaquie	10 614	1 552	6 450	5 716	12 166
Turquie	2 117	8 939	6 182	4 874	11 056
Autriche	7 228	2 041	4 302	4 967	9 269
Espagne	5 788	2 951	3 668	5 071	8 739
Grande-Bretagne	2 625	2 043	2 383	2 285	4 668
Hongrie	2 940	1 639	2 529	2 050	4 579
Pologne	1 142	2 331	1 640	1 833	3 473
Pays-Bas	2 146	477	1 047	1 576	2 623
Portugal	1 162	1 454	927	1 689	2 616
Grèce	1 289	1 263	1 380	1 172	2 552
Roumanie	713	1 773	1 213	1 273	2 486
Afrique	3 112	7 578	6 915	3 775	10 690
<i>Dont:</i>					
Tunisie	387	1 439	1 398	428	1 826
Algérie	502	1 200	1 190	512	1 702
Maroc	444	1 234	1 149	529	1 678
Egypte	365	727	776	316	1 092
Amérique	6 830	7 094	6 520	7 404	13 924
<i>Dont:</i>					
Etats-Unis	1 593	1 217	1 347	1 463	2 810
Brésil	977	1 265	913	1 329	2 242
Colombie	915	717	809	823	1 632
Chili	576	878	706	748	1 454
Pérou	538	519	487	570	1 057

Asie	9 041	14 448	11 803	11 686	23 489
<i>Dont:</i>					
Viênam	1 165	4 596	2 995	2 766	5 761
Inde	1 709	1 099	1 203	1 605	2 808
Iran	901	1 113	1 173	841	2 014
Liban	577	1 212	1 278	511	1 789
Philippines	674	699	349	1 024	1 373
Sri Lanka	791	462	518	735	1 253
Cambodge	151	1 087	607	631	1 238
Thaïlande	554	627	312	869	1 181
Israël	646	532	777	401	1 178
Océanie	294	168	206	256	462
Apatrides	77	168	139	106	245

Source: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Document 14: Témoignage – Un passeport, quatre parcours

par Laure Lugon Zugravu

Enfant, il était «pendulaire» entre l'Italie et l'Helvétie, à cheval entre deux scolarités, deux cultures, deux langues. Puis, un jour, vers 14 ans, il a «basculé», comme il dit, côté suisse. Une fois ses parents rentrés définitivement en Ombrie, il est resté à Lausanne, s'y est marié, a eu deux petites filles. «A l'époque, comme l'Italie ne permettait pas la double nationalité, je n'ai pas fait la demande en Suisse, explique Marcello. Je ne voulais pas perdre mon passeport italien.» C'est donc plus tard, lorsque l'Italie admet la double nationalité de ses ressortissants, qu'il se décide à demander le passeport rouge à croix blanche: «Mon épouse et moi étions séparés aux douanes, par exemple. Dans l'éventualité d'un rapatriement lors d'un voyage, nous n'aurions peut-être pas été tous réunis. C'était illogique. Je me suis donc décidé, plus pour des motifs organisationnels et administratifs qu'affectifs, à demander la nationalité suisse. L'aspect des droits civiques a aussi aidé à faire pencher la balance, j'en avais marre de subir la politique

sans y participer.» Marié à une Suisse, Marcello a donc pu suivre la procédure de naturalisation facilitée, qui lui a coûté 360 francs seulement.

Quand on a vécu douze ans en Suisse sans jamais rentrer au pays, quand on a eu peur, jour après jour, du renvoi puis du non-renouvellement du permis humanitaire, quand on s'est intégré, qu'on a remboursé l'Etat pour les sommes prêtées alors qu'on était requérant d'asile, quand on a un travail sûr et une fille dont les racines se résument à de vagues images d'enfance, le passeport suisse, c'est comme une évidence, une reconnaissance aussi. «Ce passeport? C'est une manière pour moi de me sentir entière, dit Edith. Je me sens roumaine d'origine, mais ma vie est ici. Ce passeport représente simplement une partie de moi-même, le présent.» Et puis lorsqu'on a fui un régime dictatorial et policier, un nouveau passeport, c'est aussi une délivrance: «Avec la nationalité suisse, je me sens plus sûre de moi, poursuit Edith. Avant, je me présentais devant un fonctionnaire de l'administration ou un policier avec un sentiment réflexe de peur, même si leur attitude n'était pas différente de celle qu'ils ont aujourd'hui!»

Envie de voter

Depuis qu'ils sont suisses, les époux Popescu n'ont pas manqué une seule votation. «L'envie de participer à la vie civique vient naturellement, lorsqu'on commence à comprendre la mentalité, à s'intégrer», témoigne encore Edith. Et, au risque de desservir la cause: «Personnellement, je pense qu'il faut plus de quatre ans pour s'intégrer vraiment. Avant, on confond l'intégration avec l'envie d'être comme les autres. Mais tout dépend d'où l'on vient, de la proximité culturelle.» Un recul qui n'a pas lieu d'être pour Malvina, 23 ans, arrivée en Suisse à l'âge de 9 ans, la première à avoir obtenu la naturalisation: «Ma différence d'avec mes copains de classe se manifestait seulement au moment de partir en course d'école à l'étranger, quand je ne pouvais pas les suivre, faute de visa.» Aujourd'hui, la mixité culturelle de Vlad et d'Edith se traduit enfin par deux passeports. Il leur en aura coûté environ 6 000 francs, et pas mal d'angoisse.

Tiré de *Illustré*, 26 janvier 2000.

Le racisme et la discrimination (p.47)

Atelier 1

Demander aux élèves s'ils ont déjà été victimes d'une quelconque discrimination. Demander qu'ils fassent des récits détaillés afin de savoir de quel type de discrimination il s'agit: raciale, ethnique, institutionnelle, etc.

Demander aux élèves s'ils ont déjà été témoins de comportements, de plaisanteries, d'insultes ou s'ils ont déjà vu des graffitis à tendances racistes dans leurs écoles ou quartiers.

Faire une enquête auprès d'un petit échantillon de la population pour juger de son comportement à l'égard de la population immigrée ou des minorités ethniques. Etant donné que la plupart des gens qui ont des pensées racistes et discriminatoires ne les avouent pas, formuler, selon l'exemple suivant, une série de questions fermées et indirectes dont la réponse affirmative indiquerait une attitude discriminatoire. Discuter dans la classe les résultats de l'enquête.

Questions:

Pensez-vous qu'il y a trop d'immigrés/d'étrangers dans notre région?

Pensez-vous que les étrangers commettent plus de crimes que les nationaux?

Pensez-vous qu'il faudrait limiter l'immigration?

Pensez-vous que la présence des étrangers menace notre culture nationale?

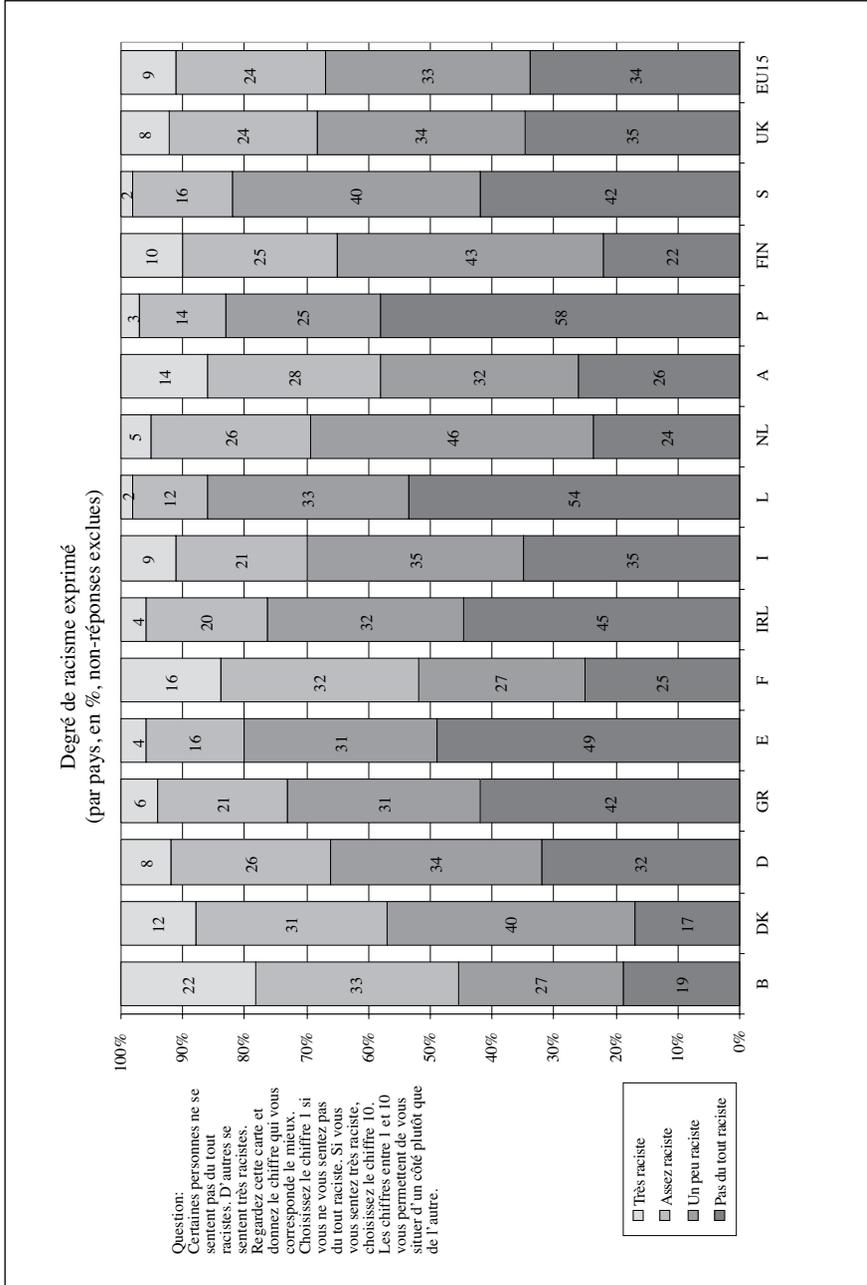
Pensez-vous que les étrangers coûtent plus cher pour notre société?

Pensez-vous que les travailleurs étrangers nous prennent notre travail?

Atelier 2

Montrer des films sur les préjugés, les stéréotypes, la discrimination et le racisme ou lire les récits précédents et discuter par la suite de ce que l'on devrait entreprendre pour lutter contre la discrimination et le racisme.

Tableau 21: Enquête sur le racisme

Source: Eurobaromètre, *op. cit.*, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Document 15: Contre l'intolérance



tous différents

tous é g a u x

Passeport
Européen
c o n t r e
l'Intolérance

Source: Le Conseil de l'Europe et la lutte contre le racisme et l'intolérance: www.ecri.coe.int

Document 16: Musique et lutte contre le racisme – Un symbole de mélange et d'antiracisme

Certes, «l'antiracisme» musical n'est pas né dans les années 80 puisque Pierre Perret l'a exprimé bien avant dans *Lilly*, tout comme Georges Brassens avec *Les imbéciles heureux qui sont nés quelque part*, Jean Ferrat¹ avec *Nuit et Brouillard* (ou plus récemment avec *J'ai froid* – où il dénonce le retour de la «bête immonde» – ou *Vipères lubriques*); et aussi Enrico Macias: «ils construisent des maisons qu'ils n'habiteront jamais, les étrangers qui s'exilent pour leurs enfants»; ou encore Alain Souchon avec *Poulaillers' Song...*

Mais, dans les années 1980, la lutte contre le racisme, la xénophobie et les lois Pasqua de 1986 et, au contraire, pour les mélanges culturels et la tolérance, devient à la mode. Gilberto Gil, artiste brésilien, chante «Touche pas à mon pote» tout comme, dans un autre style, Alain Bashung, qui compose l'hymne de SOS-Racisme («Tu touches pas à mon pote») avec la petite main jaune sur la pochette du disque. Il y a aussi Francis Cabrel (*Saïd et Mohamed*), Daniel Balavoine (*L'Aziza*), Bernard Lavilliers (*Noir et blanc*), Louis Chedid (*Anne, ma sœur Anne*), Maxime le Forestier (*Né quelque part*), Michel Berger et France Gall (*Babacar*), Yves Simon (nés en France contre une éventuelle restriction du droit du sol), Renaud, Les Rita Mitsuko (*Le Petit Train*), Jean-Jacques Goldman (*Si j'étais né en 1917*), Julien Clerc (*Free demo*), Marc Lavoine (*C'est ça la France*), Les Innocents (*Colore*), Massilia Sound System (*Ma ville est malade*), voire quelques groupes de rap. Coluche, Guy Bedos et Smaïn apparaissent symboliquement ensemble lors du concert qui regroupe, en 1985, plus de 300 000 personnes, place de la Concorde, avec des artistes de toutes origines; ce sera l'apogée de SOS-Racisme avant un certain désenchantement dans les années 90. Ils participeront tous aussi aux Restos du cœur au nom de la lutte contre toutes les exclusions.

De leur côté, quelques «Beurs» lyonnais se regroupent au sein du groupe Carte de séjour. Ils revendiquent leur «francité» et chantent avec l'assentiment de Charles Trenet, *Douce France*, dans une «ironique» version entre raï et rock méditerranéen. Enfin, Amina (chanteuse et actrice tunisienne) ou Khaled (qui vient d'Oran et connaîtra un triomphe avec *Aïcha* composée avec Jean-Jacques Goldman) représentent la France lors de manifestations culturelles internationales.

Hors de nos frontières, la musique engagée n'a jamais été aussi médiatique: contre la famine en Ethiopie ou le sida, pour Amnesty International ou pour Nelson Mandela. Les participants sont prestigieux: Simple Minds, Sting et l'emblématique Johnny Clegg.

Tiré de Taïeb, Eric, *Immigrés: l'effet générations*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1998, p. 72.

* Son père, un juif russe naturalisé français, fut déporté durant la seconde guerre mondiale.

Egalement utile: La vidéocassette du groupe de musique rap Soul II Soul contre le racisme, réalisée à la demande du HCR, destinée particulièrement aux jeunes afin de les sensibiliser à la diversité. Disponible auprès du HCR, en Allemagne, tél. et fax: (49) (0) 30/20 22 02-26; e-mail: gfrbe@unhcr.ch

Document 17: La xénophobie est née avec le siècle

par Pierre-André Stauffer

En quelques années, tout a basculé. C'était à la fin du siècle dernier. La Suisse, terre d'émigration qui envoyait ses paysans en surnombre au service des armées étrangères, se transforme en pays d'immigration. Industrialisation et grands travaux attirent une main-d'œuvre étrangère, essentiellement d'origine italienne et allemande, qui ne tarde pas à représenter quelque 15 % de la population indigène, la plus forte proportion d'Europe occidentale. L'étranger prend un visage trop reconnaissable, il devient un voisin trop présent pour qu'on puisse faire comme s'il n'était pas là.

En 1893 à Berne, la population locale fait la chasse à l'Italien. Ce sont les émeutes dites de la «*Käfigturm*» qui font quarante blessés. Trois ans plus tard à Zurich, une banale altercation provoque la mise à sac pendant trois jours des cafés et épicerie tenues par des Italiens qui, obligés de quitter précipitamment la ville, se réfugient dans les bois des environs. Un fantôme est né, celui d'un «problème étranger». Un sentiment se développe, la xénophobie, qui collera comme un chewing-gum aux semelles de la politique suisse du 20^e siècle.

Avant 1880, la libre circulation des personnes est pratiquement illimitée en Europe occidentale et en Suisse. Un Français peut s'installer à Lausanne sans avoir subi le moindre contrôle à la frontière, ouvrir une épicerie, ou n'importe quel autre commerce au prix d'une autorisation de police qui se réduit à une vulgaire formalité. Comme l'explique l'historien Alain Clavien, «*l'appareil légal demeurait très abstrait*», presque irréel. D'ailleurs, qu'est-ce qu'un étranger? En 1880, l'opinion publique n'en sait trop rien. Elle ne fait pas, ou elle fait peu de différence entre migrants extérieurs et intérieurs. «*Malgré l'exode rural, les gens sont encore nombreux à mourir là où ils sont nés, et s'ils quittent parfois leur canton, ce n'est que pour accomplir leurs obligations militaires.*» Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de venir de très loin pour être considéré comme étranger. Les recherches de l'historien valaisan Gérald Arlettaz montrent qu'entre 1889 et 1904, 34 966 Suisses se font naturaliser, dans le seul but d'obtenir le droit de cité du canton ou de la commune où ils sont établis. Une manière pour eux de se sentir un peu moins étrangers à l'extérieur de leur canton d'origine.

Mais l'économie en expansion, fondée sur la transformation de produits finis à l'usage des marchés extérieurs, va changer la nature des migrations. Les ouvriers italiens, par exemple, se concentrent sur les grands chantiers, le soir ils se regroupent dans certains quartiers ou quelques villages de baraquements. Ils sont peu intégrés. Sur les lieux de travail, les reproches et les ressentiments des ouvriers suisses s'accroissent devant ces Italiens qui acceptent des salaires plus bas ou sont employés comme briseurs de grève. Comme ils sont souvent moins instruits, et que cette ignorance se manifeste dans leur comportement, dans leur manque d'hygiène, ils sont souvent méprisés par leurs collègues indigènes. Ces oppositions tournent parfois au drame, comme on l'a vu à Berne en 1893 ou à Zurich en 1896.

Perçus dans leur nombre comme un danger pour la société suisse, les étrangers sont de plus en plus considérés comme les agents d'idées et de mœurs nouvelles désignées comme non suisses. Le débat autour de leur présence prend rapidement une dimension nationale en renvoyant directement, selon Gérald Arlettaz, «à une interrogation sur les spécificités culturelles d'une identité helvétique mise en péril». Mais à la «question des étrangers», comme on disait à l'époque, la Suisse officielle répond encore par une politique d'assimilation. Fort des idéaux de la démocratie libérale et républicaine de 1848, il s'agit somme toute de faire de chaque étranger un bon Suisse, et le tour sera joué. L'ennui est qu'une telle politique ne peut s'imposer que dans une société confiante en elle-même, ce que la Suisse a cessé d'être depuis la révolution industrielle de 1880.

Quand la guerre éclate en 1914, la Suisse officielle, qui entretient encore le mythe de 1848, se refuse toujours à surveiller systématiquement les entrées d'étrangers sur son territoire. Mais l'introduction du rationnement partiel en 1917 exacerbe les tensions sociales. «D'enjeu économique et diplomatique, l'immigration se transforme en objet d'angoisse nationale, dans un contexte social et économique qui se dégrade gravement», explique Gérald Arlettaz. Les manifestations revendicatives du mouvement ouvrier, où déserteurs et réfractaires étrangers au service militaire sont parfois actifs, provoquent une réaction de l'opinion bourgeoise, qui lance une violente campagne contre les «indésirables», selon l'expression du *Journal de Genève* de l'époque.

Il s'agit désormais d'expulser les «indésirables», assimilés aux révolutionnaires soviétiques. Cette demande n'est plus présentée comme l'émanation d'une opinion publique, mais comme l'expression de la volonté du peuple. Véritable «dieu caché», comme dit Gérald Arlettaz, le peuple devient l'idole des grands prêtres de l'opinion. Les publicistes, déjà, le célèbrent avec vénération. Ils en évoquent les possibles colères expiatoires et

rappellent leurs longues intercessions pour éviter le déclenchement d'un châtement dévastateur.

Devant l'ampleur des protestations, le Conseil fédéral se sent acculé. Le 21 novembre 1917, en vertu de ses pleins pouvoirs, il édicte une première ordonnance qui soumet les étrangers à des formalités d'entrée et de séjour extrêmement strictes, dont l'exécution, placée sous la haute surveillance du département de Justice et Police, est confiée à un nouveau service: l'Office central de la police des étrangers.

Une politique d'immigration fondée sur des bases protectionnistes est désormais possible. Conçue d'abord comme une mesure d'exception justifiée par la guerre, elle trouvera sa consécration le 25 octobre 1925 par l'adoption en votation populaire d'un article constitutionnel donnant à la Confédération «le droit de légiférer sur l'entrée, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers». Mise en place de 1917 à 1925, elle se substitue complètement à la politique d'assimilation par naturalisation. Son mot d'ordre est la lutte contre «la surpopulation étrangère», concept répondant de plus en plus à une construction idéologique et de moins en moins à une réalité démographique. Selon le Conseil fédéral lui-même, il faut tenir compte, bien entendu, de «l'état du marché du travail», mais aussi et peut-être surtout de «la capacité de réception du pays» et de la défense de l'identité suisse.

A un Etat fondé sur la raison et la liberté comme il existait en 1848 succède une raison d'Etat seule dépositaire de l'intérêt général. Et c'est en vertu de cet intérêt général que seront désormais jugés, agréés ou refoulés les étrangers qui se présentent à la frontière. On en mesurera toute la gravité en 1938, lorsque seront refoulés de Suisse les premiers juifs autrichiens victimes de l'*Anschluss*, puis en 1942, quelques mois après le lancement de la solution finale, quand les frontières seront bouclées sous prétexte que «la barque était pleine».

Dans les années 50-60, l'intérêt général du pays, qui se confond avec l'intérêt de son économie, commande un laisser-faire absolu. La croissance qui suit l'immédiate après-guerre exige une immigration massive de bras étrangers. Personne ne se plaint, sauf les syndicats dont les protestations contre l'importation d'une main-d'œuvre bon marché rendent un son extrêmement mou.

Et puis, tout à coup, les choses se gâtent. Un mouvement xénophobe prend souche à Zurich, dirigé par un homme, James Schwarzenbach, qui en quelques mois devient le nouvel oracle du pays. Tout à leurs préoccupations économiques, le Conseil fédéral et la Suisse officielle n'ont rien vu venir. A quelques mois de la votation sur l'initiative populaire lancée par James Schwarzenbach, le gouvernement sent que s'il ne réagit pas, le

peuple va dire oui, au risque de mettre toute l'économie sens dessus dessous par l'expulsion de 200 000 travailleurs étrangers. Dans l'espoir d'apaiser la foule, il décrète par ordonnance un plafond global de la population étrangère par rapport à la population résidente. La proportion n'est pas précisée, elle doit simplement être «*équilibrée*». Autrement dit, elle changera en fonction de la conjoncture. Le nombre des nouveaux admis sera renégocié chaque année, autour d'une table, entre syndicats, patronat, partis politiques et cercles intéressés. C'est encore le système qui prévaut aujourd'hui.

L'initiative Schwarzenbach sera rejetée à une très faible majorité, les trois autres qui suivront jusqu'en 1974, avec des écarts toujours plus importants. Puis, la crise économique aidant, la population étrangère a diminué temporairement et l'extrême droite nationaliste a perdu une bonne partie de son influence. La xénophobie renaîtra à la fin des années 80, avec l'afflux de requérants d'asile. «*Pour le Conseil fédéral, tout le problème consiste depuis dix ans à gérer le problème des réfugiés, de manière que la main-d'œuvre étrangère ne soit pas contaminée par la xénophobie qui entoure les requérants d'asile*», dit le politologue Hans Mahnig, du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

La crainte de l'amalgame est d'ailleurs si forte que le fameux rapport de Peter Arbenz, plaidant pour une politique globale d'immigration, sorti au début des années 90, n'a jamais eu de suite. Le Conseil fédéral s'est contenté de bricoler des versions successives de la loi sur l'asile. Il se retrouve aujourd'hui face à une initiative de l'UDC blochéenne, dont le ton ressemble à s'y méprendre à celui des publicistes du début du siècle

Tiré de *L'Hebdo*, n° 48, 26 novembre 1996.

Chapitre 4 – Migration et pays d'accueil: richesses de la migration

Les apports démographiques (p. 55)

Atelier 1

Comparer les migrations concernant votre pays de domicile avec les caractéristiques de l'immigration polonaise, pour les points relevés dans l'étude de cas 1 (chapitre 4, p. 57).

Atelier 2

Selon votre expérience, vos observations, quels sont les comportements démographiques spécifiques des différents groupes d'étrangers que vous côtoyez: en matière de fécondité (en vous servant des exemples donnés au chapitre 4, p. 58), en matière de mariage et en matière de divorce.

Document 18: La fécondité des femmes de nationalité turque

Les femmes de nationalité turque immigrées en Europe occidentale vivent dans des pays présentant des normes de fécondité très différentes de celles du pays d'origine. Le nombre moyen d'enfants par femme en Turquie était encore supérieur à 4 au début des années 80 (il est aujourd'hui proche de 2,5). A la même époque, un certain nombre d'immigrées sont arrivées dans des pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse, France notamment) où les familles comptaient 1 ou 2 enfants (fécondité proche de 1,5 enfant par femme, en moyenne).

Différentes études menées dans les pays susmentionnés ont montré que les femmes de nationalité turque modifient leur stratégie de fécondité de manière à s'adapter progressivement aux normes du pays d'accueil. Cette adaptation se fait progressivement, en fonction du degré d'ancienneté du flux migratoire.

Quelques données peuvent illustrer ce phénomène. En Suisse, la fécondité des immigrées turques était proche de 3,5 enfants par femme en 1981 (soit proche des 4,2 enfants nés dans le pays d'origine, et très éloigné de la valeur de 1,5 dans le pays d'accueil). Quinze ans plus tard, avec moins de 2 enfants par femmes en moyenne, les femmes de nationalité turque se situaient à mi-chemin entre la valeur du pays d'accueil (1,5 enfants) et celle du pays d'origine (2,5 enfants).

Le rythme d'adaptation aux comportements du pays d'accueil dépend de différents facteurs, parmi lesquels la nationalité du conjoint, la durée de résidence, le lieu de naissance et le lieu où la femme a grandi, les liens avec le pays d'origine, la volonté de retourner un jour au pays ou au contraire de rester dans le pays d'accueil, les relations sociales et familiales.

Malgré cette rapide adaptation, des caractéristiques propres à la communauté turque s'observent toujours: notamment, les femmes de nationalité turque ont leur enfant très tôt, comparativement à l'âge moyen à la naissance du pays d'accueil. Par ailleurs, les naissances surviennent dans la plupart des cas chez des femmes mariées: les naissances hors mariage sont très faibles, contrairement aux femmes originaires des pays d'accueil. Ainsi, malgré une certaine adaptation de leurs comportements démographiques, ce groupe d'immigrées conserve des caractéristiques très fortement ancrées dans leur culture.

Au-delà de ces résultats, on peut s'interroger sur les facteurs d'évolution de la fécondité, et notamment se poser la question de savoir si les femmes aspirant à un nombre d'enfants élevé parce qu'elles proviennent de cultures différentes ont la possibilité en Europe de donner naissance à leur fécondité désirée, ou si des barrières financières, économiques ou sociales limitent la taille de leur famille.

Source: Philippe Wanner, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Les conséquences économiques de l'immigration (p. 62)

Atelier 1

Recenser au sein de la classe les élèves ayant immigré ou descendant d'immigrants; quelles sont les activités de leurs parents?

Quelles sont les activités exercées par des personnes issues de la migration dans votre quartier/ville?

Comparer leurs activités avec celles des nationaux.

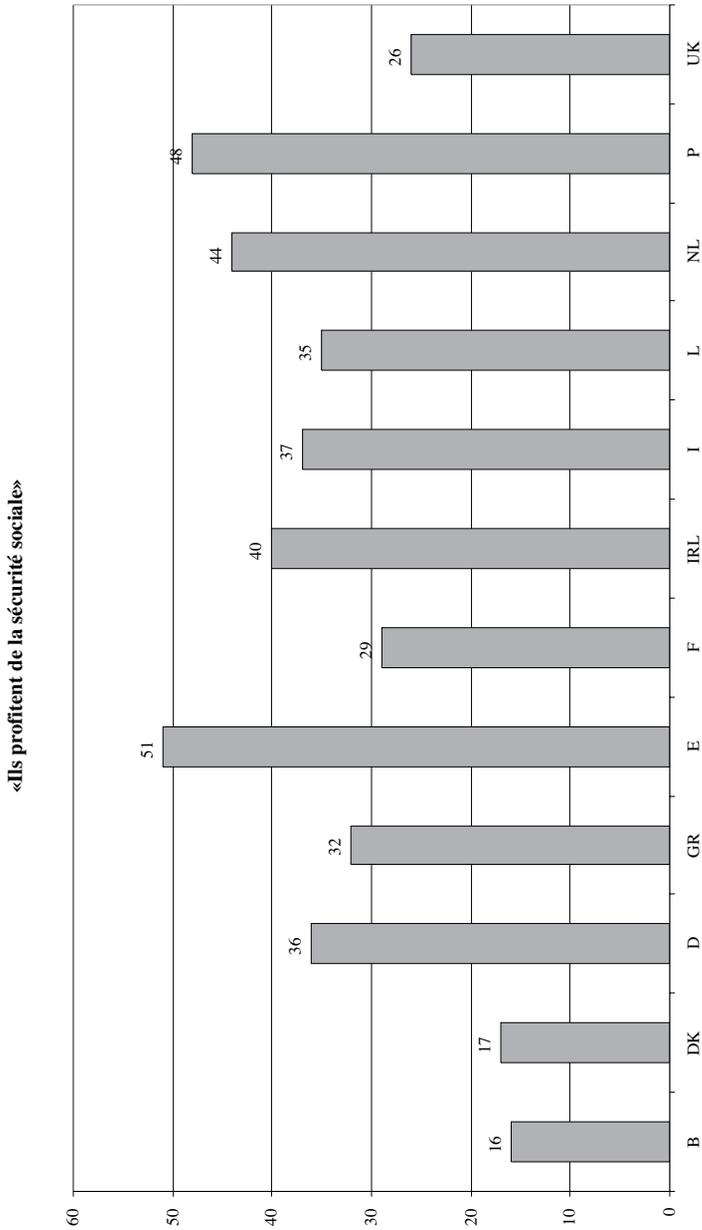
Il existe toujours aussi des cas exceptionnels d'activités exercées par des personnes issues de la migration (champions de football, créateurs d'entreprises, artistes). Connaissez-vous des cas?

Atelier 2

«Les étrangers volent nos emplois!» Cette affirmation est courante.

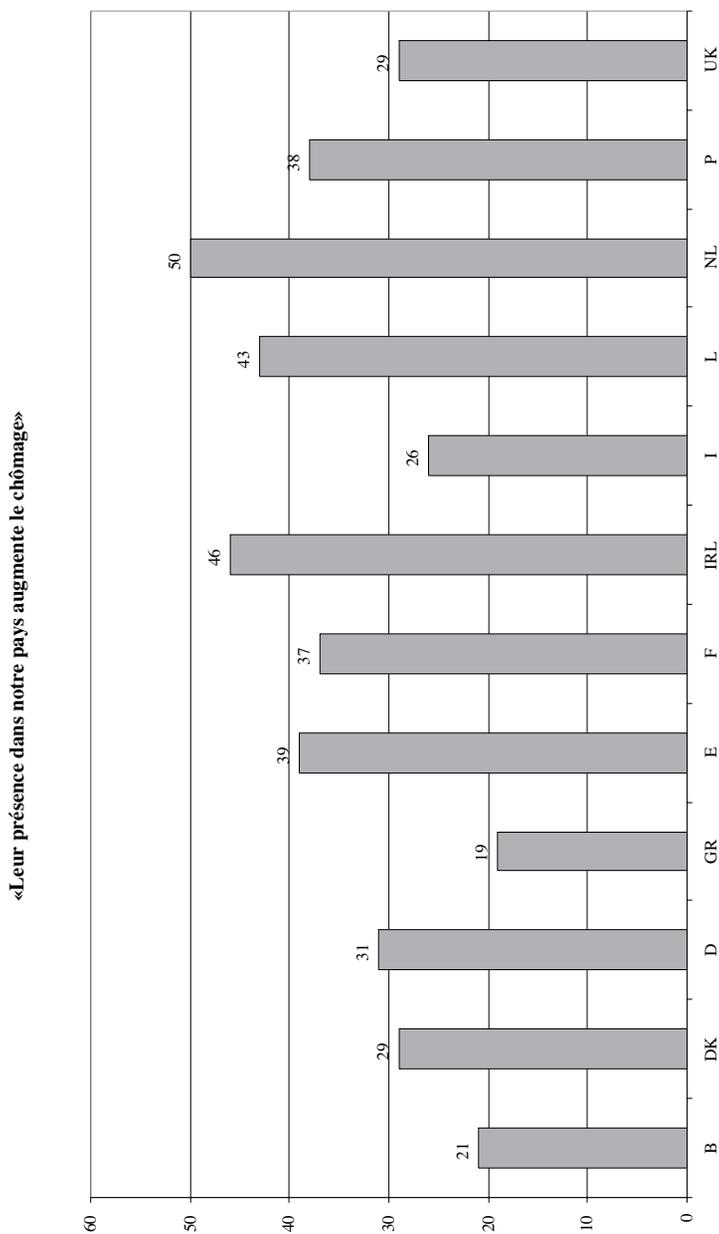
Avez-vous déjà entendu cette affirmation? Qu'en pensez-vous?

Tableau 22: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (la sécurité sociale)



Source: Eurobaromètre, *Racisme et xénophobie*, novembre 1989, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Tableau 23: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (le chômage)



Source: Eurobaromètre, *Racisme et xénophobie*, novembre 1989, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Document 19: Contribution des immigrés – Les étrangers donnent davantage à la Suisse qu'ils ne reçoivent

***Le Temps:* La Suisse a toujours considéré les étrangers d'abord comme de la main-d'œuvre. Est-ce vraiment un cas particulier?**

*Jean-Pierre Tabin**: Je crois que cette vision extrêmement utilitaire des étrangers nous est propre. La Suisse est conçue comme une famille, basée sur le droit du sang, où il est difficile d'entrer. Il y a une force intrinsèque dans la constitution de la nation helvétique qui passe plus qu'ailleurs par l'exclusion des étrangers – peut-être parce qu'elle ne repose ni sur l'unité de langue ni sur l'unité de religion.

***Le Temps:* L'exclusion se manifeste notamment par le faible taux de naturalisations...**

J.-P. T.: Oui, c'est l'un des plus bas d'Europe et il rend la présence des étrangers très visible. Des 19 % d'étrangers qui vivent en Suisse, un quart y sont nés. En France, ils seraient français. Malgré les aménagements, les procédures restent parmi les plus compliquées du monde. Les «faiseurs de Suisses», ça existe encore. Sans parler des caricatures que sont les votations communales, où la demande de gens nés et élevés en Suisse est rejetée parce qu'ils sont d'origine yougoslave. Une petite moitié du million et demi d'étrangers vit en Suisse depuis assez longtemps pour pouvoir demander la nationalité. Mais aucune incitation véritable n'est faite pour encourager ces démarches.

***Le Temps:* Comment réagissez-vous à la crise de la Commission fédérale des étrangers, dont la moitié des membres a démissionné pour protester contre son rattachement à l'Office fédéral des étrangers?**

J.-P. T.: C'est l'éclatante démonstration du fait que la Suisse n'a pas de politique d'intégration. Les propositions que la commission fait au Conseil fédéral dans ce domaine se heurtent à la vision dominante et répressive qui veut que les étrangers soient à notre service, contrôlés et en fin de compte renvoyés. Certes, l'article sur l'intégration vient d'être introduit dans la loi sur les étrangers, mais le budget prévu à ce titre est trois fois inférieur à ce qui avait été annoncé: 5 millions la première année et 2,5 millions les années suivantes, c'est dérisoire!

***Le Temps:* Quels pourraient être les grands traits d'une politique d'intégration pour la Suisse?**

J.-P. T.: L'octroi de droits politiques, au plan local d'abord, aux étrangers établis. D'autres pays européens le font, cela n'a rien d'impossible.

Ensuite, la suppression de toutes les discriminations qui concernent les étrangers dans le cadre de la sécurité sociale. La Suisse est du reste censée le faire, puisqu'elle s'est engagée internationalement à ce propos. Ensuite, la loi sur les étrangers devrait être révisée dans un sens favorable à la stabilisation, en acceptant la vision que les étrangers ne sont pas seulement de passage, mais qu'ils vivent ici très longtemps. Enfin, il faudrait changer le discours officiel sur les étrangers, qui met systématiquement en avant les problèmes qu'ils causent, jamais ce qu'ils apportent.

Propos recueillis par Yelmarc Roulet, tiré du *Temps*, lundi 31 janvier 2000.

*Jean-Pierre Tabin est l'auteur du livre *Les paradoxes de l'intégration*, Editions EESP, Lausanne, 1999.

Document 20: Les ouvriers polonais en France et le projet de loi sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère

La Société des ouvriers polonais en France, dont le siège est à Lille, nous a communiqué la lettre qu'elle a adressée, le 10 décembre 1931, à M. Léon Blum, président du Groupe socialiste à la Chambre des députés. La Société des ouvriers polonais, après avoir rappelé comment et dans quelles circonstances l'émigration polonaise a contribué à relever l'économie française aussitôt après la guerre, poursuit:

«Les ouvriers polonais en France sont occupés principalement dans les mines de charbon, de fer et de potasse, dans l'agriculture, dans les usines d'accumulateurs, aux hauts fourneaux et partout où l'ouvrier français a déserté pour trouver mieux. Ainsi, la Compagnie des mines d'Ostricourt occupe environ 75% de Polonais et le pourcentage de nos compatriotes dans d'autres compagnies s'élève en moyenne à 40% de travailleurs du sous-sol. Nous ne croyons pas que les chômeurs français des grandes villes seraient disposés à descendre dans la fosse pour remplacer les Polonais. De plus, nous ne pensons pas que, dans les industries préférées des ouvriers français, la proportion des ouvriers polonais soit notable. Le contrôle des étrangers a déjà éliminé des usines françaises un grand nombre de Polonais, en vertu de la décision interdisant le passage aux étrangers d'un métier à un autre. Il est arrivé que les ouvriers qui ont travaillé dans une usine de fil de fer n'ont pu passer à l'usine de machines agricoles, ce changement ayant été considéré comme inadmissible, et beaucoup d'ouvriers ont été congédiés en raison du surnombre d'étrangers en France, comme l'écrivent certaines entreprises dans le nord de la France sur le certificat de congédiement. Y a-t-il vraiment encore besoin de voter une nouvelle loi

limitant la participation d'étrangers dans les entreprises à 10 % et de mener une campagne de presse pour propager l'antagonisme à l'endroit des étrangers loyaux envers l'Etat et la classe ouvrière française.

Nous sommes plutôt d'avis que la solidarité ouvrière doit être maintenue à tout prix et il y a d'autres remèdes efficaces pour protéger l'ouvrier français, à savoir: la cessation immédiate de l'émigration, sans toucher aux droits d'égalité des ouvriers étrangers. Dans cet esprit est rédigé le projet de loi émanant des socialistes belges en vue de la diminution du chômage en Belgique.

Il est indéniable que divers Etats cherchent à limiter l'émigration pour protéger leurs ressortissants; nous ne connaissons cependant pas d'exemple dans l'histoire qu'un projet élaboré par les socialistes qui professent cependant la solidarité internationale crée deux catégories d'ouvriers habitant légalement dans le pays.

Au point de vue égoïsme national, la démarcation entre l'ouvrier du pays et l'étranger est justifiée, mais si nous rappelons que la France était toujours la patrie de l'idéal démocratique de la liberté de l'homme, que la France donnait toujours l'asile à l'émigration politique, et que c'était enfin la France qui a lancé le projet de la création des Etats-Unis d'Europe, projet irréalisable si chaque pays est décidé à creuser autour de lui une barrière contre l'émigration. Pour ces raisons, le projet des socialistes français visant la dégradation des ouvriers étrangers est sans fondement. Nous vous prions d'étudier nos observations découlant du grave souci du sort de nos compatriotes en France et nous vous assurons, Monsieur le Député, de tout notre respect pour la France et de toute notre sympathie fraternelle pour la classe ouvrière française.

Nous vous présentons, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

*S. Rejer, président de la Société
des ouvriers polonais en France*

*P. Kalinowski, secrétaire général
de la Société des ouvriers polonais en France*

Source: <http://barthes.ens.fr/clio/docim/entrguer.html>

Tiré de la *Revue de l'immigration*, décembre 1931, n° 42, p. 18.

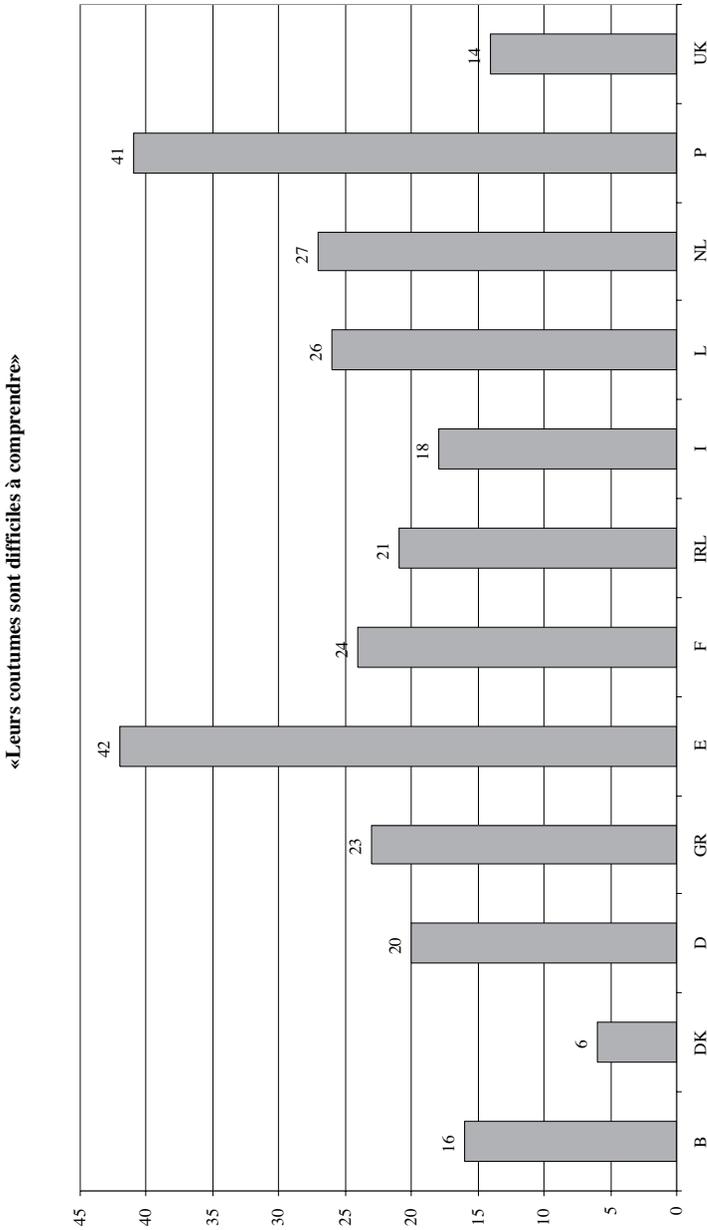
Les apports socioculturels: une société culturellement de plus en plus diversifiée (p. 68)

Réflexion commune à partir d'exposés, de lectures et de discussions (sur la base du matériel proposé ci-dessous) sur les questions suivantes: comment les effets de l'immigration marquent-ils le quotidien des Européens? Quels sont les problèmes liés à l'immigration qui peuvent surgir? Comment les sociétés européennes ont-elles réagi à ces problèmes?

Chercher des témoignages d'immigrés et d'enfants d'immigrés sur leur vie dans les pays d'accueil (disponibles sous forme de documents de presse, de vidéos ou d'émissions de radio) pour les discuter dans la classe.

Faire le lien avec des expressions artistiques – littérature, musique, films – d'auteurs d'origine immigrée.

Tableau 24: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre» (les habitudes)



Source: Eurobaromètre, *Racisme et xénophobie*, novembre 1989, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Document 21: Un point de vue personnel

Voici... ce que je vous propose comme entrée. Je fais des fixations devant les portes d'entrée. Pas n'importe lesquelles, surtout les bien gardées. Avec 100 kilos de muscles à la clé. Devant trop de barbaque, c'est vrai je fais des rejets. Et je peux dire que je maîtrise le sujet. Les portes je connais, j'en ouvre tous les jours. Mais j'en ai vu claquer plus souvent qu'à mon tour. Je vous fais un topo sur l'accueil. A l'entrée des boîtes.

«Veuillez entrer Monsieur, votre présence nous flatte.»

Non, je plaisante, car ça se passe pas ainsi. Devant les boîtes, moi je suis toujours à la merci. D'un imbécile à qui je sers de cible et qui me dit:

«Je crois que ça va pas être possible.» Pas être possible, pas être possible. J'ai pas fini, voici mon plat de résistance. Comme tout un chacun j'ai bossé pour ma pitance! Et histoire de vivre convenablement. Je me suis mis à la recherche d'un appartement. J'ai bichonné un excellent curriculum vitae. Couleur et Macintosh, enfin toute la qualité. En prime: irréprochable situation morale. Et même quelques feuilles de salaire: la totale. Vas-y Dieudo, fais-leur le proprio. «C'est un honneur pour moi, je vais vous montrer le patio.» Non, je plaisante, car ça s'est pas passé ainsi. Quand il m'a vu, j'ai vu que tout s'est obscurci. A-t-il senti que je ne lisais pas la bible et il m'a dit. «Je crois que ça va pas être possible.» Pas être possible, pas être possible.

Le bonheur étant toujours pour demain, j'ai placé quelques thunes pour un petit jardin. Un petit nid et balcon sur «la prairie des filtres». Avec piscine au bord de la Garonne, si, j'insiste!

Mais ce putain de bonheur n'est jamais dans le pré. J'ai appelé «le bon sens près de chez vous» pour un prêt. Mais les banques, c'est les banques! Comment vous dire... eh bien, les mots me manquent. Enfin je vous fais le topo des grosses têtes. «Il vous manque des points pour compléter votre retraite. Vous devriez me semble-t-il pour assurer les traites. Mettre à jour et un terme à l'ensemble de vos dettes.» Et puis, il a souri en me disant «c'est terrible, mais...»

Je crois que ça va pas être possible. Pas être possible, pas être possible. Mais je lâcherai pas l'affaire, cousins, cousines. J'ai la patate à faire peur à la pile alcaline. Et je ferai pas comme celui qui va prendre un billet dans... la chaleur de la nuit. Et je sais tous les noms d'oiseaux dont on nous traite. Et un jour je sais bien que c'est nous qu'on fera la fête. A tous ces gens qui vivent dans les autres sphères. Je vais les inviter à mon joyeux anniversaire. Et là plus de «qu'est qui fait? Qu'est-ce qu'il a?» De rebelote «qui c'est celui-là?» Et à ces taches qui vous jugent à la figure. Je leur ferai une justice avec mes chaussures. Quand ils voudront sortir, là ce sera terrible. Je leur dirai. Je crois que ça va pas être possible. Pas être possible, pas être possible.

Tiré de Zebda, «Je crois que ça va pas être possible», *Essence ordinaire*, 1999.

Les films mentionnés ci-dessous peuvent être utilisés comme matériel pédagogique.

- Azouz Begag, *Le gone du chaâba*, Editions du Seuil, 1986 (roman);
- Asian Dub Foundation, *R.A.F.I.*, Virgin, 1998 (CD);
- Bisso Na Bisso, *Racines*, V2 Distribution, 1999 (CD);
- Damien O'Donnell, *East is east*, 1999 (film).

Les effets sur la vie scolaire: l'école face à la diversité culturelle et linguistique (p. 70)

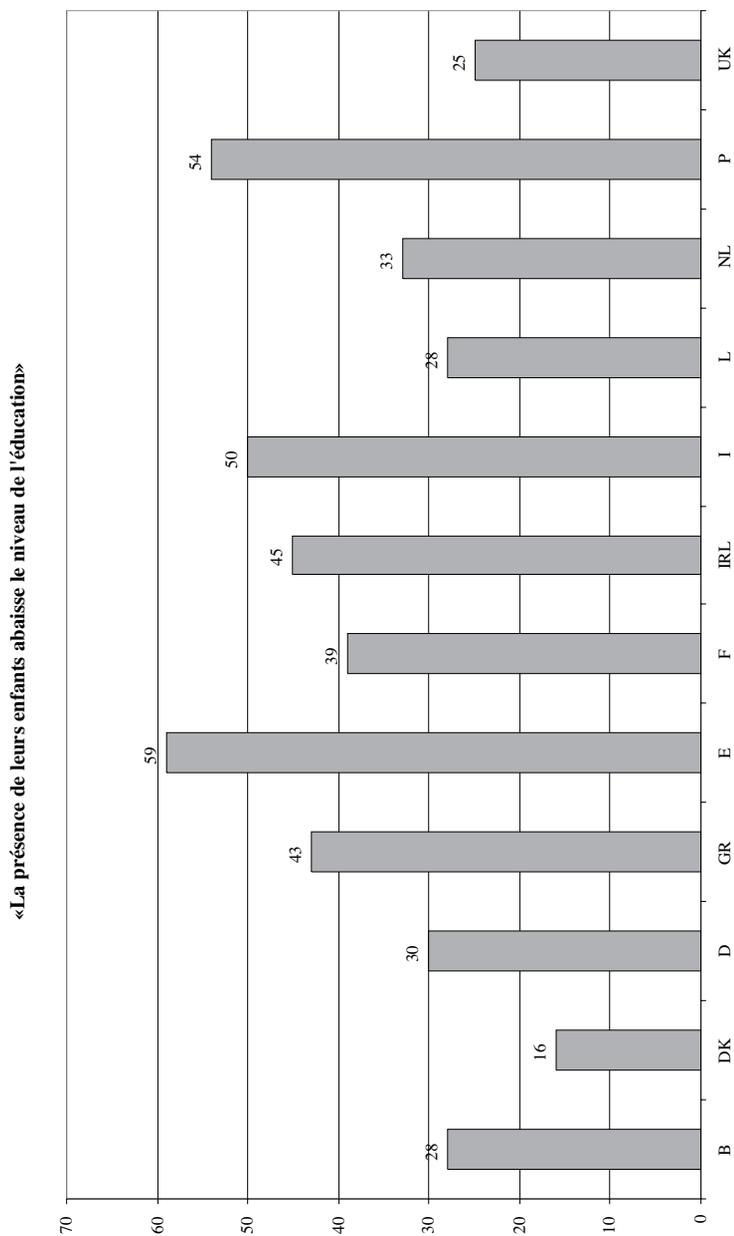
Inviter en classe une personne appartenant à une autre culture, vivant dans la même région ou ville, à parler de son pays, de sa culture. Provoquer une discussion sur le sujet «être différent».

Interroger les grands-parents sur leur origine: d'où ils viennent, s'ils ont un lien avec une autre origine, culture, etc.

Etudier les prénoms des élèves de la classe. Chercher leur sens et leur traduction dans d'autres langues. Observer les emprunts d'une langue à l'autre.

Organiser un jeu entre les élèves et intervertir les rôles: imaginer et décrire les difficultés qu'ils pourraient rencontrer au cas où ils devraient continuer leur scolarité dans un autre pays et dans une autre langue; provoquer des réflexions sur la cause de ces difficultés.

**Tableau 25: Opinions et jugement des Européens à l'égard de l'«autre»
(qualité de l'enseignement)**



Source: Eurobaromètre, *Racisme et xénophobie*, novembre 1989, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Près de 60 % déclarent que les minorités enrichissent la vie culturelle et 70 % conviennent du fait que «lorsque les écoles font les efforts nécessaires, l'éducation de chaque enfant peut être enrichie par la présence de ces enfants de groupes minoritaires». Mais 53 % déclarent que «quand il y a trop d'enfants de ces groupes minoritaires dans les écoles, la qualité de l'éducation en souffre».

Source: Eurobaromètre, *Racisme et xénophobie en Europe*, décembre 1997, avec l'aimable autorisation de la Commission européenne.

Document 22: Les enfants immigrés dans les écoles danoises

par Beauty Chanda Lupiya

Les enfants immigrés font aujourd'hui la majorité dans 25 % des écoles publiques de Copenhague. Il y a une dizaine d'années, ils ne représentaient qu'un petit 16 % des enfants scolarisés dans la capitale danoise. Dans l'une des écoles publiques de la banlieue de Copenhague, à Norrebro, environ 87 % des enfants scolarisés ont des parents immigrés. Les enfants proviennent des milieux très divers, y compris de pays tels que la Somalie, l'Iran, l'Irak, la Turquie et d'autres pays de langue arabe. Le pourcentage d'enfants immigrés scolarisés dans des écoles publiques est de 8 % au niveau national, chiffre qui double celui de 1990.

Parmi ces enfants, certains sont confrontés à des difficultés lorsqu'ils sont scolarisés car ils ne parlent pas couramment le danois, langue officielle dans les écoles publiques. Les autorités danoises de l'éducation ont donc créé un système d'éducation grâce auquel les enfants apprennent le danois rapidement et peuvent ainsi être scolarisés en même temps que les enfants natifs du Danemark. Les enfants immigrés de moins de 4 ans inscrits à l'école maternelle y reçoivent une éducation linguistique spéciale de façon à acquérir une connaissance du danois suffisante avant de commencer l'école primaire. Les enfants non admis à la maternelle ou à la crèche reçoivent eux aussi une éducation spéciale pour le développement du langage, cela à travers les municipalités des lieux où ils habitent. Au moins quinze heures par semaine sont dédiées aux enfants afin de les aider à maîtriser la langue danoise.

De plus, dans les écoles publiques, les enfants immigrés reçoivent une éducation d'environ cinq heures par semaine dans leur langue maternelle. D'après le ministère danois de l'Éducation, environ 50 % des enfants immigrés reçoivent une éducation dans leur langue maternelle. Au Danemark, dans la plupart des cas, seul les personnes qualifiées ayant obtenu un certificat d'études peuvent accéder à un emploi. Cependant, les immigrants qui arrivent avec un diplôme obtenu dans leur pays d'origine ont beaucoup de difficulté à trouver du travail. La plupart d'entre eux

doivent commencer à nouveau et refaire leurs études. D'autres acceptent des travaux pour lesquels il ne faut pas de qualification particulière, par exemple faire le ménage. Ainsi, les opportunités de travail sont plus élevées pour les enfants immigrés ayant reçu une éducation et obtenu un diplôme au Danemark que celles des parents qui ont immigré avec des diplômes obtenus dans leurs pays d'origine.

Source: *Griot*, numéro spécial: «Les enfants immigrés dans les écoles européennes», n° 25, 18 août 2000.
<http://www.amarc.org/vsf/Griot/Fre/Archive/Issue25.htm#story3>

Document 23: Difficultés des enfants immigrés

par Geneviève Goëtzing

«[...] Les enfants connaissent-ils des difficultés scolaires particulières?

Ils grandissent dans un environnement familial et social qui ne favorise pas la réussite à l'école. Les deux tiers des enfants d'immigrés ont des parents qui ne possèdent aucun diplôme et ne peuvent guère les aider dans les petites classes. Conséquence pratique de cette réalité: 52 % d'entre eux ont redoublé au moins une fois à l'école élémentaire. Cependant, ces difficultés initiales ont tendance à se résorber au fil de leurs études. Les enfants d'immigrés sont aussi nombreux que les enfants français d'ouvriers à accomplir normalement leur scolarité au collège. La volonté parentale y est pour beaucoup et les parents d'élèves immigrés sont tout aussi avides que les familles françaises de promotion sociale par la réussite scolaire. [...]»

Source: <http://www.rfi.fr/fr.txt/Kiosque/Mfi/CultureSociete/270396-0.html>

Le plurilinguisme: un atout pour le profil d'élève dans la société actuelle (p. 73)

Atelier 1

Etablir une liste des langues présentes dans votre classe ou région. Provoquer la réflexion sur l'usage et l'utilité de ces langues dans le domaine familial, social et professionnel. Comment peut-on mieux valoriser ces langues dans la société?

Atelier 2

Rendre les élèves conscients qu'il existe différentes langues maternelles, les rendre attentifs aux différents accents dans leur classe. Organiser deux groupes

de travail qui discuteraient de l'importance de savoir et d'utiliser la langue maternelle.

Atelier 3

Deux ou trois groupes qui, chacun, commentent l'anecdote suivante survenue à une mère turque: les comportements positifs/négatifs de la mère et de l'enseignant au sujet de la langue maternelle:

«Lors de la séance avec les parents à l'école, l'enseignant m'a demandé si nous parlions le turc dans la famille. Quand je lui ai répondu que oui, il m'a dit que nous devrions parler le français avec les enfants, pour qu'ils apprennent le français plus facilement, car nous sommes en Suisse et pas en Turquie. Je lui ai répondu qu'au lieu de leur parler un mauvais français je préfère leur parler un bon turc. Ce n'est pas ma tâche de leur apprendre le français que je ne parle pas bien du tout.» (cité in Grin, François, Rossiaud, Jean et Kaya, Bülent, *Les langues de l'immigration au travail: vers l'intégration différentielle?*, rapport au Fonds national suisse de la recherche scientifique, département d'Economie politique, université de Genève, 2000, p. 275)

Document 24: Usage de la langue d'origine au travail

«En premier lieu, un constat important s'impose: la majorité des immigrés de notre échantillon utilise plusieurs langues au travail, et la langue d'origine y tient systématiquement le deuxième rang, après le français, c'est-à-dire avant l'anglais ou l'allemand. Quelque 56,8% des personnes interrogées utilisent au moins deux langues au travail, 29% en emploient au moins trois et un peu plus de 9% en utilisent quatre, même si c'est de manière intermittente [...] On trouvera dans les tableaux suivants les résultats de la réponse à la question: «Quelle est votre première (respectivement, deuxième et troisième) langue de travail?»

Source: Grin, François, Rossiaud, Jean et Kaya, Bülent, *op. cit.*, p. 189)

Tableau 26: Première langue utilisée au travail chez les personnes originaires d'Italie et de Turquie en Suisse romande, auprès de 840 personnes enquêtées

Première langue utilisée	Originaires d'Italie		Originaires de Turquie		Total (n=840)
	Etrangers	Naturalisés	Etrangers	Naturalisés	
Français	301	97	274	81	753
	94,06 %	87,39 %	88,96 %	80,20 %	89,64 %
Allemand	2	1	4	0	7
	0,63 %	0,90 %	1,30 %	0,00 %	0,83 %

Italien	10	6	1	0	17
	3,13 %	5,41 %	0,32 %	0,00 %	2,02 %
Anglais	5	7	10	10	32
	1,56 %	6,31 %	3,25 %	9,90 %	3,81 %
Turc	0	0	18	8	26
	0,00 %	0,00	5,84	7,92	3,10
Autres et non-réponses	2	0	1	2	5
	0,63 %	0,00 %	0,32 %	1,98 %	0,60 %
Total	320	111	308	101	840

Effectifs et pourcentages de colonne.

Source: Grin, François, Rossiaud, Jean et Kaya, Bülent, *op. cit.*

Tableau 27: Deuxième langue utilisée au travail chez les personnes originaires d'Italie et de Turquie en Suisse romande, auprès de 477 personnes enquêtées

Deuxième langue utilisée	Originaires d'Italie		Originaires de Turquie		Total (n=477)
	Etrangers	Naturalisés	Etrangers	Naturalisés	
Français	15	4	23	16	58
	7,39 %	4,88 %	18,85 %	22,86 %	12,16 %
Allemand	23	15	9	7	54
	11,33 %	18,29 %	7,38 %	10,00 %	11,32 %
Italien	120	31	6	3	160
	59,11 %	37,80 %	4,92 %	4,29 %	33,54 %
Anglais	37	28	19	24	108
	18,23 %	34,15 %	15,57 %	34,29 %	22,64 %
Turc	0	0	61	19	80
	0,00 %	0,00 %	50,00 %	27,14 %	16,73 %
Autres et non-réponses	8	4	4	1	17
	3,94 %	4,88 %	3,28 %	1,43 %	3,56 %
Total	203	82	122	70	477

Effectifs et pourcentages de colonne.

Source: Grin, François, Rossiaud, Jean et Kaya, Bülent, *op. cit.*, p. 190-191.

Document 25: Importance de la langue d'origine – Perceptions

«Nous avons demandé à toutes les personnes interviewées pour quelles raisons, à leur avis, il était important de connaître et d'utiliser sa langue maternelle. Nous avons regroupé ces différentes raisons en quatre catégories: les raisons "identitaires", pour la réaffirmation permanente d'un lien d'appartenance à une communauté; les raisons "psychologiques", pour la préservation ou la construction d'une image de soi valorisante; les raisons "pédagogiques", pour l'acquisition à moindre coût d'un bilinguisme voire d'un multilinguisme; et les raisons "économiques", c'est-à-dire pour la valorisation de cette compétence spécifique sur le marché du travail.

D'une manière générale, pour l'ensemble des personnes interviewées, la langue d'origine est avant tout perçue comme ayant une grande importance en termes "identitaires" et/ou "psychologiques", et cela aussi bien chez les personnes originaires de Turquie que d'Italie.

En revanche, les personnes originaires d'Italie sont toutes d'accord pour estimer que leur langue d'origine n'a pas de valeur en termes économiques, alors que les personnes originaires de Turquie sont plus de la moitié à penser que l'utilisation du turc a une importance économique non négligeable et qu'il y aurait donc un sens, pour eux ou pour leurs enfants, à valoriser explicitement leur langue d'origine.

Le tableau suivant indique la répartition des réponses à cette question. Rappelons une nouvelle fois qu'elles ne sont en aucune sorte représentatives, mais qu'elles ont tout au plus une valeur indicative.»

Source: Grin, François, Rossiaud, Jean, Kaya, Bülent, *op. cit.*

Tableau 28: Raison de l'importance de connaître et d'utiliser sa langue d'origine

Type de raison	Personnes originaires d'Italie (n=20)	Personnes originaires de Turquie (n=20)	Total (n=40)
Psychologique	19	10	29
Pédagogique	15	5	20
Identitaire/culturelle	20	19	39
Economique	0	13	13

Source: Grin, François, Rossiaud, Jean et Kaya, Bülent, *op. cit.*, p. 273-274.

Document 26: L'enseignement de la langue d'origine des enfants d'immigrés en Suède

«Tous les élèves immigrés et réfugiés ont également le droit d'avoir leur langue d'origine comme matière d'enseignement. Ils ont de plus la possibilité de recevoir une assistance dans leur langue d'origine pour les études.

Outre une meilleure connaissance de leur propre langue, l'enseignement de la langue d'origine a pour but d'aider les élèves à acquérir une bonne estime de soi et à favoriser leur développement en tant que personnes bilingues possédant une double identité culturelle et une double compétence culturelle. L'enseignement doit aussi leur faire connaître la culture et les institutions de leur pays d'origine et les aider à se tenir au courant de ce qui s'y passe.

L'organisation de l'enseignement de la langue d'origine varie selon les communes. Il peut être donné par exemple pendant les heures prévues dans les horaires pour l'option personnelle, ou comme deuxième langue après le suédois et l'anglais, ou encore en dehors des horaires établis. On compte plus de cent langues d'origine dans les écoles suédoises.

La participation à l'enseignement de la langue d'origine est facultative. Les communes sont tenues de le proposer à tous les élèves qui parlent quotidiennement une langue autre que le suédois avec leurs parents. Elles n'ont toutefois pas l'obligation d'organiser des cours si elles ne disposent pas d'enseignants compétents ou si les groupes comptent moins de cinq élèves.

Si les élèves suivent les cours de langue d'origine en dehors des horaires établis, ils ont droit à sept ans d'enseignement au total pendant la durée de leur scolarité obligatoire.

Source: <http://www.skolverket.se/fakta/faktablad/francaise/immigres.shtml>

Chapitre 5 – Migration et pays d'origine

Recenser les effets de l'émigration dans votre région, si celle-ci a été ou est encore confrontée à une émigration.

Interviewer quelques familles ayant des membres émigrés à l'étranger sur les diverses contributions de ces personnes.

Visiter une entreprise/un magasin/un lieu de commerce exploité par une personne retournée après un certain temps de séjour à l'étranger comme travailleur immigré. Poser-lui des questions sur ses activités professionnelles après son retour. Comment a-t-il pu valoriser son expérience?

En partant de l'exemple de la communauté malienne en France (voir document 7, chapitre 5), discuter en classe le rôle des immigrants dans le développement économique de leur pays d'origine ou région. Comment peut-on promouvoir de la meilleure façon possible le rôle d'acteur économique?

Publications du projet «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20^e siècle»

Pour une perspective pluraliste et tolérante de l'enseignement de l'histoire: diversité des sources et didactiques nouvelles (1999)

ISBN 92-871-4096-0

L'enseignement de l'histoire face aux défis des technologies de l'information et de la communication (1999)

ISBN 92-871-3997-0

Détournements de l'histoire (2000)

ISBN 92-871-4314-5

Enseigner l'histoire des femmes au 20^e siècle: la pratique en salle de classe (2000)

ISBN 92-871-4302-1

La maison européenne: représentations de l'Europe du 20^e siècle dans les manuels d'histoire (2000)

ISBN 92-871-4346-3

Enseigner l'histoire de l'Europe du 20^e siècle (2001)

ISBN 92-871-4465-6

L'Europe à l'écran: le cinéma et l'enseignement de l'histoire (2001)

ISBN 92-871-4529-6

Enseigner l'Holocauste au 21^e siècle (2001)

ISBN 92-871-4536-9

Regards croisés sur le 20^e siècle (2002)

ISBN 92-871-4843-0

A venir

Structures and standards of initial training for history teachers in 13 member states of the Council of Europe (anglais seulement)

Commande:

Editions du Conseil de l'Europe

E-mail: publishing@coe.int

Web: <http://book.coe.int>

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Hunter Publications, 58A, Gipps Street
AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria
Tel.: (61) 3 9417 5361
Fax: (61) 3 9419 7154
E-mail: Sales@hunter-pubs.com.au
<http://www.hunter-pubs.com.au>

AUSTRIA/AUTRICHE

Gerold und Co., Weihburggasse 26
A-1010 WIEN
Tel.: (43) 1 533 5014
Fax: (43) 1 533 5014 18
E-mail: buch@gerold.telecom.at
<http://www.gerold.at>

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA
50, avenue A. Jonnart
B-1200 BRUXELLES 20
Tel.: (32) 2 734 0281
Fax: (32) 2 735 0860
E-mail: info@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy

202, avenue du Roi
B-1190 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 538 4308
Fax: (32) 2 538 0841
E-mail: jean.de.lannoy@euronet.be
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Company Limited
5369 Chemin Canotek Road
CDN-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3
Tel.: (1) 613 745 2665
Fax: (1) 613 745 7660
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CZECH REPUBLIC/ REPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco Cz Dovož Tisku Praha
Ceskomoravska 21
CZ-18021 PRAHA 9
Tel.: (420) 2 660 35 364
Fax: (420) 2 683 30 42
E-mail: import@suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

Swets Blackwell A/S
Jagtvej 169 B, 2 Sal
DK-2100 KOBENHAVN O
Tel.: (45) 39 15 79 15
Fax: (45) 39 15 79 10
E-mail: info@dk.swetsblackwell.com

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
FIN-00381 HELSINKI
Tel.: (358) 9 121 41
Fax: (358) 9 121 4450
E-mail: akatilaus@stockmann.fi
<http://www.akatilaus.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(Diffusion/Vente France entière)
124 rue H. Barbusse
F-93308 Aubervilliers Cedex
Tel.: (33) 01 40 15 70 00
Fax: (33) 01 40 15 68 00
E-mail: commandes.vel@ladocfrancaise.gouv.fr
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kléber (Vente Strasbourg)
Palais de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Fax: (33) 03 88 52 91 21
E-mail: librairie.kleber@coe.int

GERMANY/ALLEMAGNE

UNO Verlag
Am Hofgarten 10
D-53113 BONN
Tel.: (49) 2 28 94 90 20
Fax: (49) 2 28 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
GR-ATHINALI 106 78
Tel.: (30) 1 38 29 283
Fax: (30) 1 38 33 967
E-mail: ord@otenet.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Hungexpo Europa Kozpont ter 1
H-1101 BUDAPEST
Tel.: (361) 264 8270
Fax: (361) 264 8271
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552
I-50125 FIRENZE
Tel.: (39) 556 4831
Fax: (39) 556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publikaties
PO Box 202, MA de Ruyterstraat 20 A
NL-7480 AE HAAKSBERGEN
Tel.: (31) 53 574 0004
Fax: (31) 53 572 9296
E-mail: lindeboo@worldonline.nl
<http://home-1-worldonline.nl/~lindeboo/>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: (47) 22 85 30 30
Fax: (47) 23 12 24 20

POLAND/POLOGNE

Główna Księgarnia Naukowa
im. B. Prusa
Krakowskie Przedmiescie 7
PL-00-068 WARSZAWA
Tel.: (48) 29 22 66
Fax: (48) 22 26 64 49
E-mail: inter@internews.com.pl
<http://www.internews.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBOA
Tel.: (351) 13 47 49 82
Fax: (351) 13 47 02 64
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37
E-28001 MADRID
Tel.: (34) 914 36 37 00
Fax: (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

BERSY
Route de Monteiller
CH-1965 SAVIESE
Tel.: (41) 27 395 53 33
Fax: (41) 27 395 53 34
E-mail: jprausis@netplus.ch

Adeco – Van Diermen
Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: (41) 21 943 26 73
Fax: (41) 21 943 36 06
E-mail: mvandier@worldcom.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

TSO (formerly HMSO)
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR
Tel.: (44) 207 873 8372
Fax: (44) 207 873 8200
E-mail: customer.services@theso.co.uk
<http://www.the-stationery-office.co.uk>
<http://www.itsofficial.net>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road, PO Box 850
CROTON-ON-HUDSON,
NY 10520, USA
Tel.: (1) 914 271 5194
Fax: (1) 914 271 5856
E-mail: Info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: (33) 03 88 41 25 81 – Fax: (33) 03 88 41 39 10

E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

Une Europe en évolution – Les flux migratoires au 20^e siècle a vu le jour dans le cadre du projet «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20^e siècle», une des activités que mène le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation. Ce projet devait générer des ressources novatrices pour l'enseignement dans le secondaire afin d'aider les enseignants et les étudiants à aborder plus facilement des éléments cruciaux de l'histoire, en l'occurrence les migrations, et ainsi à mieux comprendre la nature de l'Europe où ils vivent.

Le présent ouvrage étudie tous les aspects des migrations, leurs différents flux et types (migrations économiques, forcées ou ethniques), ainsi que leur impact sur l'économie, la démographie et la vie sociale et culturelle. Il examine aussi les politiques nationales d'intégration et de naturalisation, et les conditions dont elles sont assorties. Tout un éventail de sources (cartes, statistiques, récits personnels de la vie d'immigrés – parfois humoristiques, parfois tragiques – romans, films et enquêtes) fait ressortir une constellation de causes et d'effets qui caractérisent la vie des immigrants d'aujourd'hui. Au fil des pages, le lecteur acquiert une vue d'ensemble et une meilleure compréhension de cette question complexe.



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui quarante-trois Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

ISBN 92-871-4789-2



9 789287 147899

19€/29\$US

<http://book.coe.int>

Editions du Conseil de l'Europe